

convera

Notice descriptive des options de change

Convera Europe Financial S.A.

Sommaire

1.	Objectif de ce document	6
2.	Société émettrice	7
3.	Options classiques (« Options Vanille »).....	8
3.1	Qu'est-ce qu'une option classique ?	8
3.2	Comment cette option fonctionne-t-elle ?.....	8
3.3	Objectif d'une option classique.....	8
3.4	Coût d'une option classique	8
3.5	Avantages d'une option classique.....	9
3.6	Inconvénients d'une option classique	9
3.7	Règlement d'une option classique.....	9
3.8	Exemples.....	10
4.	Les options de change structurées	12
4.1	Qu'est-ce qu'une option structurée ?	12
4.2	Fonctionnement d'une option structurée	12
4.3	Barrières activantes et désactivantes, « barrières à fenêtre » et « barrières à l'expiration »	12
4.4	Nos options structurées	13
4.4.1	Tunnel	13
4.4.1.1	Tunnel à effet de levier.....	15
4.4.2	Participant	17
4.4.3	Tunnel à participation.....	19
4.4.3.1	Tunnel à participation à effet de levier	22
4.4.4	Barrière activante.....	23
4.4.4.1	Fenêtre à barrière activante.....	25
4.4.4.2	Barrière activante à expiration.....	26
4.4.4.3	Barrière activante à effet de levier	26
4.4.5	Tunnel à barrière activante	27
4.4.5.1	Fenêtre de tunnel à barrière activante	29
4.4.5.2	Tunnel à barrière activante à expiration	30
4.4.5.3	Tunnel à barrière activante à effet de levier.....	30
4.4.6	Barrière Activante à Amélioration (ou Terme Activant Améliorateur ou Terme	

Activant à Double Sens).....	32
4.4.6.1 Fenêtre à Barrière Activante à Amélioration	35
4.4.6.2 Barrière activante à amélioration à expiration	35
4.4.6.3 Barrière activante à amélioration à effet de levier	35
4.4.7 Révision à barrière activante	37
4.4.7.1 Fenêtre de révision à barrière activante	40
4.4.7.2 Révision à barrière activante à expiration	40
4.4.7.3 Révision à barrière activante à effet de levier.....	40
4.4.8 Barrière activante à participation	42
4.4.8.1 Fenêtre à barrière activante à participation	44
4.4.8.2 Barrière activante à participation à expiration	44
4.4.8.3 Barrière activante à participation à effet de levier	44
4.4.9 Convertible à barrière activante.....	46
4.4.9.1 Convertible à barrière activante à effet de levier	49
4.4.10 Réinitialisation à barrières désactivantes.....	51
4.4.10.1 Fenêtre à réinitialisation à barrières désactivantes.....	54
4.4.10.2 Réinitialisation à barrières désactivantes avec effet de levier	54
4.4.11 Convertible à barrière désactivante.....	56
4.4.11.1 Convertible à barrière désactivante à effet de levier	58
4.4.12 Convertible à barrière désactivante à participation	60
4.4.12.1 Convertible à barrière désactivante à participation avec effet de levier	62
4.4.13 Ratio	64
4.4.14 Barrière désactivante.....	66
4.4.14.1 Fenêtre à barrière désactivante.....	69
4.4.14.2 Barrière désactivante à expiration.....	69
4.4.14.3 Barrière désactivante à effet de levier	69
4.4.15 Tunnel à Barrière Désactivante.....	71
4.4.15.1 Fenêtre de Tunnel à Barrière Désactivante.....	73
4.4.15.2 Fenêtre de Tunnel à Barrière Désactivante à expiration.....	73
4.4.15.3 Tunnel à Barrière désactivante à effet de levier.....	73
4.4.16 Accumulateur de change à terme ciblé (ACTC) (Target Accrual Redemption Forward – TARF) 75	
4.4.16.1 ACTC à effet de levier	78

4.4.17	Accumulateur (ou accumulateur suspensif)	79
4.4.17.1	Accumulateur à effet de levier (ou accumulateur suspensif à effet de levier)	82
4.5	Règlement d'une option structurée.....	84
4.6	Coût d'une option structurée.....	84
4.7	Avantages des options structurées.....	85
4.8	Principaux risques liés aux options structurées	85
5.	Conditions générales et autres documents.....	87
6.	Appels de marge.....	88
6.1.	Qu'est ce qu'un Appel de marge ?.....	88
6.2	Lignes de crédit.....	88
6.3	Comment cela fonctionne-t-il en pratique ?.....	88
6.4	Combien devrez vous payer et quand ?	89
6.5	Est-ce un coût ?	90
6.6	Le produit que vous utilisez affecte-t-il vos chances d'être appelé en marge ?	90
6.9	Et si vous ne pouvez pas ou ne voulez pas payer ?.....	91
7.	Instructions, confirmations et entretiens téléphoniques.....	92
8.	Règlement des litiges.....	93
9.	Définitions	94
10.	Mises à jour de la présente ND	95

1. Objectif de ce document

La présente notice descriptive (« ND ») est un document important contenant des informations sur les produits d'options de change structurées de Convera Europe Financial S.A.(Convera). Convera vous fournit la présente ND afin de vous communiquer des informations importantes sur ses produits d'options structurées, y compris leurs avantages, risques et coûts.

Nous vous recommandons de lire ce document dans son intégralité avant de prendre la décision d'acquérir un produit décrit dans cette ND. Toutes les informations fournies dans cette ND sont de nature générale et ne prennent pas en compte vos objectifs individuels, votre situation financière ou vos besoins spécifiques. Nous vous recommandons, après avoir lu ce document, de déterminer si les caractéristiques de nos produits, y compris les avantages et les inconvénients, répondent à vos objectifs individuels, à votre situation financière ou à vos besoins spécifiques.

Notre guide des services financiers (GSF), qui vous sera également fourni, contient de plus amples informations sur Convera et les produits et services que nous offrons.

En cas de conflit entre les dispositions du présent document et les conditions générales applicables à votre relation contractuelle, les dispositions desdites conditions générales prévaudront.

Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter Convera.

Avertissement :

Ce document peut être mis à jour à tout moment en fonction d'éventuelles évolutions de textes législatifs ou réglementaires ou de normes professionnelles qui s'imposent de plein droit à Convera.

2. Société émettrice

La société Convera Europe Financial S.A. a préparé et validé ce document et est votre contrepartie dans les transactions sur les produits décrits dans ce document.

Convera Europe Financial S.A. est une entreprise luxembourgeoise.

Convera Europe Financial S.A. :

Adresse du siège social : 6b rue du Fort Niedergrunewald, L-2226 Luxembourg

Téléphone: +352 800 81 634

Courriel : CustomerServiceEU@convera.com

Site Internet : <http://convera.com>

Heures de bureau : 09:00 CET à 17:00 CET

Convera est agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Tel. : (+352) 26 25 1 – 1

Email : direction@cssf.lu

Website: <https://www.cssf.lu/en/>

3. Options classiques (« Options Vanille »)

3.1 Qu'est-ce qu'une option classique ?

Une option classique est un accord entre deux parties (le **souscripteur** de l'option classique – pour ce produit, ce sera toujours vous, le client – et le **vendeur** de l'option classique – qui, pour ce type de produit, sera toujours Convera) conférant au souscripteur le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (une option d'achat classique) ou de vendre (une option de vente classique) une devise contre une autre devise (**parité**) à un cours de change convenu (le **cours d'exercice**) à une date future prédéterminée (la **date d'échéance**).

Les termes « souscripteur » et « vendeur » sont utilisés dans le contexte de la présentation de nos produits d'option avec une formule classique dans la perspective d'illustrer leurs termes et leurs modalités de fonctionnement.

3.2 Comment cette option fonctionne-t-elle ?

Lorsque vous, le souscripteur, souscrivez une option classique, vous choisissez la parité, le cours d'exercice et la date d'échéance. Les devises que vous souhaitez échanger doivent être acceptées par Convera. Convera n'offre que des options classiques de style « européen ». Cela signifie que vous ne pouvez exercer l'option classique qu'à sa date d'échéance. Convera calculera une prime payable par le souscripteur de l'option classique. Si vous êtes le souscripteur, il vous sera demandé de verser la prime à Convera dans un délai de deux jours ouvrables après la date de réalisation de la transaction.

Si vous êtes le souscripteur d'une option classique, à la date d'échéance :

- si le cours au comptant en vigueur est moins favorable que le cours d'exercice, il sera plus avantageux pour vous d'exercer votre droit de changer la parité au cours d'exercice. Vous devrez alors régler le contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date d'échéance.
- si le cours au comptant en vigueur est plus favorable que le cours d'exercice, il sera plus avantageux pour vous de laisser l'option expirer. En effet, le cours au comptant du jour vous offrira un meilleur cours de change que le cours d'exercice. Par conséquent, vous pouvez choisir de changer les devises au cours au comptant.

3.3 Objectif d'une option classique

Les options classiques permettent au souscripteur de fixer un cours de change prédéterminé, le plus défavorable possible, avant une date d'échéance choisie, sans perdre la possibilité de profiter d'une évolution favorable du marché.

3.4 Coût d'une option classique

En compensation de l'option classique que Convera vous vend, vous versez à Convera une prime non remboursable. Nous calculons la prime au cas par cas pour chaque transaction. Nous vous demanderons de verser la prime pour votre option classique avant de conclure la transaction.

La prime peut être versée soit en EUR, soit dans l'une des devises de la parité. Les primes doivent être payées dans les 2 jours ouvrables suivant la date de réalisation de la transaction. Pour calculer les primes, Convera tient compte de plusieurs facteurs, notamment :

- le cours d'exercice et la date d'échéance (durée de l'option jusqu'à sa date de maturité)
- le montant de l'option classique
- les cours actuels sur le marché des changes
- les taux d'intérêt dans les pays dont les devises sont échangées
- la volatilité du marché
- les coûts supportés par Convera pour conclure cette transaction

Convera considère que les options classiques ne conviennent qu'aux personnes qui comprennent et acceptent les risques inhérents aux investissements dans des produits financiers impliquant des cours de change.

Convera vous recommande d'obtenir des conseils financiers indépendants avant de souscrire une option classique.

En dehors de la prime susvisée, il n'y a pas d'autres frais préalables à la transaction associés à l'achat de ce type de produit. Tous les coûts et frais sont compris dans la prime décrite ci-dessus. À l'échéance, si vous réalisez la transaction, des frais de virement peuvent s'appliquer au transfert de vos fonds.

Si vous souhaitez résilier l'option, il est possible, dans certaines circonstances et à l'entière discrétion de Convera, de revendre le contrat sur le marché de gré-à-gré, au cours en vigueur. Les fonds résultant de la revente vous seront restitués moins nos frais dont le montant vous aura été communiqué avant la transaction. Veuillez noter que la prime que vous aviez initialement payée pour l'option ne vous sera pas restituée.

Cette option n'implique pas la réalisation de la transaction. Ainsi, il n'est pas nécessaire de verser un dépôt ou de répondre à un appel de marge. La seule exigence est de payer la prime non remboursable au moment où le contrat est conclu.

3.5 Avantages d'une option classique

- Une option classique apporte une protection contre les mouvements défavorables du cours de change pendant la durée de l'option.
- Les options classiques peuvent être personnalisées afin de répondre à vos exigences spécifiques en vous permettant de choisir le cours d'exercice, la date d'échéance et le montant nominal convenu.
- Vous n'êtes pas tenu de procéder à la conversion des devises, sauf si vous exercez votre option classique. Vous avez par conséquent la possibilité de participer à tous les mouvements favorables du cours de change.

3.6 Inconvénients d'une option classique

- **Une prime doit être payée d'avance lorsque vous achetez votre option classique. Cette prime est non remboursable, indépendamment du fait que l'option expire ou prenne fin avant la date d'échéance.**
- **En fonction du cours en vigueur sur le marché à la date d'échéance, le coût total de la transaction (c'est-à-dire le coût de la devise que vous achetez plus la prime que vous avez payée) peut s'avérer supérieur à celui d'un contrat à terme équivalent ou d'un autre produit de couverture. Ce « coût total » de la couverture doit être pris en compte lorsque vous décidez ou non de conclure ce type de contrat d'option.**
- **En fonction des cours en vigueur sur le marché, le coût total de l'option classique, incluant la prime et le coût final de l'opération de change, peut s'avérer supérieur au coût sans option classique.**
- **À la date d'échéance ou en cas de résiliation de l'option classique, les variations des cours de change du marché et le temps écoulé peuvent entraîner une diminution de la valeur de l'option, voire une valeur nulle.**

3.7 Règlement d'une option classique

À l'heure d'échéance (habituellement à 10 heures du matin à New York) de la date d'échéance, vous aurez le droit (mais pas l'obligation) de changer la valeur nominale convenue de la devise au cours de protection. Si l'option expire « dans la monnaie » (c'est-à-dire que le cours de protection vous est plus favorable que le cours au comptant en vigueur à l'heure et date d'échéance), Convera exercera automatiquement l'option pour votre compte et vous en informera aussitôt que possible. Veuillez noter que cela ne vous oblige pas à réaliser la transaction de change. Toutefois, si vous décidez de réaliser cette transaction, vous devez nous informer le même jour de votre intention concernant le règlement.

Si vous choisissez de ne pas exercer votre droit de changer la valeur nominale au cours de protection pour quelque raison que ce soit, l'option cessera d'exister à ce moment-là, sans que cela ne nécessite d'autres actions.

3.8 Exemples

Exemple d'une option de vente classique utilisée par un importateur

Un importateur souhaite couvrir des USD contre des EUR pour une date de règlement futur à six mois et aimerait se protéger contre toute évolution défavorable du cours de change (diminution de la parité EURUSD) en bénéficiant des mouvements favorables du cours de change (augmentation de la parité EURUSD).

L'importateur décide d'acheter une option de vente classique EURUSD à Convera. Cela donne à l'importateur le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter des USD à la date d'échéance à un cours déterminé.

L'importateur donne des informations pertinentes sur la date d'échéance, le cours d'exercice et le montant nominal convenu d'EUR qu'il souhaite vendre ou d'USD qu'il souhaite acheter.

Voici les paramètres utilisés pour cet exemple :

- le cours au comptant actuel est de 1,2150 et le cours à terme à six mois est de 1,2125
- le cours d'exercice est de 1,2000. Le cours d'exercice est également dénommé « cours le plus défavorable possible »
- la date d'échéance est de six mois après la date de transaction
- la prime à payer calculée par Convera équivaut à 2,5 % du montant nominal convenu. Par exemple, si le montant nominal convenu en EUR est de 100 000, la prime s'élèvera à 2 500 EUR.

À l'heure et date d'échéance :

- Si le cours au comptant est inférieur ou égal au cours d'exercice de 1,2000, l'importateur peut choisir, sans toutefois y être obligé, d'exercer son droit de changer des EUR contre des USD au cours d'exercice convenu de 1,2000 pour leur livraison à la date de règlement.
- Si, d'un autre côté, le cours au comptant est supérieur au cours d'exercice de 1,2000, l'importateur est libre de laisser l'option expirer et d'acheter le montant nécessaire en USD au cours au comptant en vigueur.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

Exemple d'une option d'achat classique utilisée par un exportateur

Un exportateur souhaite couvrir des USD contre des EUR pour une date de règlement futur à six mois et souhaite se protéger contre toute évolution défavorable du cours de change (augmentation de la parité EURUSD) en bénéficiant des mouvements favorables du cours de change (diminution de la parité EURUSD).

L'exportateur décide d'acheter une option d'achat classique EURUSD. Cela donnera à l'exportateur le droit, mais pas l'obligation, d'acheter des EUR contre des USD à la date d'échéance à un cours prédéfini, s'il le souhaite.

L'exportateur donne des informations pertinentes sur la date d'échéance, le cours d'exercice et le montant en USD.

Les paramètres utilisés pour cet exemple sont les suivants :

- le cours au comptant actuel est de 1,2150 et le cours à terme à six mois est de 1,2125:
- le cours d'exercice est de 1,2300. Le cours d'exercice est également dénommé « cours le plus défavorable possible »:
- la date d'échéance est de six mois après la date de transaction:
- la prime à payer calculée par Convera équivaut à 2,3 % de la valeur nominale convenue. Par exemple, si la valeur nominale convenue en EUR est de 100 000, la prime s'élèvera à 2 300 EUR.

À l'heure et date d'échéance :

- Si le cours au comptant est supérieur ou égal au cours d'exercice de 1,2300, l'exportateur peut choisir, sans y être obligé, d'exercer son droit de changer des USD contre des EUR au cours d'exercice convenu de 1,2300 pour leur livraison à la date de règlement.
- Si, d'un autre côté, le cours au comptant est inférieur au cours d'exercice de 1,2300, l'exportateur est libre de laisser l'option expirer puis de vendre les USD au cours au comptant en vigueur.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

4. Les options de change structurées

4.1 Qu'est-ce qu'une option structurée ?

Les options de change structurées sont un groupe de produits de change développés pour offrir une alternative de gestion du risque de change par rapport aux contrats à terme et aux options classiques.

Une option structurée (**option structurée**) est un accord pour changer un montant spécifié d'une devise contre une autre devise à un cours de change déterminé en conformité avec les mécanismes fixés dans la structure, à un moment convenu (**heure d'échéance**) d'une date convenue (**date d'échéance**). Le change des devises est généralement effectué dans les deux (2) jours ouvrables francs après la date d'échéance (**date de valeur**).

Le(s) mécanisme(s) de détermination du cours de change applicable et les autres conditions d'une option structurée dépendront du produit concret que vous avez souscrit. Convera propose neuf (9) options structurées. Les informations ci-après décrivent la manière dont le cours de change et les conditions sont déterminés en relation avec chacun de ces produits.

4.2 Fonctionnement d'une option structurée

Également dénommées options « à coût zéro » ou « à prime nulle », ces structures impliquent généralement l'achat et la vente simultanés de deux options ou plus. Vous achetez la protection demandée au moyen d'une option et pour la payer, au lieu de verser une prime, vous vendez à l'autre partie une autre option d'une valeur équivalente. Alors que dans une option classique, vous n'avez jamais l'obligation de réaliser la transaction, lorsque vous concluez une option structurée, l'option que vous vendez confère à l'autre partie le droit potentiel de réaliser la transaction, droit qu'elle peut choisir d'exercer contre vous si cela est dans son intérêt. Par conséquent, contrairement à une option classique, votre capacité à tirer profit des évolutions favorables sera limitée dans une certaine mesure et à l'échéance vous pouvez être obligé de réaliser la transaction.

Pour éviter tout doute, vous serez toujours en position de souscripteur d'une option structurée, quel que soit le traitement de ses parties constitutives. Le risque lié à toute vente d'option effectuée en application du schéma d'option choisi sera compensé par la protection que vous achetez. Vous ne vendrez jamais d'option de manière isolée. Cela signifie que votre exposition au risque est connue et quantifiable dès le départ. C'est uniquement Convera qui vendra une option classique ou structurée. Les termes « acheter » et « vendre » sont utilisés dans le contexte des produits d'option structurée pour illustrer plus clairement les mécanismes des produits d'option structurée.

4.3 Barrières activantes et désactivantes, « barrières à fenêtre » et « barrières à l'expiration »

Certains produits structurés impliquent l'utilisation de déclencheurs ou barrières (deux désignations d'une même chose). Ils sont fixés à un certain cours, et si le cours au comptant sous-jacent atteint ou dépasse le déclencheur/la barrière pendant la période d'observation, cela changera la nature du produit structuré que vous avez acheté, généralement en vous imposant ou en vous libérant de l'obligation potentielle de réaliser une transaction à un certain cours à l'échéance.

Habituellement, en tant que souscripteur d'une structure à coût zéro, vous achetez le droit, mais pas l'obligation, de réaliser une transaction au cours de protection, puis vous vendez la ou les option(s) à barrière activante ou désactivante pour en compenser le coût. Dans ce cas, une option à barrière activante reste en sommeil jusqu'à ce que le cours sous-jacent atteigne ou dépasse la barrière. S'il ne le fait pas, vous n'aurez aucune obligation de réaliser la transaction à l'échéance. D'un autre côté, si la barrière est franchie, l'option que vous avez vendue entre en vigueur et peut être exercée contre vous en fonction du cours à l'échéance, ce qui signifie que vous pouvez être obligé de réaliser la transaction à un cours donné. Une option à barrière désactivante fait le contraire, en vous obligeant à réaliser la transaction à moins que le cours sous-jacent n'atteigne ou ne dépasse la barrière, auquel cas vous serez libéré de cette obligation.

Il est possible de faire varier la période pendant laquelle ces déclencheurs/barrières sont observés, mais vous devez savoir que par défaut cette période correspond à la durée entière du contrat. Autrement dit, la barrière est observée constamment. Ainsi, si votre produit d'option ne spécifie pas « à fenêtre » ou « à l'expiration », alors votre barrière sera active tout au long du contrat. Toutefois, vous pouvez au lieu de

cela décider que la barrière activante/désactivante ne soit observée que pendant une durée spécifique plus courte que celle du contrat, ou bien uniquement à l'heure et date d'échéance. Si la barrière activante/désactivante n'est observée que pendant une durée spécifique de la durée du contrat (habituellement le dernier mois), elle est dénommée **barrière à fenêtre**. Si la barrière activante/désactivante n'est observée qu'à l'heure d'échéance de la date d'échéance, elle est appelée **barrière à l'expiration**.

Si une période d'observation plus courte est choisie, le cours au comptant peut atteindre ou dépasser le cours de la barrière activante/désactivante sans impliquer pour vous une activation ou une désactivation, à condition que cela survienne en dehors de la période de la fenêtre pour une barrière à fenêtre, ou avant l'heure et date d'échéance pour une barrière à l'expiration. Par exemple, si vous fixez une fenêtre incluant le « dernier jour » du contrat, le cours au comptant sera uniquement comparé au cours de la barrière activante/désactivante à partir de la veille de l'échéance à 10 heures du matin, heure de New York, jusqu'à la date d'échéance à 10 heures du matin, heure de New York, pour déterminer si l'option est activée ou désactivée. Si vous fixez une barrière à l'expiration, le cours au comptant sera uniquement comparé au cours de la barrière activante/désactivante à 10 heures du matin précisément, heure de New York, à la date d'échéance, pour déterminer si l'option est activée ou désactivée. Veuillez noter que le fait d'opter pour une période d'observation plus courte (contrairement à la position par défaut d'une barrière observée constamment) résultera souvent en un cours activant/désactivant et/ou un cours de protection moins favorables pour vous que si la barrière activante/désactivante était observée tout au long de la durée du contrat.

Des périodes d'observation plus courtes de la barrière activante/désactivante sont habituellement utilisées pour les produits suivants :

- Barrière activante
- Tunnel à barrière activante
- Convertible à barrière activante
- Barrière activante à participation
- Barrière activante à effet de levier
- Réinitialisation à barrières désactivantes

Elles peuvent toutefois être utilisées sur tout produit comportant une barrière activante ou désactivante.

4.4 Nos options structurées

Les exemples utilisés dans la description de chaque produit d'option structurée ci-après le sont à des fins indicatives uniquement et utilisent des cours et des chiffres que nous avons choisis pour démontrer la manière dont chaque produit fonctionne. Pour évaluer la pertinence d'une certaine option structurée, il convient d'utiliser les cours et les chiffres réels du moment en question.

En outre, tous les exemples ont été rédigés du point de vue d'un importateur français. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir une présentation des variantes de ces exemples.

4.4.1 Tunnel

Informations générales sur le produit

Un **Tunnel** est une option structurée vous permettant de vous protéger contre le risque que le cours de change au comptant soit moins favorable qu'un cours prédéterminé dénommé **cours de protection** (qualifié également de "cours le plus défavorable possible"). Il vous offre également l'opportunité de participer aux évolutions favorables du cours de change au comptant entre le cours de protection et un cours dénommé **cours de participation** (le cours qui vous est le plus favorable).

Fonctionnement d'un tunnel

Un tunnel est structuré en souscrivant deux options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera vous donnant le droit, mais pas l'obligation, de vendre le montant nominal convenu à Convera au cours de protection. Dans la deuxième, vous vendez une option d'achat correspondante qui vous

obligera à changer le montant nominal convenu avec Convera au cours de participation si le cours au comptant sous-jacent dépasse ce niveau à l'heure et date d'échéance.

Un tunnel vous apporte toujours une protection complète au cours de protection.

Exemple de tunnel

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours au comptant actuel est de 1,1882 et le cours à terme est de 1,1859.

L'importateur souscrit un tunnel aux conditions suivantes :

Cours de protection	1,1600
Cours de participation	1,2125
Date d'échéance	6 mois

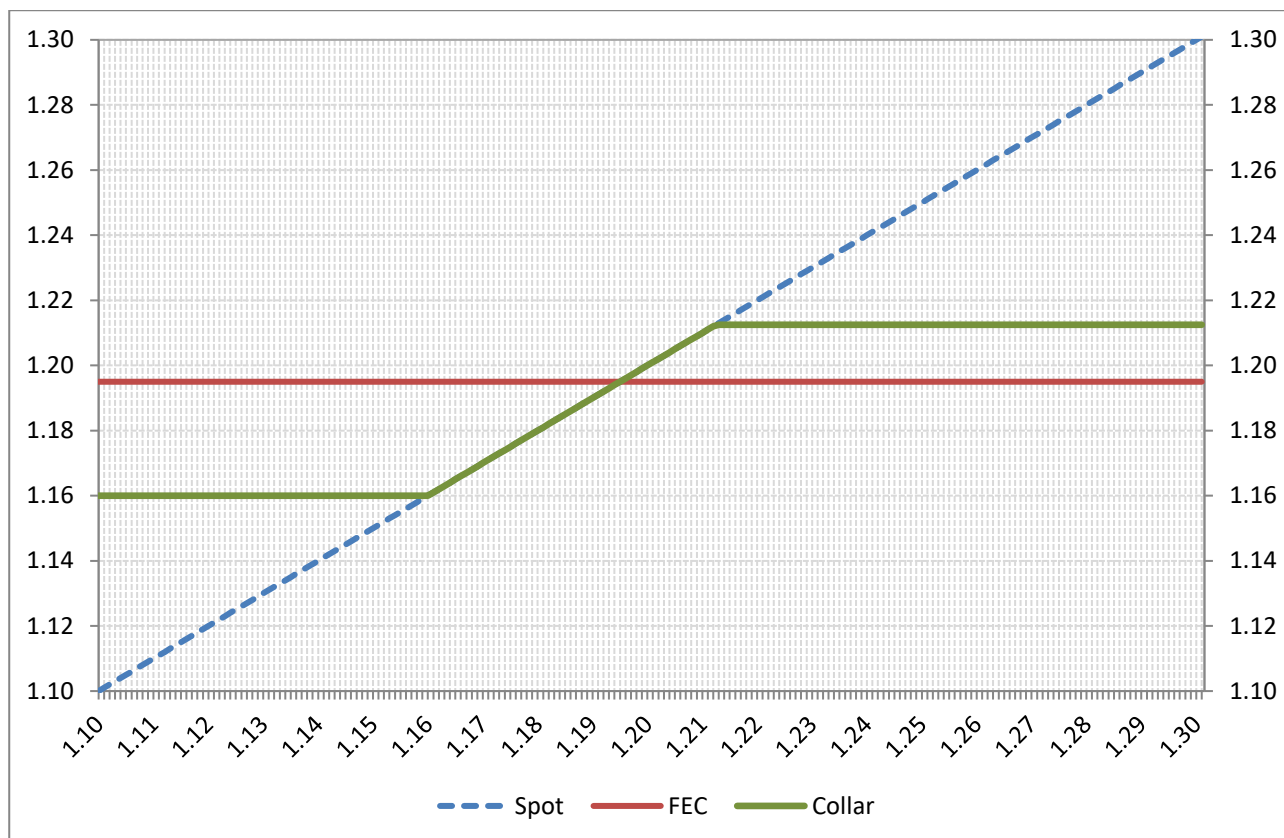
Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours de protection de 1,1600 à l'échéance, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, d'exercer son option de vente pour vendre des EUR et acheter 100 000 USD à 1,1600, soit son cours le plus défavorable possible.
- Si le cours EURUSD au comptant se trouve entre le cours de protection et le cours de participation, l'importateur sera libre de laisser son option expirer et de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD au cours au comptant en vigueur : il peut également choisir de ne rien faire puisqu'aucune des parties n'a d'obligation.
- Si le cours au comptant est supérieur au cours de participation de 1,2125 à l'échéance, Convera exercera son option d'achat et l'importateur sera obligé de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,2125, c'est-à-dire son cours le plus favorable possible.

Pour un exportateur français, les résultats sont en substance les mêmes, sauf que la structure consiste en l'achat d'une option d'achat au cours de protection (supérieur à celui du marché) et en la vente d'une option de vente au cours de participation (inférieur à celui du marché).

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'un tunnel

- Possibilité de participer à des mouvements favorables des cours de change jusqu'au cours de participation.
- Protection à tout moment, au niveau prédéterminé du cours de change le plus défavorable possible.
- Pas de prime à payer (voir article 4.6 pour plus de précisions).

Inconvénients d'un tunnel

- **La participation aux évolutions favorables est plafonnée au cours le plus favorable possible ou cours de participation, ce qui signifie que vous ne pourrez pas profiter d'une hausse du cours au comptant au-delà de ce niveau à l'heure et date d'échéance.**
- **Si le cours au comptant évolue pour être significativement supérieur au cours de participation avant la date d'échéance, Convera pourra vous demander de réaliser un paiement partiel préalable/un dépôt en espèces (appel de marge) pour garantir votre position hors de la monnaie.**
- **Pour de plus amples informations sur les appels de marge, veuillez consulter la section 4.10 ci-dessous et nos conditions commerciales générales (Conditions générales).**

4.4.1.1 Tunnel à effet de levier

Informations générales sur le produit

Un **Tunnel à effet de levier** est une option structurée qui se comporte exactement comme la structure de tunnel évoquée plus haut. Il vous permet de vous protéger contre le risque de voir le cours de change au comptant être moins favorable qu'un certain cours le plus défavorable possible dénommé **cours de protection**. Il vous offre également l'opportunité de participer aux évolutions favorables du cours de change

au comptant entre le cours de protection et un cours dénommé le **cours de participation** (soit le cours qui vous est le plus favorable). Toutefois, pour que le cours de protection et le cours de participation soient plus intéressants au départ, vous devez consentir, si le cours au comptant sous-jacent était moins favorable que le cours de participation à l'échéance, **à changer un montant plus élevé au cours de participation, qui représente habituellement le double du montant protégé au cours de protection.**

Exemple de tunnel à effet de levier

Pour utiliser le même exemple que ci-dessus, un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours au comptant actuel est de 1,1882 et le cours à terme est de 1,1859.

L'importateur souscrit un tunnel à effet de levier aux conditions suivantes:

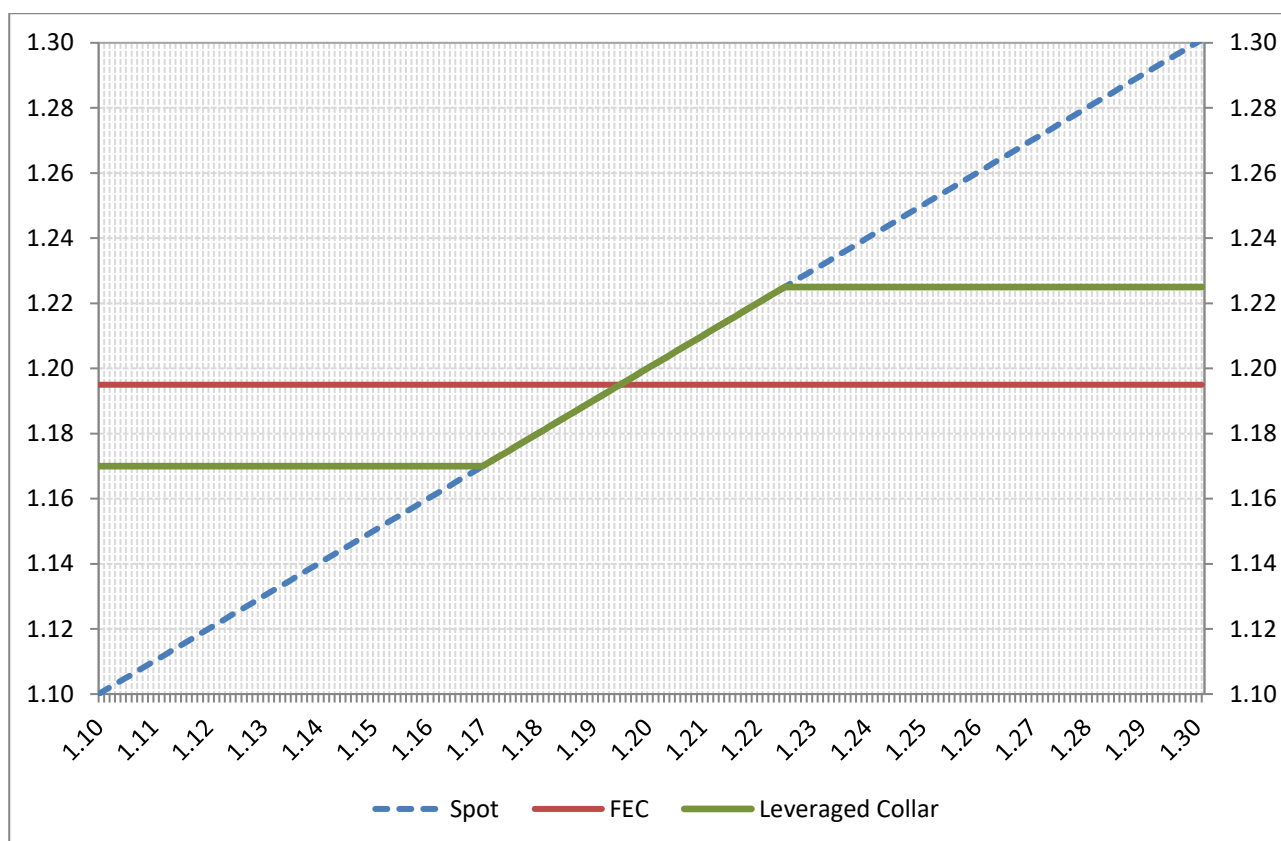
Montant protégé	100 000 USD
Montant de l'effet de levier	200 000 USD
Cours de protection	1,1700
Cours de participation	1,2250
Date d'échéance	6 mois
Effet de levier	2 :1

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours de protection de 1,1700 à l'échéance, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, d'exercer son option de vente pour vendre des EUR et acheter le montant protégé de 100 000 USD à 1,1700, soit son cours le plus défavorable possible.
- Si le cours EURUSD au comptant se trouve entre le cours de protection et le cours de participation, l'importateur sera libre de laisser son option expirer et de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD au cours au comptant en vigueur : il peut également choisir de ne rien faire puisqu'aucune des parties n'a d'obligation.
- Si le cours au comptant est supérieur au cours de participation de 1,2250 à l'échéance, Convera exercera son option d'achat et l'importateur sera obligé de vendre des EUR pour acheter le montant protégé de 200 000 USD à 1,2250 soit son cours le plus favorable possible.

Ici également, pour un exportateur français, les résultats sont en substance les mêmes, sauf que la structure consiste en l'achat d'une option d'achat au cours de protection (supérieur à celui du marché) et en la vente d'une option de vente au cours de participation (inférieur à celui du marché).

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Risques supplémentaires d'un tunnel à effet de levier

- **Outre les inconvénients énoncés ci-dessus, le tunnel à effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec un tunnel sans effet de levier, si votre besoin est de 100 000 USD, vous couvrez 100 000 USD. Avec la variante à levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 USD et être potentiellement obligé de réaliser une transaction sur l'ensemble des 100 000 USD, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié de votre risque, soit vous pouvez couvrir 100 000 USD mais en risquant d'être obligé de réaliser une transaction de 200 000 USD, ce qui dépasse votre exposition et vous place en situation de sur-couverture.**

4.4.2 Participant

Informations générales sur le produit

Le **Participant** est une option structurée vous permettant de vous protéger contre le risque que le cours de change au comptant soit moins favorable qu'un certain cours de change (le **cours de protection**). Elle offre également la possibilité de participer aux évolutions favorables du cours de change au comptant en vous permettant de changer une partie de votre exposition à un cours au comptant favorable si un tel cours est disponible à l'échéance.

Fonctionnement du Participant

Pour acheter un participant, vous souscrivez deux transactions simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera qui vous donne le droit, mais pas l'obligation, de vendre la totalité du montant nominal convenu de la devise au cours de protection si le cours au comptant est moins favorable que ce niveau à l'heure et date d'échéance. Cela signifie que vous bénéficiez d'une protection complète au cours le plus défavorable prédéterminé. Pour que la structure d'option soit à « coût zéro », vous vendez aussi simultanément une option d'achat à Convera, qui vous obligera à changer une proportion du montant nominal convenu (habituellement 50 %) au cours de protection si le cours au comptant est moins favorable que ce niveau à

l'heure et date d'échéance. Dans ce cas, vous êtes alors libre de changer le reste du montant nominal convenu au cours au comptant en vigueur : ainsi, si vous êtes obligé de changer 50 % au cours protégé et que vous changez le reste au cours au comptant, vous profitez de 50 % de l'évolution favorable. Ce pourcentage est également désigné **pourcentage de participation**.

Exemple d'un Participant

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours au comptant EURUSD actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1859. L'importateur a besoin de réaliser une meilleure performance que son cours budgétisé à 1,1600 mais pense que le cours au comptant EURUSD variera probablement en sa faveur et veut donc pouvoir en profiter si c'est bien le cas.

L'importateur souscrit un Participant aux conditions suivantes :

Cours de protection	1,1700
Pourcentage de participation	50%
Date d'échéance	6 mois

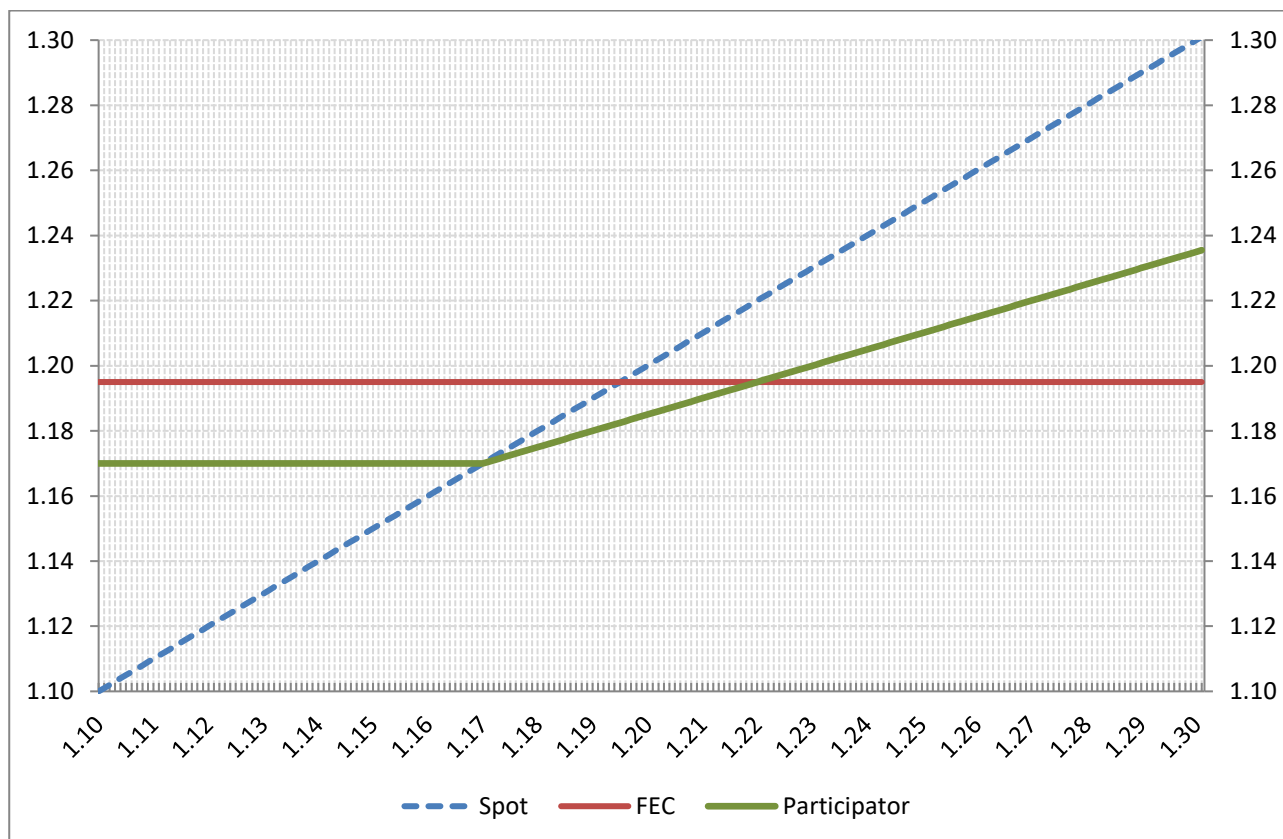
Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours au comptant est inférieur ou égal au cours de protection de 1,1700 à l'échéance, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, d'exercer l'option de vente pour vendre des EUR et acheter 100 000 USD à 1,1700, soit son cours le plus défavorable possible.
- Si toutefois le cours au comptant est supérieur au cours de protection à l'échéance, Convera exercera l'option d'achat et l'importateur sera obligé de vendre des EUR et d'acheter 50 000 USD à 1,1700, mais en étant ensuite libre de changer les 50 000 USD restants au cours au comptant plus favorable. Ainsi, si la parité EURUSD s'échange à 1,2350 à l'échéance, l'importateur changera 50 000 USD à 1,1700 et les 50 000 USD restants à 1,2350, ce qui ressort à un cours net de 1,2025.

Pour un exportateur, les résultats sont très similaires, mais la structure consiste en l'achat d'une option d'achat pour l'ensemble du montant nominal convenu au cours de protection, et en la vente d'une option de vente pour une proportion du montant nominal convenu, résultant en le pourcentage de participation correspondant.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'un Participant

- Capacité de participer partiellement aux évolutions favorables du cours de change. L'avantage est en fait illimité, bien que le souscripteur de cette option n'en tire profit que selon le pourcentage de participation.
- Protection à tout moment, au niveau prédéterminé du cours de change le plus défavorable possible.
- Pas de prime à payer

Inconvénients d'un Participant

- **Une partie de votre exposition doit être changée au cours de protection à l'échéance. Si le cours au comptant à la date d'échéance est plus avantageux que le cours de protection, vous aurez l'obligation de changer cette proportion à un cours moins avantageux que si vous étiez libre de changer l'intégralité au cours au comptant en vigueur.**
- **Si le cours au comptant dépasse significativement le cours de protection avant la date d'échéance, Convera peut vous demander un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.**

4.4.3 Tunnel à participation

Informations générales sur le produit

Le **Tunnel à participation** est une option structurée vous permettant de vous protéger contre le risque que le cours de change au comptant soit moins favorable qu'un cours de change prédéterminé (le **cours de**

protection). Elle vous offre également la possibilité de participer aux évolutions favorables du cours de change au comptant pour une partie de votre exposition jusqu'à un cours de participation prédéterminé.

Fonctionnement du tunnel à participation

Un Tunnel à participation est structuré en souscrivant trois options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera vous donnant le droit, mais pas l'obligation, de vendre le montant nominal convenu de devise à Convera au cours de protection. Dans la deuxième, vous vendez une option d'achat à Convera qui vous oblige à vendre une partie du montant nominal convenu à Convera au cours de protection. Cette option d'achat portera sur un pourcentage du montant nominal convenu de votre option de vente, habituellement 50 %, dénommé **pourcentage de participation**. Dans la troisième option, vous vendez une deuxième option d'achat à Convera au cours de participation. Cette option peut vous obliger à changer le reste du contrat (le montant nominal convenu multiplié par le pourcentage de participation) au cours de participation si le cours au comptant dépasse ce niveau à l'heure et date d'échéance. Votre capacité à profiter des mouvements favorables au-delà du cours de participation est limitée, mais en échange de cette diminution du potentiel « avantageux », vous devriez pouvoir obtenir un cours de protection plus favorable ou un pourcentage de participation plus élevé.

Exemple de tunnel à participation

Pour utiliser le même exemple que ci-dessus, un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours au comptant EURUSD actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1859. Le cours budgétisé par l'importateur a été révisé à 1,1700 et par conséquent une option normale à participation avec un cours de protection de 1,1650 ne couvrira plus son risque. Il pense toujours que le cours variera en sa faveur, mais estime désormais que cet avantage potentiel n'est plus aussi important. Il souhaite donc renoncer à une partie de sa capacité à profiter d'une augmentation très importante du cours au comptant, en échange d'un cours de protection correspondant au niveau qu'il a budgétisé.

L'importateur souscrit un tunnel à participation aux conditions suivantes :

Cours de protection	1,1950
Cours de participation	1,2400
Pourcentage de participation	50 %
Date d'échéance	6 mois

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

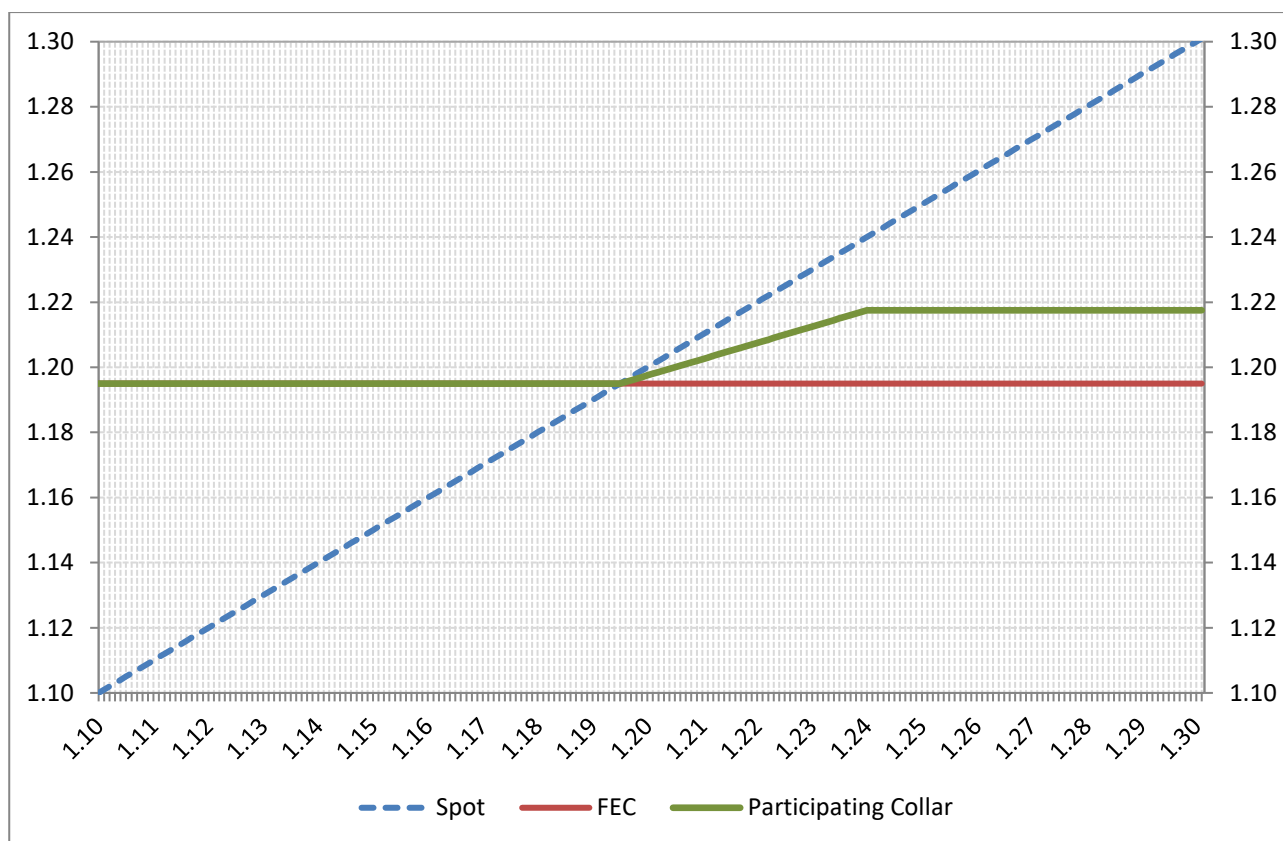
- Si le cours au comptant est inférieur au cours de protection de 1,1950 à l'échéance, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, d'exercer l'option de vente pour vendre des EUR et acheter 100 000 USD à 1,1950 soit le cours le plus défavorable possible.
- Si le cours au comptant est supérieur au cours de protection et inférieur au cours de participation à l'échéance, Convera exercera sa première option d'achat et l'importateur sera obligé de vendre des EUR pour acheter 50 000 USD à 1,1950. L'importateur pourra ensuite acheter les 50 000 USD restants au cours au comptant plus favorable, ce qui lui donnera une participation de 50 % à l'évolution favorable.
- Si le cours au comptant est également supérieur au cours de participation à l'échéance, Convera exercera les première et deuxième options d'achat. L'importateur sera obligé de vendre des EUR pour acheter 50 000 USD à 1,1950, puis d'acheter les 50 000 USD restants à 1,2400, ce qui résultera en un cours net de 1,2175 (son cours le plus favorable possible) pour vendre des EUR et acheter 100 000 USD.

Pour un exportateur, les résultats sont très similaires, sauf que la structure consiste en l'achat d'une option d'achat pour l'ensemble du montant convenu au cours de protection et en la vente de deux options de vente

pour une partie du montant convenu.

Remarque: Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'un tunnel à participation

- Ce produit offre la possibilité de participer partiellement aux mouvements favorables des cours de change à concurrence de sa participation, jusqu'au cours de participation.
- Protection à tout moment, au niveau prédéterminé du cours de protection, le plus défavorable possible.
- Le cours de protection est plus favorable que le cours applicable à un Participant comparable.
- Pas de prime à payer

Inconvénients d'un tunnel à participation

- **Le cours de protection peut s'avérer moins avantageux que le cours applicable à un contrat à terme sur devises comparable.**
- **Une partie de votre exposition doit être changée au cours de protection à l'échéance. Si le cours au comptant à la date d'échéance est plus avantageux que le cours de protection, vous aurez l'obligation de changer cette portion à un cours moins avantageux pour vous.**

- Si le cours au comptant à l'échéance est supérieur au cours de participation, vous aurez l'obligation de réaliser la moitié de votre opération au cours de protection et l'autre moitié au cours de participation, avec un prix net entre ces deux niveaux qui est moins avantageux pour vous que si vous aviez la liberté de changer au cours au comptant.
- Si le cours au comptant dépasse pour un niveau suffisant le cours de participation avant la date d'échéance, Convera peut vous demander un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.

4.4.3.1 Tunnel à participation à effet de levier

Informations générales sur le produit

Un **Tunnel à participation à effet de levier** est une option structurée qui se comporte exactement comme la structure de tunnel à participation présenté précédemment à la différence que les cours obtenus sont bonifiés en raison de l'effet de levier utilisé. Il vous permet de vous protéger contre le risque de voir le cours de change au comptant être moins favorable que le cours le plus défavorable possible dénommé **cours de protection** à hauteur du montant protégé. Il vous offre également la possibilité aux évolutions favorables du cours de change au comptant pour une partie du montant avec effet de levier, Ainsi, si le cours de change au comptant est compris entre le cours de protection et le cours de participation, vous devrez convertir une partie du montant à effet de levier au cours de protection et pourrez convertir la partie résiduelle du montant avec effet de levier au cours de change au comptant. **Toutefois, pour que le cours de protection et le cours de participation soient plus intéressants au départ, vous devez consentir, si le cours au comptant sous-jacent était plus favorable que le cours de participation à l'échéance à convertir la partie résiduelle du montant avec effet de levier au cours de participation.**

Exemple de tunnel à participation à effet de levier

Pour utiliser le même exemple que ci-dessus, un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours au comptant actuel est de 1,1882 et le cours à terme est de 1,1859. L'importateur souscrit un tunnel à effet de levier aux conditions suivantes :

Montant protégé	100 000 USD
Montant de l'effet de levier	200 000 USD
Cours de protection	1,1900
Pourcentage de participation	50%
Cours de participation	1,2500
Date d'échéance	6 mois
Effet de levier	2 :1

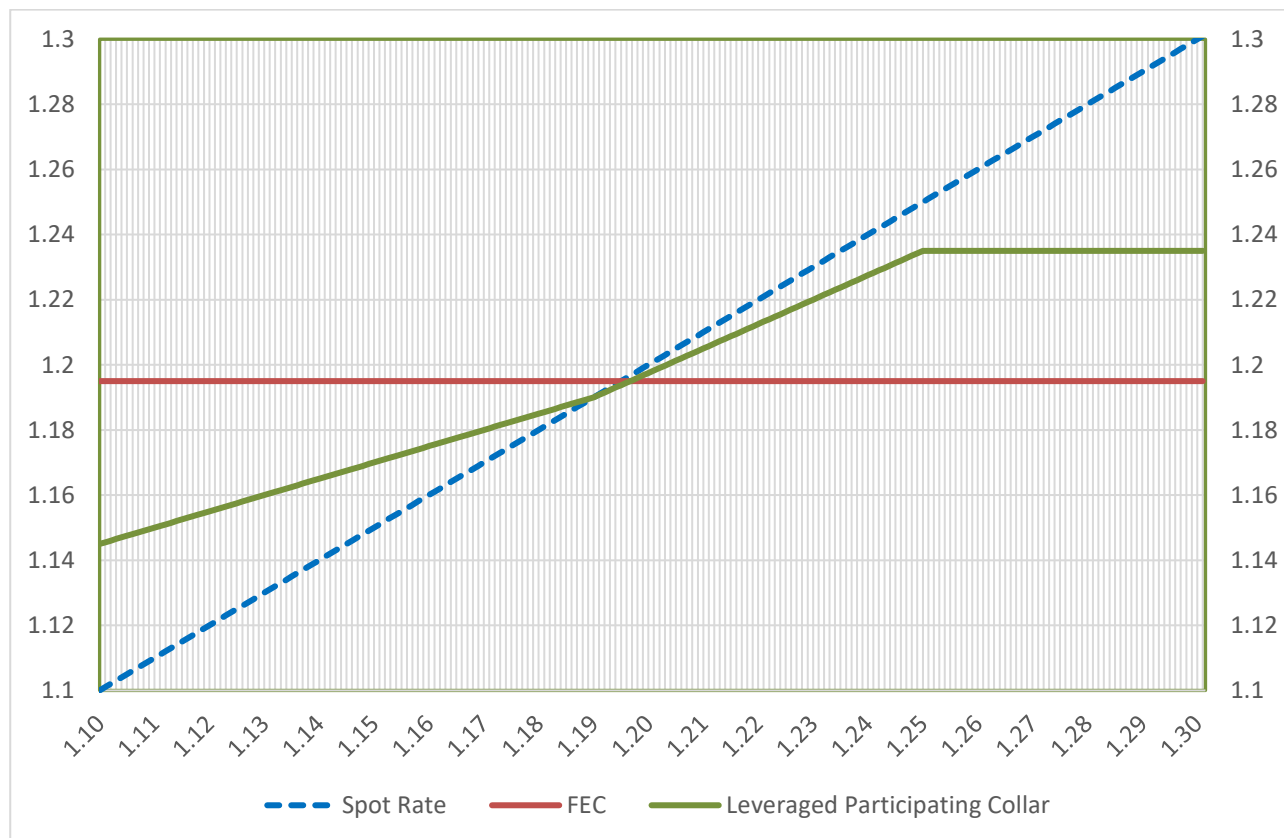
Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours de protection de 1,1900 à l'échéance, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, d'exercer son option de vente pour vendre des EUR et acheter le montant protégé de 100 000 USD à 1,1900, soit son cours le plus défavorable possible.
- Si le cours EURUSD au comptant se trouve entre le cours de protection et le cours de participation, l'importateur sera obligé de vendre des EUR et d'acheter 50 000 USD au cours de protection et sera libre de laisser son option expirer et de vendre des EUR pour acheter 50 000 USD au cours au comptant en vigueur ; il peut également choisir de ne rien faire pour la deuxième partie du montant puisqu'aucune des parties n'a d'obligation pour cette seconde partie.
- Si le cours au comptant est supérieur au cours de participation de 1,2500 à l'échéance, Convera exercera ses options d'achat et l'importateur sera obligé de vendre des EUR pour acheter une partie du montant avec effet de levier au cours de protection, soit 50 000 USD à 1,1900 (cours le plus défavorable) et une

partie du montant avec effet de levier au cours de participation, soit 150 000 USD à 1,2500 (cours le plus favorable). Ce qui donne un taux moyen de 1,2350

Ici également, pour un exportateur français, les résultats sont en substance les mêmes, sauf que la structure consiste en l'achat d'une option d'achat au cours de protection (supérieur à celui du marché) et en la vente de deux options de vente respectivement au cours de protection et au cours de participation.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Risques supplémentaires d'un tunnel à participation à effet de levier :

- **Outre les inconvénients énoncés ci-dessus, le tunnel à participation à effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec un tunnel à participation sans effet de levier, si votre besoin est de 100 000 USD, vous couvrez 100 000 USD. Avec la variante à levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 USD et être potentiellement obligé de réaliser une transaction sur l'ensemble des 100 000 USD, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié de votre risque, soit vous pouvez couvrir 100 000 USD mais en risquant d'être obligé de réaliser une transaction de 200 000 USD, ce qui dépasse votre exposition et vous place en situation de sur-couverture.**

4.4.4 Barrière activante

Informations générales sur le produit

L'option à **Barrière activante** est une option structurée vous permettant de vous protéger contre le risque que le cours de change au comptant soit moins favorable qu'un cours de change prédéterminé (le **cours de protection**), tout en vous offrant la possibilité de tirer profit des mouvements favorables des cours jusqu'au cours de la barrière activante. Si le cours au comptant est supérieur ou égal au cours de la barrière activante à tout moment précédant la date d'échéance, vous serez obligé de changer au cours de protection à la date d'échéance.

Veillez noter que ce produit est parfois appelé « contrat à terme extra » ou « contrat à terme plus ».

Fonctionnement d'une option à barrière activante

Une option à **Barrière activante** est structurée en souscrivant deux options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera vous donnant le droit, mais pas l'obligation, de vendre le montant nominal convenu à Convera au cours de protection. Dans la deuxième, vous vendez une option d'achat à Convera au cours de protection, mais avec une barrière au cours de la barrière activante. Cette option reste en sommeil et ne peut pas être exercée contre vous sauf si le cours au comptant sous-jacent atteint ou dépasse le cours de la barrière activante à n'importe quel moment pendant la durée du contrat. Si le cours de la barrière activante est atteint ou dépassé sur le marché, l'option d'achat est activée et, à l'heure et date d'échéance, vous aurez l'obligation de vendre la valeur nominale convenue à Convera au cours de protection.

Exemple d'option à barrière activante

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours au comptant EURUSD actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur a budgétisé un cours de 1,1750 et ne peut pas se permettre de voir le cours descendre sous ce niveau. Toutefois, l'opinion sur les marchés est que le cours au comptant EURUSD devrait revenir au-dessus de 1,2000 et l'importateur est donc réticent à limiter sa capacité à en profiter si c'était le cas.

L'importateur souscrit donc une option à barrière activante aux conditions suivantes :

Cours de protection	1,1850
Cours de la barrière activante	1,2400
Date d'échéance	6 mois
Barrière activante observée	Constamment

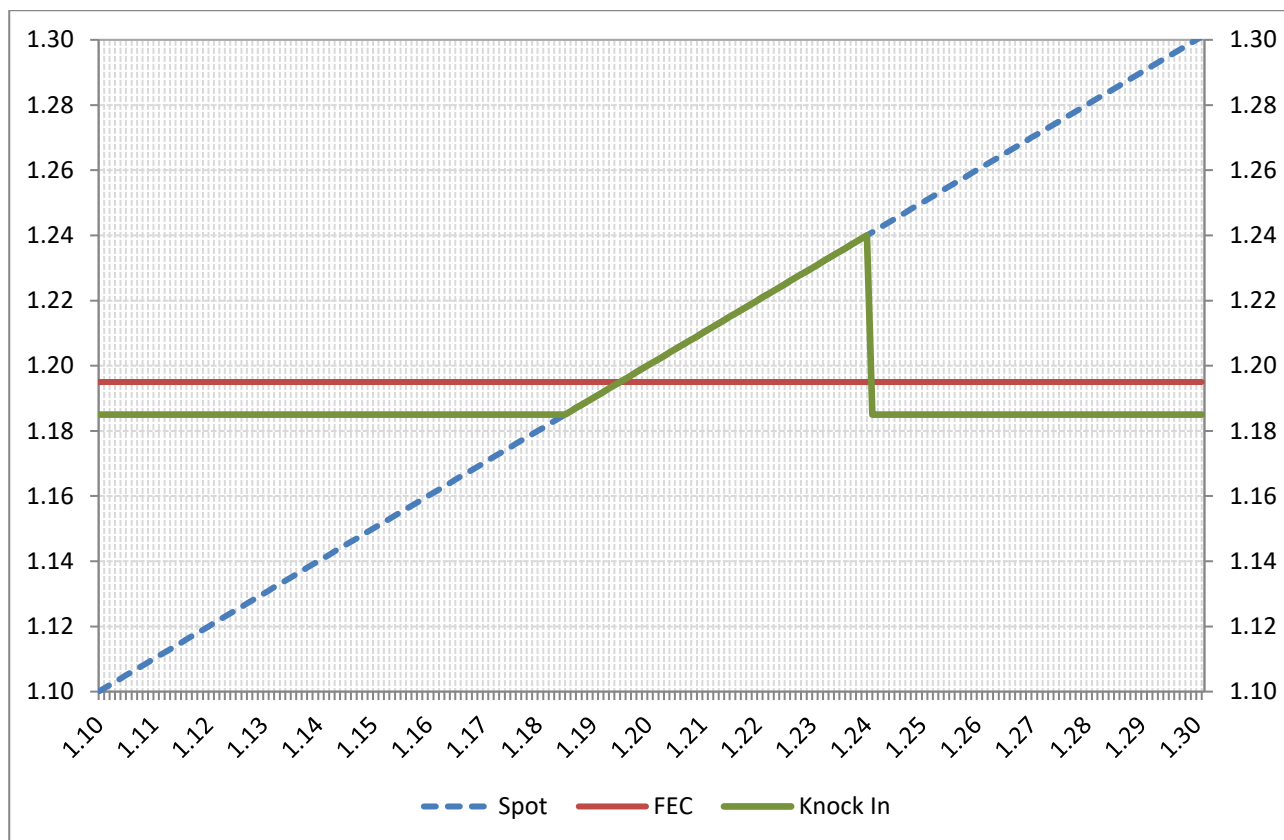
Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours de protection de 1,1850, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,1850, soit son cours le plus défavorable possible.
- Si le cours EURUSD au comptant est supérieur à 1,1850 et n'a atteint ou dépassé le cours de la barrière activante de 1,2400 à aucun moment pendant la durée du contrat, l'importateur sera libre de laisser cette option expirer et de réaliser son opération de change au cours au comptant en vigueur, qui peut théoriquement aller jusqu'à 1,2399.
- Si le cours EURUSD au comptant a atteint ou dépassé 1,2400 à n'importe quel moment pendant la durée du contrat, la barrière sera activée au cours de la barrière activante et Convera exercera son option d'achat, obligeant le client à vendre des EUR pour acheter 100 000 USD au cours de protection de 1,1850 soit le cours le plus défavorable possible.

Pour un exportateur, les résultats sont très similaires, sauf que la structure consiste en l'achat d'une option d'achat pour le montant convenu au cours de protection et en la vente d'une option de vente pour le même montant au cours de protection avec une barrière au cours de la barrière activante.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'une barrière activante

- Possibilité de participer à 100 % aux mouvements favorables des cours de change jusqu'au cours de la barrière activante.
- Protection à tout moment au niveau prédéterminé du cours le plus défavorable possible.
- Pas de prime à payer (voir article 4.6 pour plus de précisions).

Inconvénients d'une barrière activante

- **Le cours de protection est moins avantageux que ne l'aurait été le cours de change à terme comparable au moment de la conclusion du contrat.**
- **Si le cours de la barrière activante est observé pendant la durée du contrat et que le cours reste supérieur au cours de protection à la date d'échéance, vous devrez réaliser votre opération au cours de protection, qui peut s'avérer bien moins favorable que le cours au comptant en vigueur à ce moment-là.**
- **Si le cours de la barrière activante est observé et que le cours au comptant continue d'être supérieur au cours de protection avant la date d'échéance, Convera peut vous demander un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.**

4.4.4.1 Fenêtre à barrière activante

La **Fenêtre à barrière activante** diffère de la barrière activante standard dans le fait que la barrière n'est observée que pendant une période d'observation spécifique, ou fenêtre. Il s'agit souvent du mois précédant l'échéance, mais cela n'est pas toujours le cas. La barrière n'est active que pendant cette période, ce qui fait que les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière en dehors de la fenêtre sans que cela n'ait d'effet sur l'option. En contrepartie de la réduction de la période d'observation, le cours de protection et/ou le niveau de la barrière peuvent être moins favorables qu'avec une barrière activante standard.

4.4.4.2 Barrière activante à expiration

La **Barrière activante à expiration** diffère de la barrière activante standard : en effet, la barrière n'est observée qu'à l'échéance. Cela signifie que, sans effet sur l'option, les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière à tout moment jusqu'au moment de l'échéance (sans toutefois inclure celui-ci). En contrepartie du fait que la barrière n'est observée qu'au moment de l'échéance, le cours de protection et/ou le niveau de la barrière seront moins favorables qu'avec une barrière activante standard ou une Fenêtre à barrière activante.

4.4.4.3 Barrière activante à effet de levier

Informations générales sur le produit

Une **Barrière activante à effet de levier** fonctionne de manière très similaire à la barrière activante standard. Elle fournit une garantie de cours le plus défavorable possible auquel sera changé le montant protégé et permet une participation aux évolutions favorables jusqu'à une barrière activante définie. Toutefois, pour que le cours de protection et/ou le cours de la barrière activante soient plus avantageux au départ, le souscripteur accepte, si le cours de la barrière activante est atteint à n'importe quel moment de la durée du contrat, de devoir changer au cours de protection un Montant de l'effet de levier à la date d'échéance. Le Montant de l'effet de levier est généralement du double du montant protégé, mais peut en être un multiple inférieur. Comme pour la variante sans effet de levier, le souscripteur peut également spécifier s'il souhaite une barrière à fenêtre ou une barrière à l'échéance.

Exemple d'option à barrière activante à effet de levier

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours au comptant EURUSD actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur a budgétisé un cours de 1,1850 et ne souhaite pas verrouiller un cours en dessous de ce niveau, ce qui signifie qu'une option à barrière activante standard n'est pas intéressante. En outre, l'opinion des marchés est que le cours au comptant EURUSD devrait revenir au-dessus de 1,2000, et l'importateur est donc également réticent à limiter sa capacité à en profiter, si c'était le cas, en souscrivant un contrat à terme.

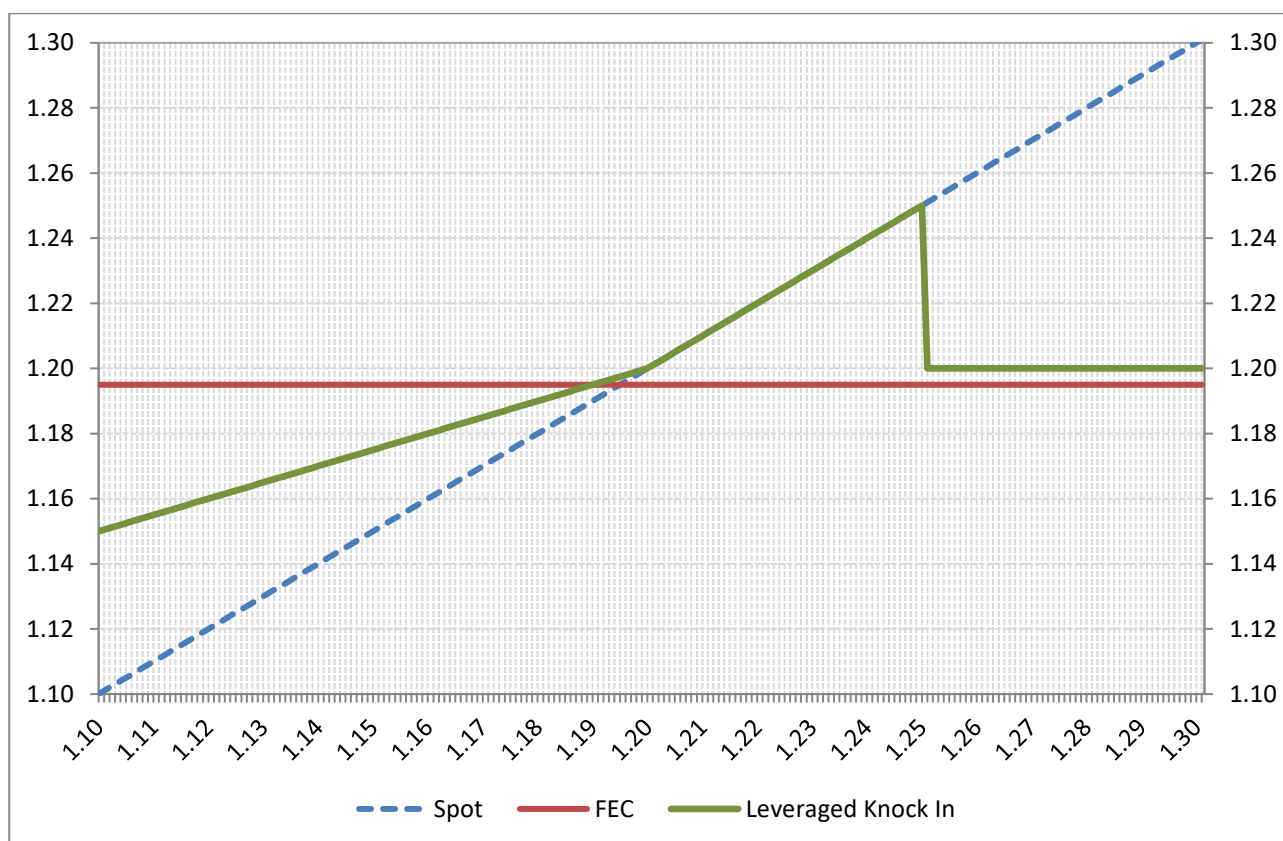
L'importateur souscrit donc une option à barrière activante à effet de levier aux conditions suivantes :

Montant protégé	50 000 USD
Montant de l'effet de levier	100 000 USD
Cours de protection	1,2000
Cours de la barrière activante	1,2500
Date d'échéance	6 mois
Barrière activante observée	Constamment

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours de protection de 1,2000, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR et d'acheter le montant protégé de 50 000 USD à 1,2000. Tout besoin restant devra être satisfait sur le marché au comptant.
- Si le cours EURUSD au comptant est supérieur à 1,2000 et n'a atteint ou dépassé le cours de la barrière activante de 1,2500 à aucun moment pendant la durée du contrat, l'importateur sera libre de laisser cette option expirer et de réaliser son opération de change au cours au comptant en vigueur, qui peut théoriquement aller jusqu'à 1,2499.
- Si le cours EURUSD au comptant a atteint ou dépassé 1,2500 à n'importe quel moment pendant la durée du contrat, la barrière sera activée au cours de la barrière activante et Convera exercera son option d'achat, obligeant le client à vendre des EUR pour acheter le Montant de l'effet de levier de 100 000 USD au cours de protection de 1,2000.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Inconvénients supplémentaires de la barrière activante à effet de levier

- Outre les inconvénients énoncés ci-dessus, la barrière activante à effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec une barrière activante sans effet de levier, si votre besoin est de 100 000 USD, vous couvrez 100 000 USD. Avec la variante à levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 USD et être potentiellement obligé de réaliser une transaction sur l'ensemble des 100 000 USD, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié de votre risque, soit couvrir 100 000 USD mais en risquant d'être obligé de réaliser une transaction de 200 000 USD, ce qui dépasse votre exposition et vous place en situation de sur-couverture.

4.4.5 Tunnel à barrière activante

Informations générales sur le produit

Le **Tunnel à barrière activante** est une option structurée qui permet à souscripteur de se protéger contre le risque de voir le cours de change au comptant être moins favorable qu'un **cours de protection** prédéterminé, tout en gardant la possibilité de tirer profit des mouvements de change favorables jusqu'au cours spécifié d'une barrière activante. Si le cours au comptant sous-jacent est supérieur ou égal au cours de la barrière activante à un quelconque moment pendant la durée du contrat, une structure dite de tunnel sera mise en place pour le souscripteur.

Fonctionnement d'un tunnel à barrière activante

Une option de **Tunnel à barrière activante** est structurée en souscrivant deux options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente vous donnant le droit (mais sans que cela n'implique une obligation) de vendre le montant nominal convenu à Convera au cours de protection. Dans la deuxième, vous vendez une option d'achat à Convera au cours de participation avec une barrière activante à un certain cours. Cette option reste en sommeil et ne peut pas être exercée contre vous sauf si le cours au comptant sous-jacent atteint ou dépasse le cours de la barrière activante pendant la durée du contrat. Si le cours du marché atteint

ou dépasse le cours de la barrière activante, l'option d'achat est activée et si, à l'heure et date d'échéance, le cours au comptant reste plus favorable que le cours de participation, vous aurez l'obligation de vendre la valeur nominale convenue à Convera au cours de participation, ce qui limitera votre capacité à bénéficier des évolutions favorables au-delà de ce niveau.

Exemple d'un tunnel à barrière activante

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. Le cours budgétisé par l'importateur est de 1,1500, mais il s'attend à ce que le cours s'améliore lentement dans les mois à venir. Il voudrait donc pouvoir en profiter. L'importateur est toutefois préoccupé par le fait que si la parité EURUSD continuait d'augmenter, il ne souhaiterait pas que soit déclenchée une obligation de réaliser son opération de change au cours de protection.

L'importateur souscrit un tunnel à barrière activante aux conditions suivantes :

Cours de protection	1,1800
Cours de la barrière activante	1,2400
Cours de participation	1,1950
Date d'échéance	6 mois
Barrière activante observée	Constamment

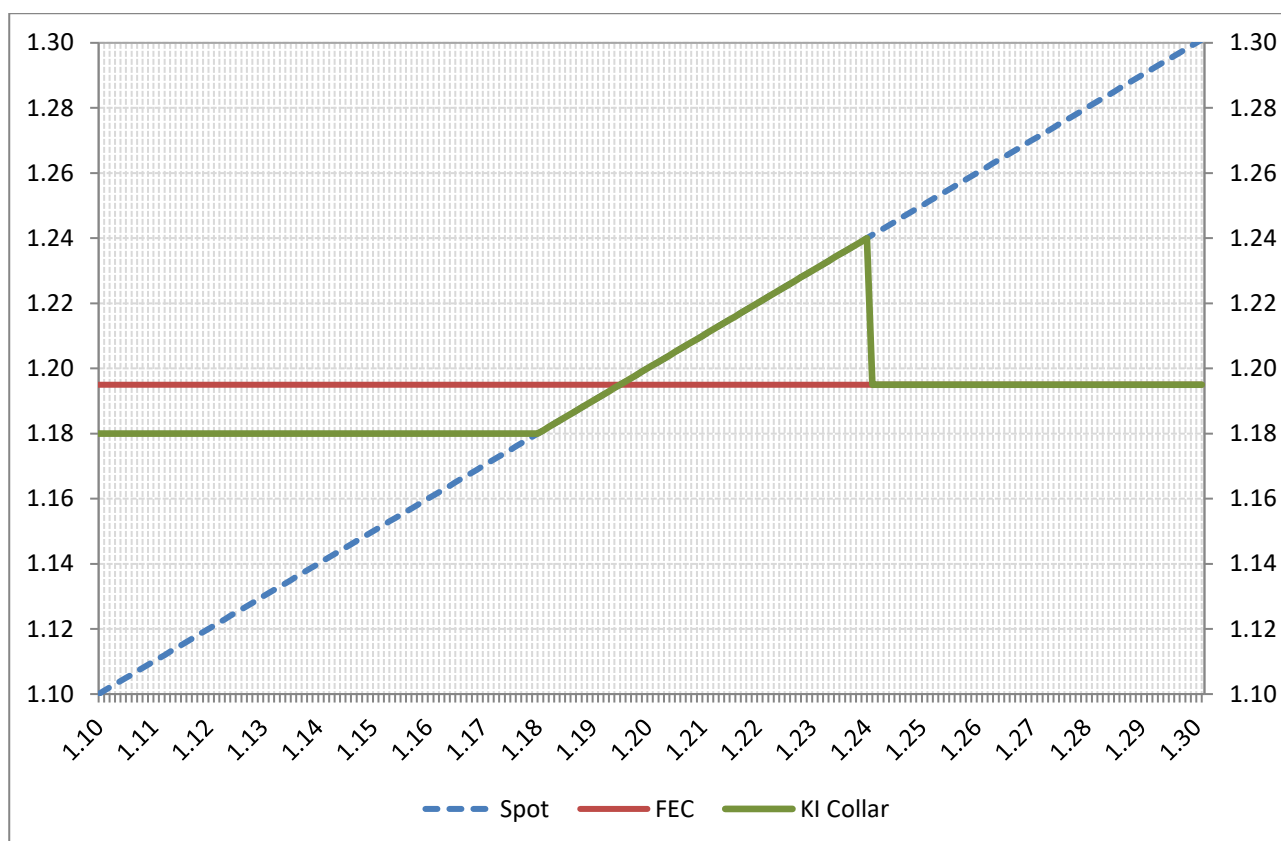
Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Indépendamment des autres éventualités, si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours de protection de 1,1800, l'importateur a le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,1800, soit son cours le plus défavorable possible.
- Si le cours EURUSD au comptant est supérieur ou égal au cours de protection de 1,1800 et n'a atteint ou dépassé le cours de la barrière activante de 1,2400 à aucun moment pendant la durée du contrat, l'importateur sera libre de laisser l'option expirer et de réaliser son opération de change au cours au comptant en vigueur, pouvant théoriquement aller jusqu'à 1,2399.
- Si le cours EURUSD au comptant a dépassé 1,2400 et que le cours de la barrière activante a été atteint, et si le cours reste au-dessus du cours de participation de 1,1950 à l'échéance, l'importateur sera obligé de vendre des EUR et d'acheter 100 000 USD à 1,1950.
- Si le cours de la barrière activante a été atteint, mais que le cours au comptant recule ensuite sous le cours de participation de 1,1950, l'importateur n'aura aucune obligation de réaliser la transaction et pourra choisir d'acheter ses dollars au cours au comptant en vigueur.

Pour un exportateur, les résultats sont très similaires, la différence étant que la structure consiste en l'achat d'une option d'achat pour le montant convenu au cours de protection et en la vente d'une option de vente pour le même montant au cours de participation avec une barrière au cours de la barrière activante.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'un tunnel à barrière activante

- Possibilité de participer aux mouvements favorables des cours de change jusqu'au cours de la barrière activante. Lorsque le cours de la barrière activante a été atteint, la participation est toujours possible jusqu'au cours de participation.
- Protection à tout moment au niveau prédéterminé du cours le plus défavorable possible.
- Pas de prime à payer (voir article 4.6 pour plus de précisions).

Inconvénients d'un tunnel à barrière activante

- **Le cours de protection pour ce type de produit est généralement moins avantageux que dans un contrat de change à terme comparable.**
- **La participation aux mouvements favorables est plafonnée au cours de la barrière activante puis au cours de participation. Si le cours au comptant sous-jacent continue de s'améliorer, vous aurez l'obligation de réaliser l'opération à un cours pouvant s'avérer bien moins avantageux que le cours du marché ce jour-là.**
- **Si le cours de la barrière activante est atteint pendant la période et que le cours au comptant continue d'être supérieur au cours de participation avant la date d'échéance, Convera peut vous demander un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.**

4.4.5.1 Fenêtre de tunnel à barrière activante

La **Fenêtre de tunnel à barrière activante** diffère du tunnel à barrière activante standard : la barrière n'est observée que pendant une période d'observation spécifique, ou fenêtre. Il s'agit souvent du mois précédant l'échéance, mais ce n'est pas obligatoirement le cas. La barrière n'est observée que pendant cette période, ce qui fait que les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière en dehors de la fenêtre sans que

cela n'affecte pas l'option. En contrepartie de cette réduction de la période d'observation, le cours de protection, le cours de participation et/ou le niveau de la barrière peuvent être moins favorables qu'avec un tunnel à barrière activante standard.

4.4.5.2 Tunnel à barrière activante à expiration

Le **Tunnel à barrière activante à expiration** diffère du tunnel à barrière activante standard dans le fait que la barrière n'est observée qu'à l'échéance (ou expiration). Cela signifie que, sans que cela n'affecte pas l'option, les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière à tout moment jusqu'au moment de l'échéance (sans toutefois inclure celui-ci). En contrepartie du fait que la barrière n'est observée qu'au moment de l'échéance, le cours de protection, le cours de participation et/ou le niveau de la barrière peuvent être moins favorables qu'avec un tunnel à barrière activante standard.

4.4.5.3 Tunnel à barrière activante à effet de levier

Le **Tunnel à barrière activante à effet de levier** fonctionne de la même manière qu'une barrière activante sans effet de levier. Il s'agit d'une option structurée vous permettant de vous protéger contre le risque de voir le cours de change au comptant être moins favorable qu'un cours de change prédéterminé (le **cours de protection**). Elle vous offre également la possibilité de participer aux évolutions favorables du cours de change au comptant, à condition que le cours de la barrière activante ne soit pas atteint pendant la durée de la structure (ou pendant toute période d'observation/à l'échéance). Si le cours de la barrière activante est atteint, vous serez obligé de réaliser votre transaction pour le **Montant de l'effet de levier** au cours de participation à la date d'échéance si le cours au comptant sous-jacent reste plus favorable que ce niveau. Si le cours au comptant se situe entre le cours de protection et le cours de participation, vous serez libre de réaliser votre opération au cours au comptant, et si le cours au comptant est inférieur au cours de protection, vous êtes toujours protégé, mais uniquement pour le montant protégé à ce cours.

Remarque: le Montant de l'effet de levier ne s'applique qu'au cours de participation.

Exemple de tunnel à barrière activante à effet de levier

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. Le cours budgétisé par l'importateur est de 1,1700, mais il est réticent à verrouiller un cours en dessous de ce niveau car il s'attend également à ce que le cours s'améliore lentement dans les mois à venir. Il voudrait donc pouvoir tirer profit d'une telle évolution. Il est toutefois préoccupé par le fait que si la parité EURUSD continuait d'augmenter, il ne souhaiterait pas que soit déclenchée l'obligation de réaliser son opération de change au cours de protection car dans l'idéal il voudrait obtenir un cours net supérieur à 1,2000.

L'importateur souscrit un tunnel à barrière activante à effet de levier aux conditions suivantes :

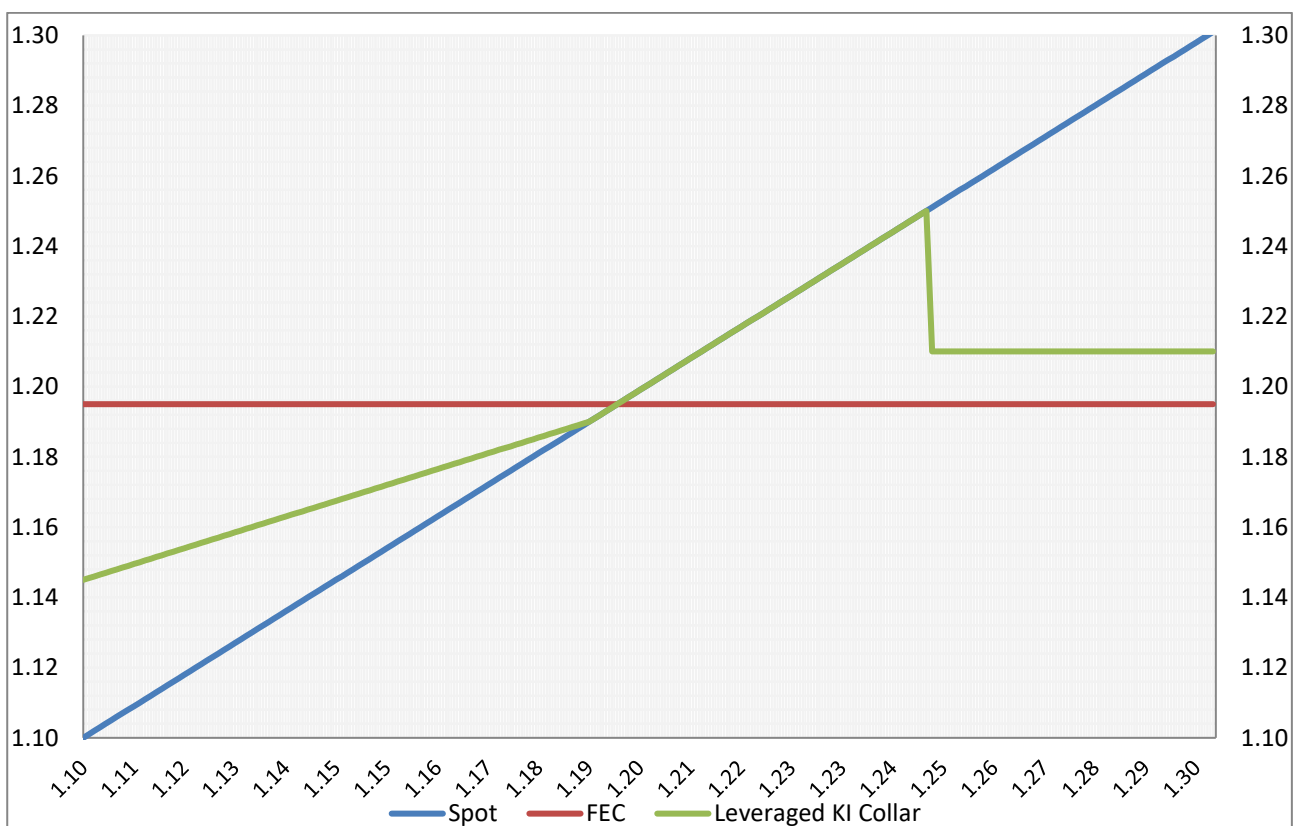
Montant protégé	50 000 USD
Montant de l'effet de levier	100 000 USD
Cours de protection	1,1900
Cours de la barrière activante	1,2500
Cours de participation	1,2100
Date d'échéance	6 mois
Barrière activante observée	Constamment

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Indépendamment des autres éventualités, si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours de protection de 1,1900, l'importateur a le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter 50 000 USD à 1,1900, conformément au cours qu'il a budgétisé. Il devra se procurer tous les montants restants sur le marché au comptant.

- Si le cours EURUSD au comptant est supérieur ou égal au cours de protection de 1,1900 et n'a atteint ou dépassé le cours de la barrière activante de 1,2500 à aucun moment pendant la durée du contrat, l'importateur sera libre de laisser l'option expirer et de réaliser son opération de change au cours au comptant en vigueur, pouvant théoriquement aller jusqu'à 1,2499.
- Si le cours EURUSD a dépassé 1,2500 et que le cours de la barrière activante a été atteint, et si le cours reste au-dessus du cours de participation de 1,2100 à l'échéance, l'importateur sera obligé de vendre des EUR et d'acheter le Montant de l'effet de levier de 100 000 USD à 1,2100.
- Si le cours de la barrière activante a été atteint, mais que le cours au comptant recule ensuite sous le cours de participation de 1,2100, l'importateur n'aura aucune obligation de réaliser la transaction et pourra choisir d'acheter ses dollars au cours au comptant en vigueur. Il conservera toutefois le droit de changer le montant protégé au cours de protection.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Inconvénients supplémentaires du tunnel à barrière activante à effet de levier

- **Outre les inconvénients énoncés ci-dessus, le tunnel à barrière activante à effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec un tunnel à barrière activante sans effet de levier, si votre besoin est de 100 000 USD, vous couvrez 100 000 USD. Avec la variante à levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 USD et être potentiellement obligé de réaliser une transaction sur l'ensemble des 100 000 USD, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié de votre risque, soit couvrir 100 000 USD mais en risquant d'être obligé de réaliser une transaction de 200 000 USD, ce qui dépasse votre exposition et vous place en situation de sur-couverture.**

4.4.6 Barrière Activante à Amélioration (ou Terme Activant Améliorateur ou Terme Activant à Double Sens)

Informations générales sur le produit

La **Barrière Activante à Amélioration** est une option structurée vous permettant de vous protéger contre le risque que le cours de change au comptant soit moins favorable qu'un cours de change prédéterminé (le **cours de protection**), tout en vous offrant la possibilité de tirer profit des mouvements favorables des cours jusqu'au cours de la barrière activante. Tout comme dans une Option à Barrière Activante standard, si le cours au comptant est supérieur ou égal au cours de la barrière activante à tout moment précédant la date d'échéance, vous pourriez être obligé de changer vos devises au cours de protection à la date d'échéance.

Cependant, à date d'échéance, si le cours au comptant de référence termine entre le cours de protection et le cours de la barrière désactivante, la différence entre le cours au comptant de référence et le cours de protection sera calculée et ajoutée au cours de protection, vous conférant alors un **cours amélioré** auquel vous pourrez changer le montant protégé.

Fonctionnement d'une Barrière Activante à Amélioration

Une **Barrière Activante à Amélioration** est structurée en souscrivant trois options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera vous donnant le droit, mais pas l'obligation, de vendre le montant nominal convenu à Convera au cours de protection. Dans la deuxième option, vous vendez une option d'achat à Convera au cours de protection, mais avec une barrière activante au cours de la barrière activante. Cette option reste en sommeil et ne peut pas être exercée contre vous sauf si le cours au comptant sous-jacent atteint ou dépasse le cours de la barrière activante à n'importe quel moment pendant la durée du contrat. Si le marché atteint ou dépasse le cours de la barrière activante l'option d'achat est activée et, à l'heure et date d'échéance, vous aurez l'obligation de vendre la valeur nominale convenue à Convera au cours de protection. Dans la troisième option, vous achetez une autre option de vente à Convera au cours de protection, mais avec une barrière désactivante au cours de la barrière désactivante. Si le cours de la barrière désactivante n'est pas atteint ou dépassé à l'échéance, cette option de vente reste active. Bien que cette option puisse entraîner une livraison de devises (vous nous envoyez des devises et nous les convertissons au cours de protection), vous pouvez également choisir de revendre le flux issu de cette option et donc réaliser un gain financier dans la devise de votre choix. Quand ce gain financier est intégré à la première option de vente, il en résulte un cours amélioré (vous achetez moins cher vos devises).

Exemple de Barrière Activante à Amélioration

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD par mois pendant les 6 prochains mois. Le cours au comptant EURUSD actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur a budgété un cours de 1,1750. Il n'est pas sûr de l'évolution à venir du marché et le cours actuel se situe au milieu de la fourchette des évolutions récentes du cours EURUSD. Cependant, comme le cours actuel est proche de son cours budgété, l'importateur a besoin de se couvrir. Il n'anticipe pas une forte volatilité et n'a pas de vision claire du marché. Il souhaiterait donc profiter des potentielles fluctuations à la hausse comme à la baisse afin d'améliorer son cours d'achat.

L'importateur souscrit donc une Barrière Activante à Amélioration dans les conditions suivantes :

Cours de protection	1,185
Cours de la barrière activante	1,2300
Cours de la barrière désactivante	1,1500
Observation de la Barrière activante	Constamment
Observation de la Barrière désactivante	A échéance uniquement
Date d'échéance	Mensuelle – pendant 6 mois
Montant protégé	100 000 USD par mois

Exemples de résultats possibles à chaque échéance :

- L'EURUSD s'échange au dessus de 1,1850 et la barrière à 1,2300 n'a pas été atteinte au cours de la durée du contrat. Dans ce cas, l'option n'a aucune valeur à l'échéance et l'importateur est libre de traiter la quantité désirée au cours de change au comptant en vigueur à l'échéance.
- L'EURUSD s'est échangé à 1,2300 ou plus au cours de la durée du contrat et reste au-dessus de 1,1500 à l'échéance. Dans ce cas, l'importateur sera obligé de traiter 100 000 € à 1,1850 \$.
- L'EURUSD s'échange au dessous de 1,1850 mais au dessus de 1,1500. Dans ce cas, l'importateur va exercer son droit de vendre EUR 100 000 et d'acheter des USD à 1,1850. Plutôt que de livrer EUR 100 000 de plus et de recevoir le montant correspondant en USD, la position à 1,1850 est revendue sur le marché au taux au comptant en vigueur, ce qui se traduit par d'autres flux de trésorerie positifs en USD comme illustré ci dessous :

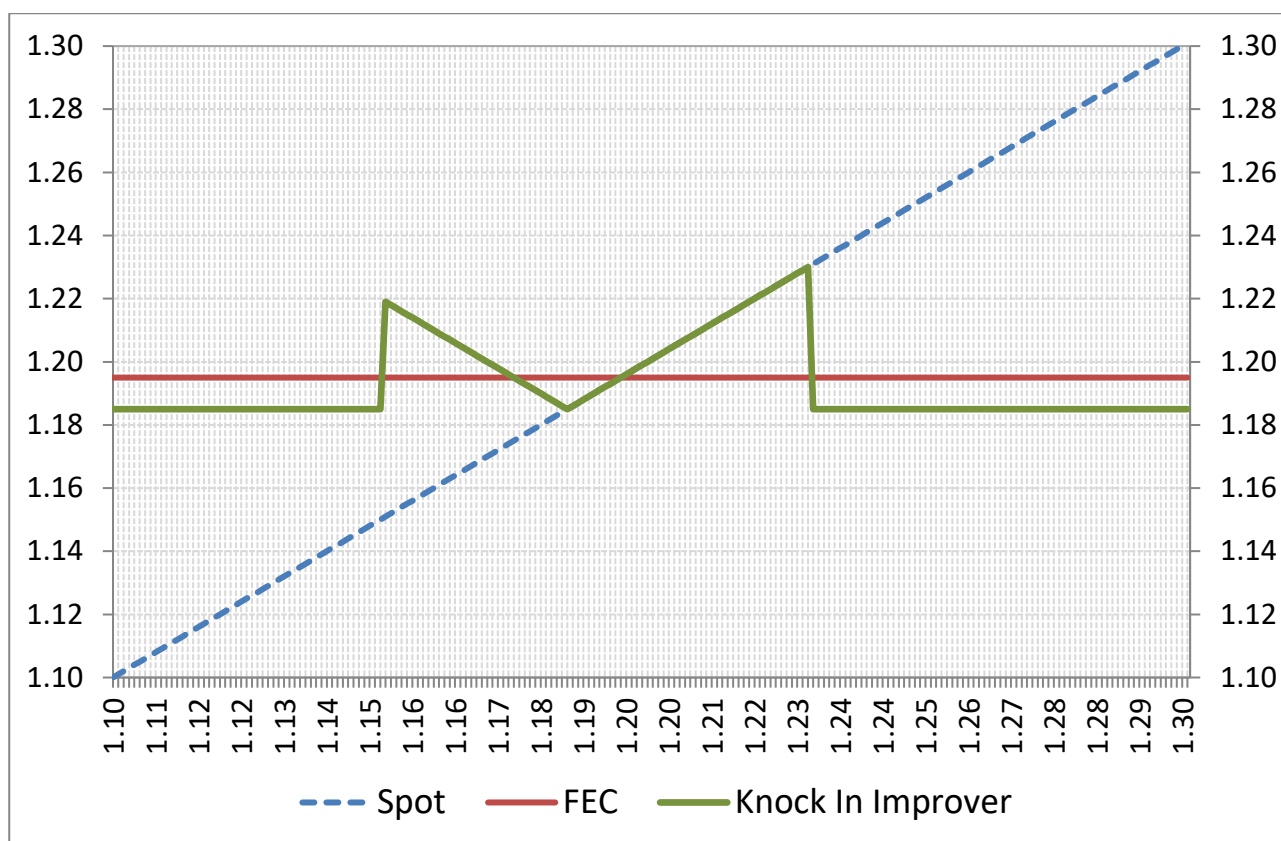
Cours au comptant à l'expiration	Résultat de l'option à barrière désactivante	Gain financier lié à la vente du flux de l'option (EUR)
1,205	Valeur nulle à l'échéance	\$ -
1,195	Valeur nulle à l'échéance	\$ -
1,185	Valeur nulle à l'échéance	\$ -
1,175	Option exercée	\$ 1,000
1,165	Option exercée	\$ 2,000
1,155	Option exercée	\$ 3,000
1,145	Option désactivée	\$ -
1,135	Option désactivée	\$ -
1,125	Option désactivée	\$ -
1,115	Option désactivée	\$ -

Ce montant s'ajoute aux 118 500 \$ pour donner ainsi un résultat amélioré correspondant à la différence entre le cours de protection et le cours spot qui lui est inférieur. Ainsi, si le spot est à 1,1550, l'importateur a acheté 118.500 \$ pour 100.000 €. Au cours comptant ces 100.000 € ne coûtent que 115.500 \$, laissant donc un gain de 3.000 \$ qui est ensuite ajouté à 118 500 \$ pour donner 121 500 \$ - soit un taux net de 1,2150.

- Si l'EURUSD s'échange au dessous de la barrière désactivante de 1,1500, la patte désactivante est annulée et il n'y a pas d'autres flux de trésorerie positifs. Le résultat est que l'importateur aura acheté ses USD avec 100.000 EUR au cours de protection de 1,1850.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'une Barrière Activante à Amélioration

- Possibilité d'obtenir un cours de change amélioré même si le marché évolue de manière défavorable
- Possibilité de participer à 100 % aux mouvements favorables des cours de change jusqu'au cours de la barrière activante.
- Protection à tout moment au niveau du cours de protection pour 100% du montant protégé.
- Pas de prime à payer (voir article section 4.6 pour plus de précisions).

Inconvénients d'une Barrière Activante à Amélioration

- **Le cours de protection et/ou cours de la barrière activante moins avantageux que ceux d'une option à barrière activante standard**
- **Si le cours de la barrière activante est observé pendant la durée du contrat et que le cours reste supérieur au cours de protection à la date d'échéance, vous devrez réaliser votre opération au cours de protection, qui peut s'avérer bien moins favorable que le cours au comptant en vigueur.**
- **Si la barrière activante est touchée pendant la durée de vie du produit ou si la barrière désactivante est franchie à l'échéance, le cours de conversion des devises sera moins favorable que le cours de conversion que vous auriez obtenu avec un contrat à terme équivalent**
- **Si le cours de la barrière activante est observé et que le cours au comptant continue d'être supérieur au cours de protection avant la date d'échéance, Convera peut vous demander un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.**

4.4.6.1 Fenêtre à Barrière Activante à Amélioration

La Fenêtre à barrière activante à Amélioration diffère de la barrière activante à amélioration standard dans le fait que la barrière activante n'est observée que pendant une période d'observation spécifique, ou fenêtre. Il s'agit souvent du mois précédant l'échéance, mais cela n'est pas toujours le cas. La barrière activante n'est active que pendant cette période, ce qui fait que les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière activante en dehors de la fenêtre sans que cela n'ait d'effet sur l'option. En contrepartie de la réduction de la période d'observation, le cours de protection et/ou le niveau de la barrière activante et/ou le niveau de la barrière désactivante peuvent être moins favorables qu'avec une barrière activante à amélioration standard. La barrière désactivante déterminant l'éventuelle amélioration du cours est généralement observée uniquement le jour et à l'heure de l'expiration, cependant, si vous le souhaitez, celle-ci peut également être observée pendant la même période d'observation que la barrière activante.

4.4.6.2 Barrière activante à amélioration à expiration

La Barrière activante à amélioration à expiration diffère de la barrière activante à amélioration standard : en effet, la barrière activante n'est observée qu'à l'échéance. Cela signifie que, sans effet sur l'option, les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière activante à tout moment jusqu'au moment de l'échéance (sans toutefois inclure celui-ci). En contrepartie du fait que la barrière activante n'est observée qu'au moment de l'échéance, le cours de protection et/ou le niveau de la barrière activante et/ou le niveau de la barrière désactivante seront moins favorables qu'avec une barrière activante à amélioration standard ou une Fenêtre à barrière activante à amélioration. La barrière désactivante est elle aussi uniquement observée à expiration.

4.4.6.3 Barrière activante à amélioration à effet de levier

Informations générales sur le produit

Une **Barrière activante à amélioration à effet de levier** fonctionne de manière très similaire à la barrière activante à amélioration standard. Elle fournit une garantie de cours le plus défavorable possible auquel sera changé le montant protégé et permet une participation aux évolutions favorables jusqu'à une barrière activante définie et intègre également une possibilité d'obtenir un cours amélioré si, à échéance, le cours au comptant est compris entre le cours de protection et le cours de la barrière désactivante. Toutefois, pour que le cours de protection et/ou le cours de la barrière activante et/ou le cours de la barrière désactivante soient plus avantageux, le souscripteur accepte, si le cours de la barrière activante est atteint à n'importe quel moment de la durée du contrat et que le cours au comptant fixe au-dessus du cours de protection à l'échéance, de devoir changer au cours de protection le Montant de l'effet de levier à la date d'échéance. Le Montant de l'effet de levier est généralement du double du montant protégé, mais peut en être un multiple inférieur. Comme pour la variante sans effet de levier, le souscripteur peut également spécifier s'il souhaite une barrière à fenêtre ou une barrière à l'échéance.

Exemple de barrière activante à amélioration à effet de levier

Un importateur français a besoin de convertir au minimum EUR 100.000 chaque mois en USD pour les 6 prochains mois et ce besoin peut aller jusqu'à EUR 200.00 par mois.

Le cours au comptant EURUSD actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur a budgété un cours de 1,2100 et ne souhaite pas être bloqué à un cours inférieur à ce niveau, ce qui signifie qu'une barrière activante à amélioration standard n'est pas intéressante. Le consensus de marché semble s'accorder, en outre, sur une remontée du cours EURUSD au comptant jusqu'à plus de 1,2000. Ainsi, bien que l'importateur n'ait pas une idée précise de la direction que prendra le marché, il est réticent à limiter sa capacité à profiter d'une éventuelle évolution favorable en achetant un contrat à terme aux niveaux actuels

L'importateur souscrit donc une barrière activante à amélioration à effet de levier aux conditions suivantes :

Montant protégé	100 000 EUR
Montant de l'effet de levier	200 000 EUR
Cours de protection	1,2000
Cours de la barrière activante	1,2400

Cours de la barrière désactivante	1,1400
Observation de la barrière activante	Constamment
Observation de la barrière désactivante	A échéance uniquement
Date d'échéance	6 mois

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

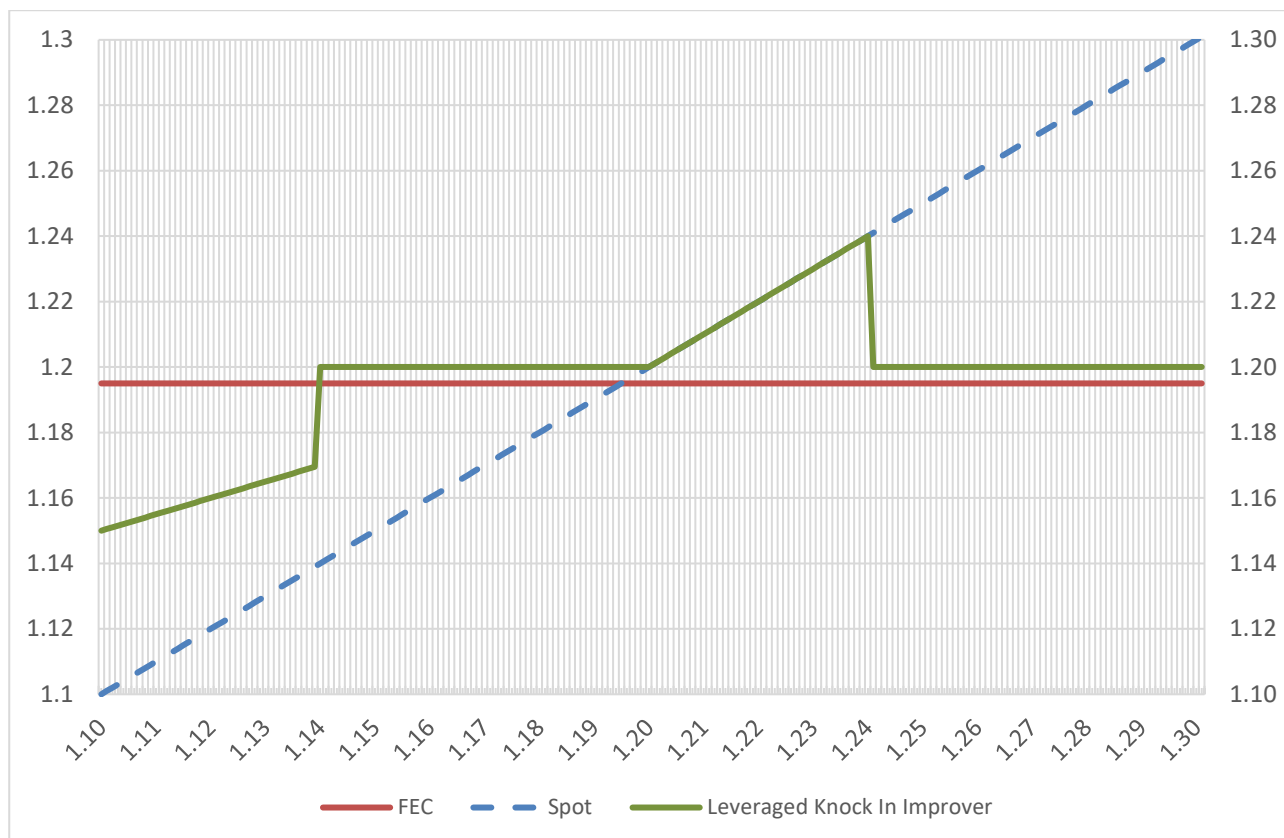
- L'EURUSD se traite au dessus de 1,2000 et la barrière à 1,2400 n'a jamais été atteinte au cours de la vie de l'option. Dans ce cas, l'option n'a plus de valeur à l'échéance et l'importateur est libre de traiter qu'il souhaite au cours au comptant en vigueur à l'échéance.
- L'EURUSD a atteint ou dépassé le cours de 1,2400 au cours de la vie de l'option et reste audessus de 1,2000. Dans ce cas, l'importateur doit traiter le montant défini par l'effet de levier, 200,000 EUR, au cours de protection de 1,2000.
- L'EURUSD se traite en dessous de 1,2000, mais au dessus de 1,1400. Dans ce cas, l'importateur utilisera son droit de vendre EUR 100,000 contre des USD au taux de 1,2000 – ce qui correspond à \$120,000. Il pourra, en outre, exercer également la patte desactivante. Plutôt que de livrer 100 000 EUR de plus et recevoir le montant équivalent en USD, il revendra cette seconde position à 1,2000 sur le marché au taux de change en vigueur. Ceci se traduira par des flux de trésorerie positifs en USD comme décrits ci après :

Cours au comptant	Résultat de l'option	Gain pour l'acheteur
1,2200	Valeur nulle à l'échéance	\$ -
1,2100	Valeur nulle à l'échéance	\$ -
1,2000	Option exercée	\$ -
1,1900	Option exercée	\$ 1,000
1,1800	Option exercée	\$ 2,000
1,1700	Option exercée	\$ 3,000
1,1600	Option exercée	\$ 4,000
1,1500	Option exercée	\$ 5,000
1,1400	Option desactivée	\$ -
1,1300	Option desactivée	\$ -

Ce montant s'ajoute aux 120 000 \$ pour donner ainsi un résultat amélioré correspondant à la différence entre le cours de protection et le cours spot qui lui est inférieur. Ainsi, il a acheté 120 000 \$ pour 100 000 €, si le cours au comptant à l'échéance est à 1,15000, ces 100 000€ ne coûteront que 115 000 \$, laissant un gain de 5 000 \$. Ceci est ensuite ajouté aux 120 000 \$ pour donner 125 000 \$ - soit un taux net de 1,2500 \$.

- Si l'EURUSD se négocie en dessous du taux de desactivation de 1.1400, la patte désactivante est annulée et il n'y a pas de flux bénéfique supplémentaire. En conséquence, l'importateur traite ses 100 000 euros au taux de protection de 1,2000.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Inconvénients supplémentaires de la barrière activante à amélioration à effet de levier

- **Outre les inconvénients énoncés ci-dessus, la barrière activante à amélioration à effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec une barrière activante à amélioration sans effet de levier, si votre besoin est de 100 000 USD, vous couvrez 100 000 USD. Avec la variante à levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 USD et être potentiellement obligé de réaliser une transaction sur l'ensemble des 100 000 USD, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié de votre risque, soit couvrir 100 000 USD mais en risquant d'être obligé de réaliser une transaction de 200 000 USD, ce qui dépasse votre exposition et vous place en situation de sur-couverture.**
- **Lorsque vous traitez une option à effet de levier, vous amplifiez votre exposition aux mouvements du marché, car vous êtes obligé de négocier un montant plus important si les marchés réagissent favorablement ou d'avoir une couverture plus faible si le marché évolue en votre défaveur. Veillez donc à envisager ces risques avant d'effectuer des opérations.**

4.4.7 Révision à barrière activante

Informations générales sur le produit

La **Révision à barrière activante** est une option structurée qui permet au souscripteur de se protéger contre le risque de voir le cours de change au comptant être moins favorable qu'un cours de protection prédéterminé, tout en gardant la possibilité de tirer profit des mouvements de change favorables jusqu'au cours spécifié d'une barrière activante. Si le cours au comptant sous-jacent est supérieur ou égal au cours de la barrière activante à un quelconque moment pendant la durée du contrat, un cours réajusté prédéterminé sera déclenché pour le souscripteur.

Fonctionnement d'une révision à barrière activante

Une **Révision à barrière activante** est structurée en souscrivant trois options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente vous donnant le droit, mais sans que cela n'entraîne une obligation, de

vendre le montant nominal convenu à Convera au cours de protection. Dans la deuxième et la troisième, vous achetez une autre option de vente et vous vendez une option d'achat à Convera au cours réajusté avec une barrière fixée à un certain cours d'activation. Ces options restent en sommeil et ne peuvent pas être exercées contre vous à moins que le cours au comptant sous-jacent ne soit atteint ou dépasse le cours de la barrière activante pendant la durée du contrat. Si et lorsque cela survient, l'option de vente initiale au cours de protection cesse d'exister et vous avez soit le droit de réaliser l'opération si le cours au comptant est moins favorable, soit l'obligation de réaliser l'opération si le cours au comptant est plus favorable que le cours réajusté à l'heure et date d'échéance. Cela signifie qu'une fois que le cours de la barrière activante est atteint, vous avez en fait un contrat à terme au cours réajusté et que vous êtes protégé à ce niveau, mais sans avoir la possibilité de participer aux autres évolutions favorables.

Exemple d'une Révision à barrière activante

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. Le cours budgétisé par l'importateur est de 1,1500, mais il s'attend à ce que le cours s'améliore lentement dans les mois à venir. Il voudrait donc pouvoir en profiter. Il est toutefois préoccupé par le fait que si la parité EURUSD continuait d'augmenter, il ne souhaiterait pas que soit déclenchée l'obligation de réaliser son opération de change au cours de protection.

L'importateur souscrit une révision à barrière activante aux conditions suivantes:

Cours de protection	1,1500
Cours de la barrière activante	1,2400
Cours réajusté	1,2000
Date d'échéance	6 mois
Barrière activante observée	Constamment

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

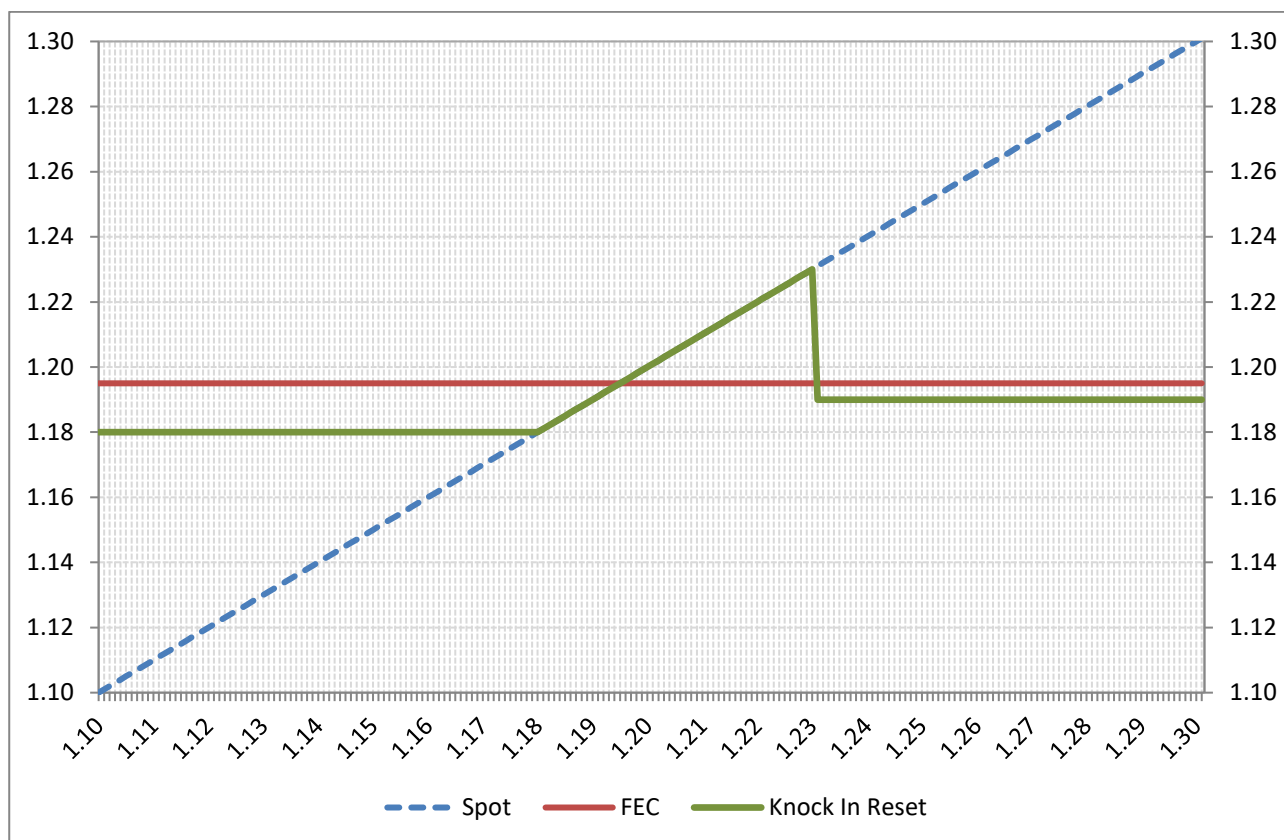
- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours de protection de 1,1500 et n'a pas atteint ou dépassé le cours de la barrière activante à 1,2400, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,1500, soit son cours le plus défavorable possible.
- Si le cours EURUSD au comptant est supérieur ou égal au cours de protection de 1,1500 et n'a atteint ou dépassé le cours de la barrière activante de 1,2400 à aucun moment pendant la durée du contrat, l'importateur sera libre de laisser l'option expirer et de réaliser son opération de change au cours au comptant en vigueur, pouvant théoriquement aller jusqu'à 1,2399.
- Si le cours EURUSD au comptant a atteint ou dépassé 1,2400, la protection à 1,1500 cesse d'exister et au lieu de cela l'importateur a une position fixe au cours réajusté de 1,2000. Si le cours est passé sous 1,2000 à la date d'échéance, l'importateur peut acheter ses USD à ce niveau: toutefois, il sera obligé de réaliser son opération à 1,2000 si le cours est supérieur. En substance, pour l'importateur, un contrat à terme est alors activé au cours réajusté.

Pour un exportateur, les résultats sont très similaires, sauf que la structure consiste en l'achat d'une option d'achat pour le montant convenu au cours de protection et d'une autre option d'achat au cours réajusté, tout en vendant une option de vente pour le même montant, également au cours réajusté. Ces deux dernières options sont soumises à une barrière à un cours d'activation.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes

pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'une révision à barrière activante

- Possibilité de participer aux mouvements favorables des cours de change jusqu'au cours de la barrière activante. Lorsque le cours de la barrière activante a été atteint, le souscripteur bénéficie d'un cours plus favorable que le cours de protection initial.
- Protection à tout moment au niveau prédéterminé du cours le plus défavorable possible.
- Pas de prime à payer (voir article 4.6 pour plus de précisions).

Inconvénients d'une révision à barrière activante

- **Le cours de protection pour ce type de produit est habituellement moins avantageux que dans un contrat de change à terme comparable.**
- **La participation aux mouvements favorables est plafonnée au cours de la barrière activante puis au cours réajusté. Si le cours au comptant sous-jacent continue de s'améliorer, le souscripteur aura l'obligation de réaliser l'opération à un cours pouvant s'avérer bien moins avantageux que le cours du marché ce jour-là.**
- **Si le cours de la barrière activante est atteint pendant la durée du contrat et que le cours au comptant continue d'être supérieur au cours réajusté avant la date d'échéance, Convera peut demander un appel de marge pour garantir toute position hors de la monnaie. Pour de plus**

amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.

4.4.7.1 Fenêtre de révision à barrière activante

La **Fenêtre de révision à barrière activante** présente une différence avec La révision à barrière activante standard: la barrière n'est observée que pendant une période d'observation spécifique, ou fenêtre. Il s'agit souvent du mois précédant l'échéance, mais ce n'est pas obligatoirement le cas. La barrière n'est active que pendant cette période, ce qui fait que les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière en dehors de la fenêtre sans que cela n'ait d'effet sur l'option. En contrepartie de la réduction de la période d'observation, le cours de protection, le cours réajusté et/ou le niveau de la barrière peuvent être moins favorables qu'avec une révision à barrière activante standard.

4.4.7.2 Révision à barrière activante à expiration

La **Révision à barrière activante à expiration** diffère de la révision à barrière activante standard: la barrière n'est observée qu'à l'échéance (ou expiration). Cela signifie que, sans que cela n'ait d'effet sur l'option, les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière à tout moment jusqu'au moment de l'échéance (sans toutefois inclure celui-ci). En contrepartie du fait que la barrière n'est observée qu'au moment de l'échéance, le cours de protection, le cours réajusté et/ou le niveau de la barrière peuvent être moins favorables qu'avec une révision à barrière activante standard.

4.4.7.3 Révision à barrière activante à effet de levier

Informations générales sur le produit

La **Révision à barrière activante à effet de levier** fonctionne exactement de la même manière que la version sans effet de levier. C'est une option structurée qui vous permet de vous protéger contre le risque de voir le cours de change au comptant être moins favorable qu'un cours de change prédéterminé (le « cours de protection »). Elle vous offre également la possibilité de participer aux évolutions favorables du cours de change au comptant, à condition que le cours de la barrière activante ne soit pas atteint pendant la durée de la structure (ou pendant la fenêtre/à l'échéance). Si le cours de la barrière activante est atteint, vous devez alors changer le **Montant de l'effet de levier** à un cours réajusté, habituellement plus favorable qu'un contrat à terme standard sur devises au moment de la conclusion de la transaction.

Exemple d'une révision à barrière activante à effet de levier

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur a budgétisé un cours de 1,2200, ce qui signifie qu'il est réticent à se couvrir aux niveaux actuels. Il a toutefois conscience du risque de poursuite de la baisse du cours et il souhaite couvrir 50 % de son risque à un niveau proche des cours à terme actuels. Il s'attend cependant à ce que le cours s'améliore dans les mois à venir et il voudrait pouvoir tirer profit d'une telle évolution. Il est toutefois préoccupé par le fait que si la parité EURUSD continuait d'augmenter, il ne souhaiterait pas que soit déclenchée l'obligation de réaliser son opération de change au cours de protection, mais il accepterait une obligation de changer la totalité du montant nécessaire à son cours budgétisé de 1,2200.

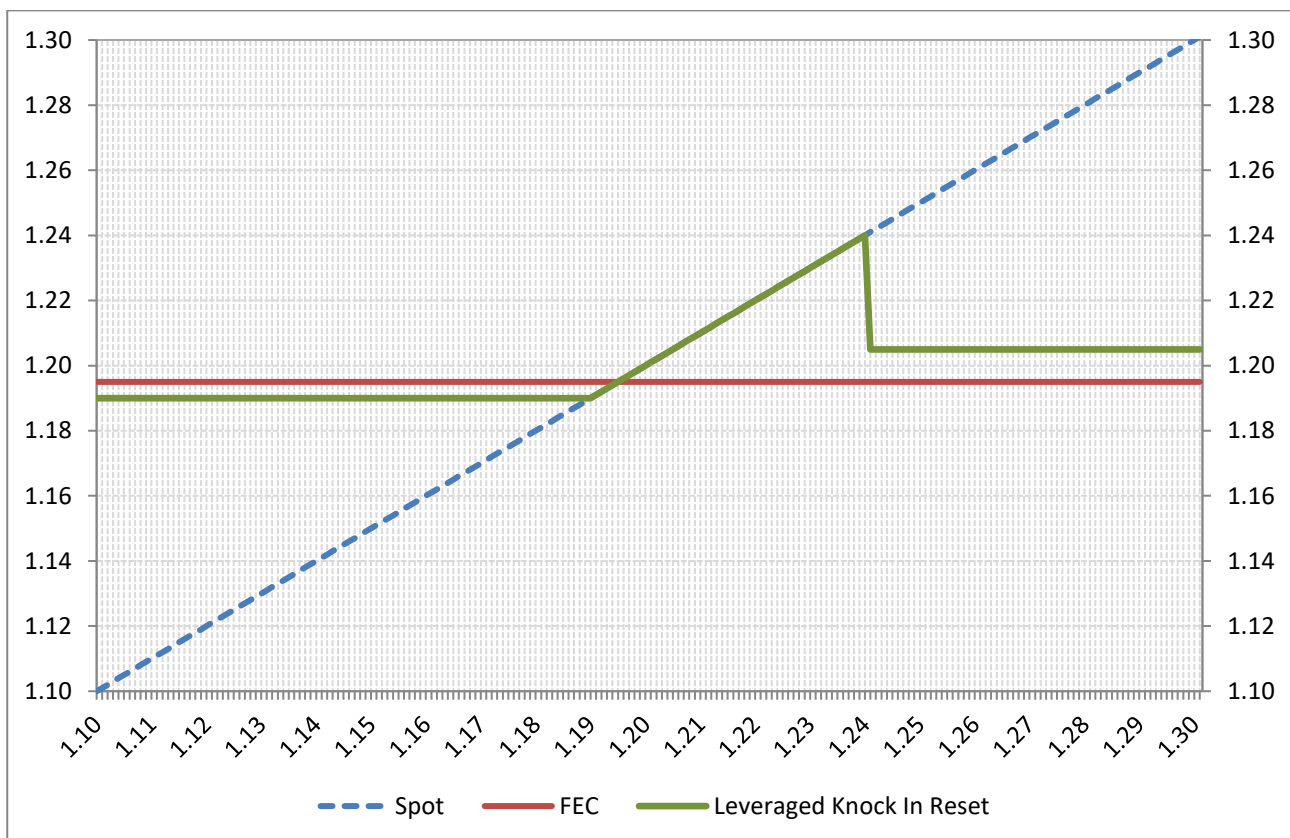
L'importateur souscrit une révision à barrière activante à effet de levier aux conditions suivantes:

Montant protégé	50 000 USD
Montant de l'effet de levier	100 000 USD
Cours de protection	1,1700
Cours de la barrière activante	1,2700
Cours réajusté	1,2200
Date d'échéance	6 mois

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours de protection de 1,1700 et n'a pas atteint ou dépassé le cours de la barrière activante à 1,2700, l'importateur a le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR et d'acheter le montant protégé de 50 000 USD à 1,1700. Tout besoin restant devra être satisfait sur le marché au comptant.
- Si le cours EURUSD au comptant est supérieur ou égal au cours de protection de 1,1700 et n'a atteint ou dépassé le cours de la barrière activante de 1,2700 à aucun moment pendant la durée du contrat, l'importateur sera libre de laisser l'option expirer et de réaliser son opération de change au cours au comptant en vigueur, pouvant théoriquement aller jusqu'à 1,2699.
- Si le cours EURUSD au comptant a atteint ou dépassé 1,2700, la protection à 1,1700 cesse d'exister et au lieu de cela l'importateur a une position fixée au cours réajusté de 1,2200. Si le cours a baissé en dessous de 1,2200 à la date d'échéance, l'importateur peut toujours acheter ses USD à ce niveau : cependant, si le cours est supérieur, il sera obligé de réaliser son opération à 1,2200. En substance, pour l'importateur, un contrat à terme est déclenché au cours réajusté.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Inconvénients supplémentaires de la révision à barrière activante à effet de levier

- **Outre les inconvénients énoncés ci-dessus, la révision à barrière activante à effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec une révision à barrière activante sans effet de levier, si votre besoin est de 100 000 USD, vous couvrez 100 000 USD. Avec la variante à levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 USD et être potentiellement obligé de réaliser une transaction sur l'ensemble**

des 100 000 USD, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié de votre risque, soit couvrir 100 000 USD mais en risquant d'être obligé de réaliser une transaction de 200 000 USD, ce qui dépasse votre exposition et vous place en situation de sur-couverture.

4.4.8 Barrière activante à participation

Informations générales sur le produit

La **Barrière activante à participation** est une option structurée vous permettant de vous protéger contre le risque de voir le cours de change au comptant être moins favorable qu'un certain cours de change (le « cours de protection »). Elle vous offre également la possibilité de participer aux évolutions favorables du cours de change au comptant pour une partie de votre exposition, à condition que le cours de la barrière activante ne soit pas atteint pendant la durée de la structure. Comme vous ne participez qu'à une partie de l'évolution favorable, ce produit offre généralement un cours de protection et/ou une barrière activante plus favorables que pour une option à barrière activante standard.

Fonctionnement d'une barrière activante à participation

Une barrière activante à participation est structurée en souscrivant trois options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera au cours de protection. Dans la deuxième, vous vendez une option d'achat à Convera au cours de protection. L'option d'achat que vous vendez porte sur un pourcentage du montant convenu pour votre option de vente (le « pourcentage de participation »). Dans la troisième option, vous vendez une option d'achat avec un cours de barrière activante (une option qui est conditionnée par le fait que le cours au comptant atteint ou non le cours de la barrière activante avant la date d'échéance ou pendant la fenêtre) à Convera au cours de protection. La troisième option que vous vendrez sera égale au montant convenu moins le montant de la deuxième option.

Exemple d'une barrière activante à participation

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. Le cours budgétisé par l'importateur est de 1,1800. Il pourrait conclure un contrat à terme aux cours actuels et se couvrir à un meilleur niveau que celui de son budget, mais il pense toutefois que le cours s'améliorera probablement et il voudrait pouvoir en tirer profit pour au moins une partie de son besoin. Une option standard à barrière activante ou à participation n'offrirait pas un cours de protection suffisamment élevé et il ne souhaite pas verser de prime ou souscrire de produit à effet de levier.

L'importateur souscrit donc une barrière activante à participation aux conditions suivantes :

Cours de protection	1,1800
Cours de la barrière activante	1,2800
Pourcentage de participation	50 %
Date d'échéance	6 mois
Observé	Constamment

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants:

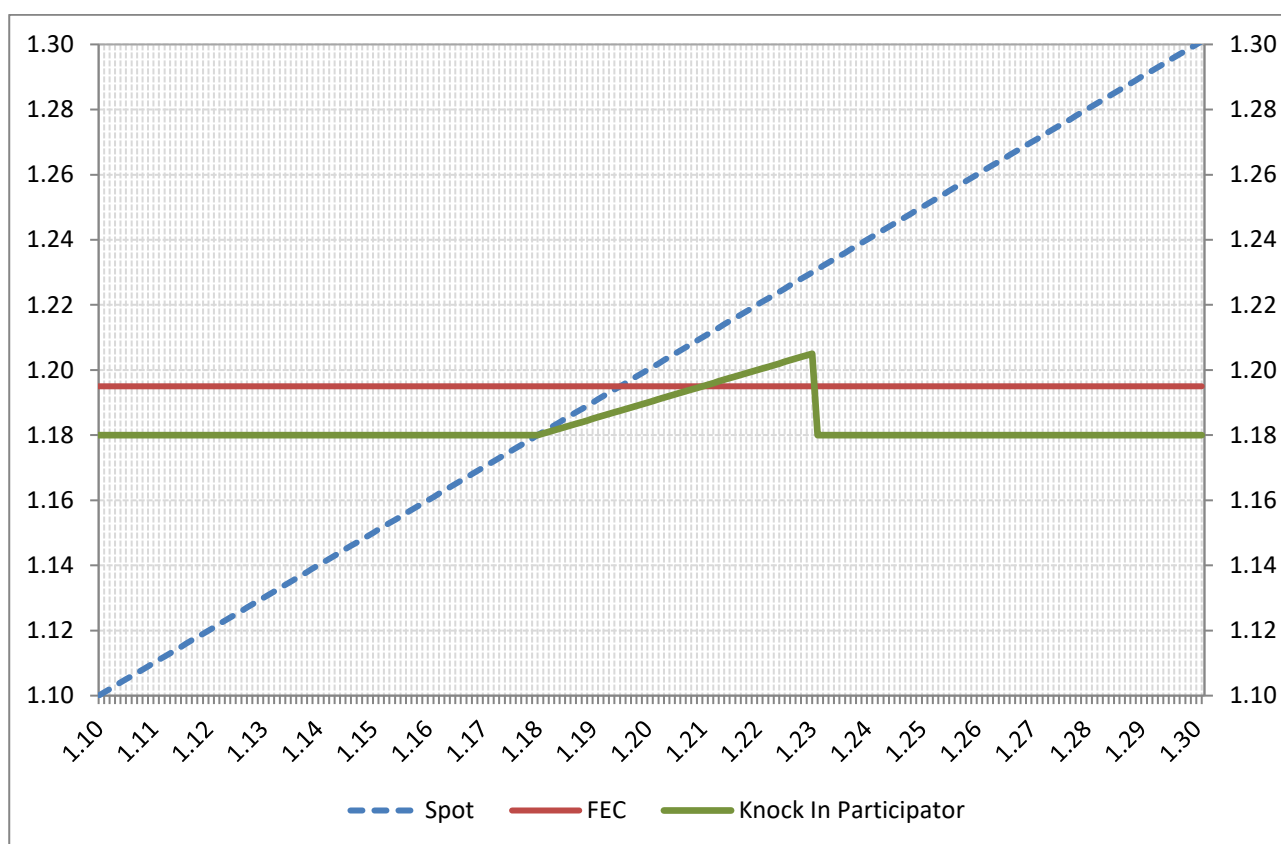
- Si le cours au comptant est inférieur au cours de protection à l'échéance, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,1800, soit son cours le plus défavorable possible.
- Si le cours au comptant dépasse le cours de protection à l'échéance et que le cours de la barrière activante n'a pas été atteint, l'importateur aura l'obligation d'acheter 50 000 USD au cours de

protection de 1,1800, mais pourra ensuite acheter le reste au cours au comptant en vigueur. Cela signifie qu'il a bénéficié de l'évolution favorable pour le pourcentage de participation. Dans ce cas, le meilleur résultat possible trouverait sa limite juste en dessous de 1,2300.

- Si le cours de la barrière activante est atteint à un quelconque moment pendant la durée du contrat, l'importateur sera obligé d'acheter l'ensemble des 100 000 USD au cours de protection de 1,1800 et ne pourra aucunement profiter des évolutions favorables.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'une barrière activante à participation

- Possibilité de participer partiellement aux évolutions favorables du cours de change à concurrence de sa participation, si le cours de la barrière activante n'a pas été atteint.
- Protection à tout moment au niveau prédéterminé du cours de protection.
- Le cours de protection est plus favorable que le cours applicable à un contrat à terme ou à une option à barrière activante comparable.
- Pas de prime à payer (voir article 4.6 pour plus de précisions).

Inconvénients d'une barrière activante à participation

- **Le cours de protection sera moins avantageux que le cours applicable à un contrat à terme sur devises comparable.**
- **Une partie de votre exposition doit être changée au cours de protection à l'échéance, ce qui signifie que vous ne pourrez participer aux évolutions favorables que pour le pourcentage de participation.**
- **Si le cours au comptant atteint ou dépasse le cours de la barrière activante pendant la durée du contrat et que le cours au comptant est plus avantageux que le cours de protection à la date d'échéance, vous aurez l'obligation de changer l'intégralité du montant du contrat à un cours qui peut s'avérer très peu intéressant en comparaison avec le cours au comptant en vigueur à ce moment-là.**
- **Si le cours de la barrière activante est atteint pendant la durée du contrat et que le cours au comptant continue d'être supérieur au cours de protection avant la date d'échéance, Convera peut vous demander un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.**

4.4.8.1 Fenêtre à barrière activante à participation

La **Fenêtre à barrière activante à participation** présente une différence avec la barrière activante à participation standard : la barrière n'est observée que pendant une période d'observation spécifique, ou fenêtre. Il s'agit souvent du mois précédant l'échéance, mais ce n'est pas obligatoirement le cas. La barrière n'est active que pendant cette période, ce qui fait que les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière en dehors de la fenêtre sans que cela n'ait d'effet sur l'option. En contrepartie de la réduction de la période d'observation, le cours de protection et/ou le niveau de la barrière peuvent être moins favorables qu'avec une barrière activante à participation standard.

4.4.8.2 Barrière activante à participation à expiration

La **Barrière activante à participation à expiration** diffère de la barrière activante participation standard par le fait que la barrière n'est observée qu'à l'échéance (ou expiration). Cela signifie que, sans que cela n'ait d'effet sur l'option, les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière à tout moment jusqu'au moment de l'échéance (sans toutefois inclure celui-ci). En contrepartie du fait que la barrière n'est observée qu'au moment de l'échéance, le cours de protection et/ou le niveau de la barrière peuvent être moins favorables qu'avec une barrière activante à participation standard.

4.4.8.3 Barrière activante à participation à effet de levier

Informations générales sur le produit

La barrière activante à participation à effet de levier fonctionne exactement de la même manière que la variante sans effet de levier. Il s'agit d'une option structurée qui vous permet de vous protéger contre le risque que le taux de change au comptant soit moins favorable qu'un taux de change défini (le «**taux de protection**»). Il vous donne également la possibilité de participer partiellement à des mouvements favorables du taux de change au comptant, à condition que le cours de la barrière activante ne soit pas atteint pendant la durée de l'option (ou pendant un laps de temps défini ou à l'échéance). Si ce le taux «**Knock In**» est atteint durant la période définie, vous devrez négocier le montant du levier au taux de protection à la date d'expiration. Le montant du levier est généralement deux fois plus élevé que le montant protégé, mais peut également être un multiple inférieur. L'acheteur peut également spécifier s'il souhaite une barrière de fenêtre ou une barrière à l'échéance comme pour la variante sans effet de levier. Comme vous ne participez qu'à une partie de l'évolution favorable, ce produit offre généralement un cours de protection et/ou une barrière activante plus favorables que pour une option à barrière activante standard.

Fonctionnement d'une barrière activante à participation à effet de levier

Une barrière activante à participation à effet de levier est structurée en souscrivant trois options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera au cours de protection. Dans la deuxième, vous vendez une option d'achat à Convera au cours de protection. L'option d'achat que vous vendez porte sur un pourcentage du montant avec effet de levier pour votre option de vente (le « pourcentage de participation »). Dans la troisième option, vous vendez une option d'achat avec un cours de barrière activante (une option qui est conditionnée par le fait que le cours au comptant atteint ou non le cours de la barrière activante avant la date d'échéance ou pendant la fenêtre) à Convera au cours de protection. La troisième option que vous vendrez sera égale au montant avec effet de levier moins le montant de la deuxième option.

Exemple d'une barrière activante à participation à effet de levier

Un importateur français doit acheter 100 000 USD en 6 mois. Le taux au comptant actuel de la paire EURUSD est de 1,1882 et le taux de change à terme est de 1,1849. Le cours budgété de l'importateur est de 1,1800 mais celui-ci s'attend à ce que les taux évoluent favorablement, de sorte qu'il hésite à se couvrir aux niveaux actuels. Cependant, il reconnaît le risque d'une baisse du taux et souhaite couvrir 50% de son risque à un niveau proche des taux actuels tout en restant capable de profiter de mouvements favorables. En échange de la possibilité de se protéger au plus près des cours à terme et de maximiser son potentiel de hausse, il est prêt à accepter l'obligation potentielle de traiter un montant plus élevé au taux de protection, car celui-ci correspond à son cours budgété.

L'importateur souscrit donc une barrière activante à participation à effet de levier aux conditions suivantes :

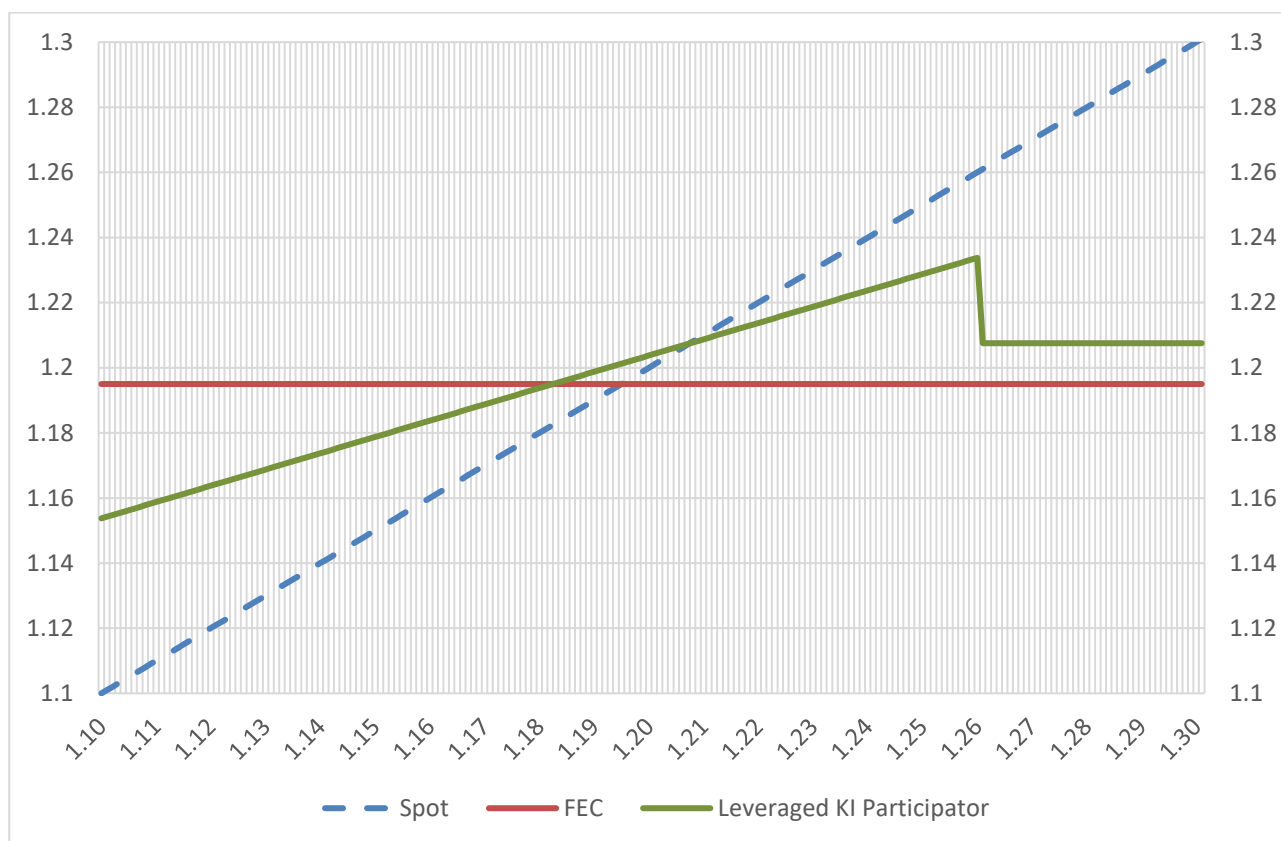
Montant protégé	50 000 USD
Montant avec effet de levier	100 000 USD
Cours de protection	1,2075
Cours de la barrière activante	1,2600
Pourcentage de participation	50%
Date d'échéance	6 mois
Observé	Constamment

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours au comptant de la paire EURUSD est inférieur au cours de protection à 1,2075, l'importateur a le droit, mais pas l'obligation de vendre l'euro et d'acheter le montant protégé de 50 000 USD à 1,2075. Les besoins complémentaires devront être couverts sur le marché au comptant.
- Si la paire EURUSD se négocie à l'échéance au comptant au cours de protection de 1,2075 ou au dessus et que son cours n'a jamais atteint la barrière activante à 1,2600 pendant la durée du contrat, l'importateur sera obligé de traiter USD 25 000 au cours de protection de 1,2075, mais restera libre de traiter le reste au comptant à un cours plus favorable qui pourrait théoriquement atteindre 1,2599.
- Si le cours de protection a été atteint pendant la vie de l'option et que le cours au comptant reste plus favorable que le cours de protection à l'échéance, l'importateur sera obligé de traiter USD 100 000, montant dû à l'effet de levier, au cours de protection de 1,2075 et ne pourra bénéficier d'aucun mouvement favorable.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Inconvénients supplémentaires la barrière activante à participation à effet de levier

- **Outre les inconvénients énoncés ci-dessus, la barrière activante à participation à effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec une barrière activante à participation sans effet de levier, si votre besoin est de 100 000 USD, vous couvrez 100 000 USD. Avec la variante à levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 USD et être potentiellement obligé de réaliser une transaction sur l'ensemble des 100 000 USD, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié de votre risque, soit couvrir 100 000 USD mais en risquant d'être obligé de réaliser une transaction de 200 000 USD, ce qui dépasse votre exposition et vous place en situation de sur-couverture.**

4.4.9 Convertible à barrière activante

Informations générales sur le produit

Le **Convertible à barrière activante** est une option structurée permettant au souscripteur de se protéger contre le risque de voir le cours au comptant être moins favorable qu'un **cours de protection** prédéterminé à la date d'échéance, tout en gardant la possibilité de tirer profit d'évolutions favorables des cours jusqu'au cours de la barrière activante. Si le cours au comptant sous-jacent est supérieur ou égal au cours de la barrière activante à un quelconque moment pendant la durée du contrat, le souscripteur sera obligé de réaliser son opération au cours de protection à l'échéance à moins que le cours de la barrière désactivante n'ait été franchi. Si le cours au comptant atteint ou dépasse le cours de la barrière désactivante (que ce soit avant ou après le cours de la barrière activante), l'obligation du souscripteur de réaliser l'opération de change cesse d'exister. Il ne reste qu'une option classique sans obligation, lui donnant le droit de réaliser l'opération au cours de protection.

Fonctionnement du convertible à barrière activante

Un convertible à barrière activante est structurée en souscrivant deux options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera vous donnant le droit, mais pas l'obligation, de vendre le montant nominal convenu à Convera au cours de protection à la date d'échéance. Dans la deuxième, vous vendez une option d'achat à Convera au cours de protection, avec un cours de barrière activante et un cours de barrière désactivante. Cette option reste en sommeil et ne peut pas être exercée contre vous sauf si le cours au comptant sous-jacent atteint ou dépasse le cours de la barrière activante pendant la durée du contrat. Si les cours du marché atteignent ou dépassent le cours de la barrière activante, l'option d'achat est activée avec le cours de la barrière désactivante. Si à l'heure et date d'échéance, le cours au comptant reste plus favorable que le cours de protection et n'a pas atteint le cours de la barrière désactivante, vous aurez l'obligation de vendre la valeur nominale du contrat à Convera au cours de protection. Toutefois, si le cours au comptant atteint ou dépasse le cours de la barrière désactivante, cette obligation n'est plus applicable et vous avez à nouveau le droit, mais pas l'obligation, de réaliser l'opération au cours de protection.

Exemple d'un convertible à barrière activante

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur s'attend à une très forte volatilité sur les marchés dans les mois à venir et n'est pas sûr de l'évolution du cours EURUSD au comptant. Par conséquent, il veut s'assurer d'un cours le plus défavorable possible qui soit meilleur que celui qu'il a budgétisé à 1,1700, tout en conservant la possibilité de profiter d'évolutions favorables, en particulier si le marché est aussi volatil qu'il le prévoit.

L'importateur souscrit un convertible à barrière activante aux conditions suivantes :

Cours de protection	1,1850
Cours de la barrière activante	1,2200
Cours de la barrière désactivante	1,1600
Date d'échéance	6 mois

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

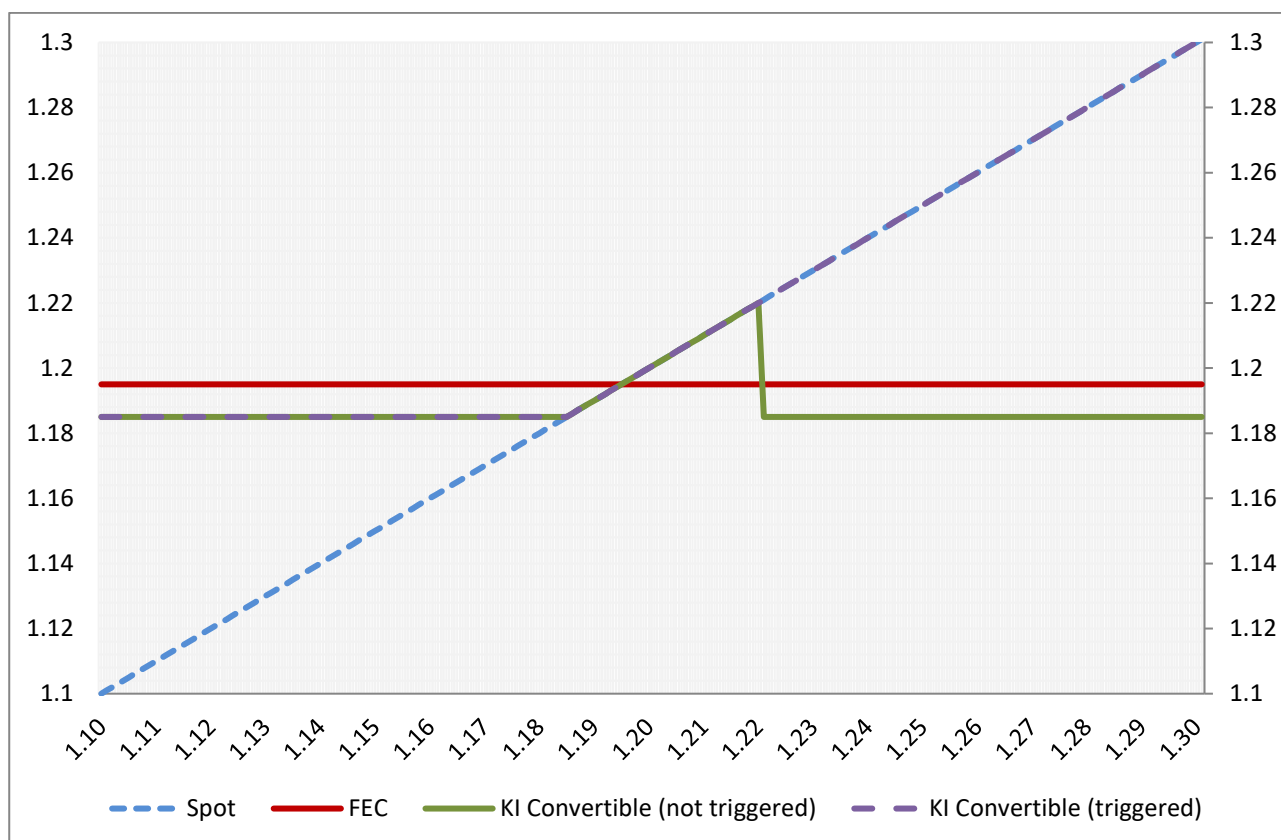
- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours de protection de 1,1850, indépendamment du fait que l'une ou l'autre des barrières ait été atteinte ou non, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,1850, soit son cours le plus défavorable possible.
- Si le cours EURUSD au comptant est plus favorable que le cours de protection de 1.1850 et n'a atteint ou dépassé le cours de la barrière activante de 1,2200 à aucun moment pendant la durée du contrat, l'importateur sera libre de laisser cette option expirer et de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD au cours au comptant en vigueur, qui peut théoriquement aller jusqu'à 1,2199.
- Si le cours EURUSD au comptant a atteint ou dépassé le cours de la barrière activante de 1,2200 à un quelconque moment pendant la durée du contrat et qu'il reste supérieur au cours de protection de 1.1850 à l'échéance, l'importateur aura l'obligation de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD au cours de protection de 1,1850.
- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur ou égal au cours de la barrière désactivante de 1,1300 à tout moment, toute obligation avérée ou potentielle cessera d'exister. Cela donne à l'importateur le droit, sans que cela ne représente une obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD au cours de protection de 1,1850 ou au cours au comptant en vigueur, selon ce qui semble être le plus favorable. Dans ce cas l'« avantage » est alors en fait illimité.

Pour un exportateur, les résultats sont très similaires, si ce n'est que la structure consiste en l'achat d'une option

d'achat pour le montant convenu au cours de protection et en la vente d'une option de vente pour le même montant au cours de protection avec une barrière au cours de la barrière activante et une autre barrière au cours de la barrière désactivante.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'un convertible à barrière activante

- Possibilité de participer aux mouvements favorables de la devise : si le cours de la barrière désactivante est atteint, la participation aux mouvements favorables est en fait illimitée.
- Protection à tout moment au niveau prédéterminé du cours le plus défavorable possible.
- Pas de prime à payer (voir article 4.6 pour plus de précisions).

Inconvénients d'un convertible à barrière activante

- **Si le cours de la barrière désactivante n'est pas atteint pendant la durée du contrat, la participation aux mouvements favorables du cours au comptant est plafonnée à un certain cours.**

- **Si le cours de la barrière désactivante n'est pas atteint et que le cours au comptant atteint ou dépasse le cours de la barrière activante pendant la durée du contrat et reste plus avantageux que le cours de protection à la date d'échéance, Vous devrez réaliser votre opération au cours de protection, qui peut s'avérer bien moins favorable que celui du marché ce jour-là.**
- **Si le cours de la barrière activante est atteint pendant la durée du contrat et que le cours au comptant continue de dépasser pour un niveau suffisant le cours de protection avant la date d'échéance, Convera peut vous demander un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.**

4.4.9.1 Convertible à barrière activante à effet de levier

Informations générales sur le produit

The primary difference is that, in order to get a more favourable Protection Rate, Knock-Out Rate and/or Knock-In Rate from the outset, the buyer accepts the risk that, if the underlying Spot Rate trades at or beyond the Knock-In Rate at any time during the life of the contract, he will be obliged to trade a Leveraged Amount at the Protection Rate on expiry unless the Knock-Out Rate has been breached.

Le **Convertible à barrière activante à effet de levier** fonctionne de la même manière que la variété sans effet de levier. Il protège l'acheteur contre le risque que le cours au comptant à l'échéance soit moins favorable qu'un cours de protection défini. L'acheteur conserve la possibilité de tirer avantage de mouvements de devises favorables jusqu'à un cours de la barrière activante. Si le cours au comptant s'échange au cours de désactivation ou au-delà (avant ou après le cours de la barrière activante), l'obligation de négociation de l'acheteur est désactivée. Il ne subsiste plus alors qu'une option Vanille sans obligation donnant le droit de négocier au cours de protection. La principale différence est que, pour obtenir un cours de protection, un cours de désactivation et/ou un cours de la barrière d'activation et / ou un taux de blocage plus favorable dès le départ, l'acheteur accepte le risque que, si le cours au comptant sous-jacent atteint le cours de la barrière activante pendant la durée de la structure, il sera obligé de négocier, à l'expiration, le montant résultant de l'effet de levier au taux de protection à moins que le cours de la barrière désactivante ait été atteint.

Fonctionnement du convertible à barrière activante à effet de levier

Un convertible à barrière activante à effet de levier est structurée en souscrivant deux options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera vous donnant le droit, mais pas l'obligation, de vendre le montant protégé convenu à Convera au cours de protection à la date d'échéance. Dans la deuxième, vous vendez une option d'achat à Convera au cours de protection, avec un cours de barrière activante et un cours de barrière désactivante. Cette option reste en sommeil et ne peut pas être exercée contre vous sauf si le cours au comptant sous-jacent atteint ou dépasse le cours de la barrière activante pendant la durée du contrat. Si les cours du marché atteignent ou dépassent le cours de la barrière activante, l'option d'achat est activée avec le cours du cours de protection. Si à l'heure et à la date d'échéance, le cours au comptant reste plus favorable que le cours de protection et n'a pas atteint le cours de la barrière désactivante, vous aurez l'obligation de vendre le montant avec effet de levier du contrat à Convera au cours de protection. Toutefois, si le cours au comptant atteint ou dépasse le cours de la barrière désactivante, cette obligation n'est plus applicable et vous avez à nouveau le droit, mais pas l'obligation, de réaliser l'opération au cours de protection pour le montant protégé.

Exemple d'un convertible à barrière activante à effet de levier

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur s'attend à une très forte volatilité sur les marchés dans les mois à venir et n'est pas sûr de l'évolution du cours EURUSD au comptant. Par conséquent, il veut s'assurer d'un cours le plus défavorable possible qui soit meilleur que celui qu'il a budgétisé à 1,1750, tout en conservant la possibilité de profiter d'évolutions favorables, en particulier si le marché est aussi volatil qu'il le prévoit.

L'importateur souscrit un convertible à barrière activante aux conditions suivantes :

Cours de protection	1,1900
Cours de la barrière activante	1,2500
Cours de la barrière désactivante	1,1600
Date d'échéance	6 mois
Montant protégé	100 000 USD
Montant avec effet de levier	200 000 USD

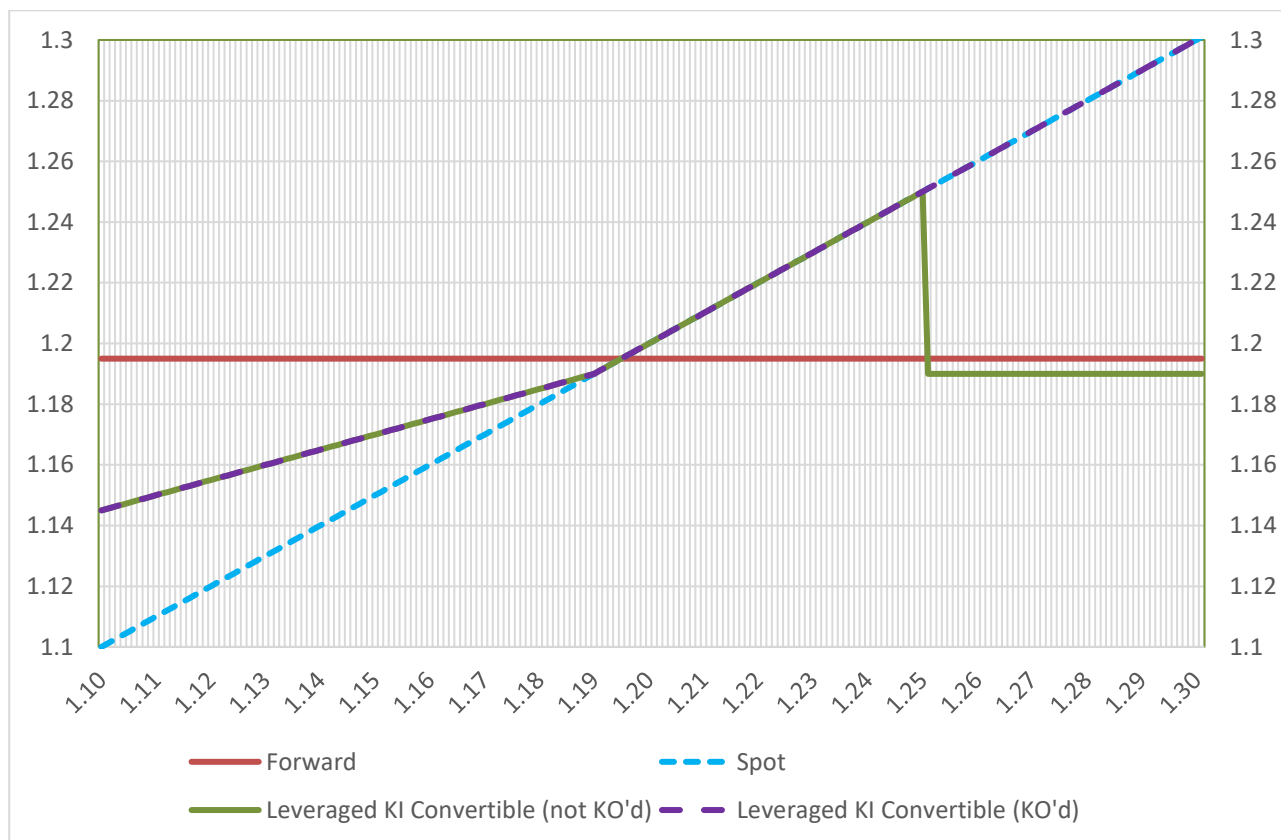
Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours de protection de 1,1900, indépendamment du fait que l'une ou l'autre des barrières ait été atteinte ou non, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD au cours de protection de 1,1900.
- Si le cours EURUSD au comptant est plus favorable que le cours de protection de 1,1900 et n'a atteint ou dépassé le cours de la barrière activante de 1,2500 à aucun moment pendant la durée du contrat, l'importateur sera libre de laisser cette option expirer et de vendre des EUR pour acheter le montant choisi au cours au comptant en vigueur, qui peut théoriquement aller jusqu'à 1,2499.
- Si le cours EURUSD au comptant a atteint ou dépassé le cours de la barrière activante de 1,2500 à un quelconque moment pendant la durée du contrat et qu'il reste supérieur au cours de protection de 1,1900 à l'échéance, l'importateur aura l'obligation de vendre des EUR pour acheter le montant avec effet de levier, soit 200 000 USD au cours de protection de 1,1900.
- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur ou égal au cours de la barrière désactivante de 1,1500 à tout moment, toute obligation avérée ou potentielle cessera d'exister. Cela donne à l'importateur le droit, sans que cela ne représente une obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD au cours de protection de 1,1900 ou au cours au comptant en vigueur, selon ce qui semble être le plus favorable. Dans ce cas l'« avantage » est alors en fait illimité pour le montant protégé.

Pour un exportateur, les résultats sont très similaires, si ce n'est que la structure consiste en l'achat d'une option d'achat pour le montant convenu au cours de protection et en la vente d'une option de vente pour le même montant au cours de protection avec une barrière au cours de la barrière activante et une autre barrière au cours de la barrière désactivante.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Risques supplémentaires d'un convertible à barrière activante à effet de levier :

- **Outre les inconvénients énoncés ci-dessus, un convertible à barrière activante à effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec un convertible à barrière activante sans effet de levier, si votre besoin est de 100 000 USD, vous couvrez 100 000 USD. Avec la variante à levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 USD et être potentiellement obligé de réaliser une transaction sur l'ensemble des 100 000 USD, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié de votre risque, soit vous pouvez couvrir 100 000 USD mais en risquant d'être obligé de réaliser une transaction de 200 000 USD, ce qui dépasse votre exposition et vous place en situation de surcouverture.**

4.4.10 Réinitialisation à barrières désactivantes

Informations générales sur le produit

La **Réinitialisation à barrières désactivantes** est une option structurée donnant au souscripteur l'avantage d'obtenir un meilleur cours de change que le cours de change à terme équivalent, à condition que le cours au comptant reste dans une fourchette définie pendant toute la durée de vie de la structure. Une réinitialisation à barrières désactivantes vous apportera la garantie de ne pas réaliser l'opération au-delà d'un certain cours le plus défavorable possible, ce qui vous permettra de vous protéger contre le risque que le cours au comptant soit moins favorable à l'échéance de l'option.

Fonctionnement d'une réinitialisation à barrières désactivantes

Une Réinitialisation à barrières désactivantes est structurée en souscrivant simultanément les quatre options suivantes :

(i) Vous achetez une option de vente à Convera au cours bonifié avec une barrière désactivante inférieure et une barrière désactivante supérieure. Cela vous donne le droit, mais pas l'obligation, de vendre la valeur nominale de l'option à Convera au cours bonifié à l'échéance, à condition que le cours au comptant sous-jacent n'ait atteint ou dépassé aucune des barrières désactivantes à un quelconque moment pendant la durée du contrat.

(ii) Vous vendez une option d'achat à Convera au cours bonifié avec les mêmes barrières désactivantes inférieure et supérieure. Cette option vous obligera à vendre la valeur nominale convenue à Convera au cours bonifié si le cours au comptant sous-jacent dépasse ce niveau à l'échéance : toutefois, comme pour la première option ci-dessus, cette obligation cesse d'exister si le cours au comptant atteint ou dépasse l'une ou l'autre des barrières désactivantes à la date d'échéance.

(iii) Vous achetez également une autre option de vente à Convera, cette fois au cours réajusté avec une barrière activante inférieure et une barrière activante supérieure aux mêmes niveaux que les barrières désactivantes ci-dessus. Cette option vous donnera le droit, mais sans que cela ne représente une obligation, de vendre la valeur nominale convenue à Convera au cours réajusté (bien que cela soit conditionné par le fait que le cours au comptant atteigne ou dépasse l'une des barrières activantes avant la date d'échéance).

(iv) Vous vendez également une autre option d'achat à Convera au cours réajusté avec les mêmes barrières activantes inférieure et supérieure que ci-dessus. Cette option vous obligera à vendre la valeur nominale convenue à Convera si le cours au comptant sous-jacent est supérieur au cours réajusté à l'heure et date d'échéance, bien que cela soit également conditionné par le fait que le cours au comptant atteigne ou dépasse une des barrières activantes avant la date d'échéance.

Exemple d'une réinitialisation de barrières désactivantes

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur souhaite obtenir un cours de 1,2200, supérieur au cours au comptant actuel, mais ne peut pas utiliser de produits à effet de levier à cette fin. Il pense que la volatilité restera faible dans les semaines à venir mais dans le pire des cas il a besoin de protéger son cours budgétisé à 1,1500.

L'importateur souscrit une réinitialisation de barrières désactivantes aux conditions suivantes:

Cours bonifié	1,2200
Cours réajusté	1,1750
Cours des barrières désactivantes (et activantes)	1,2400 et 1,1300
Date d'échéance	6 mois

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours bonifié de 1,2200 et n'a atteint ou dépassé le cours de la barrière désactivante supérieure ou inférieure à aucun moment pendant la durée de la structure, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,2200.
- Si le cours EURUSD au comptant est supérieur ou égal à 1,2200 et n'a pas atteint ou dépassé un des cours des barrières désactivantes, l'importateur aura l'obligation de vendre des EUR pour acheter des USD au cours bonifié de 1,2200 et il ne pourra donc pas participer aux mouvements favorables au-delà de ce niveau.
- Si le cours EURUSD au comptant a dépassé le cours de la barrière désactivante inférieure ou supérieure pendant la durée de la structure, l'option de vente de l'importateur et l'option d'achat de Convera à

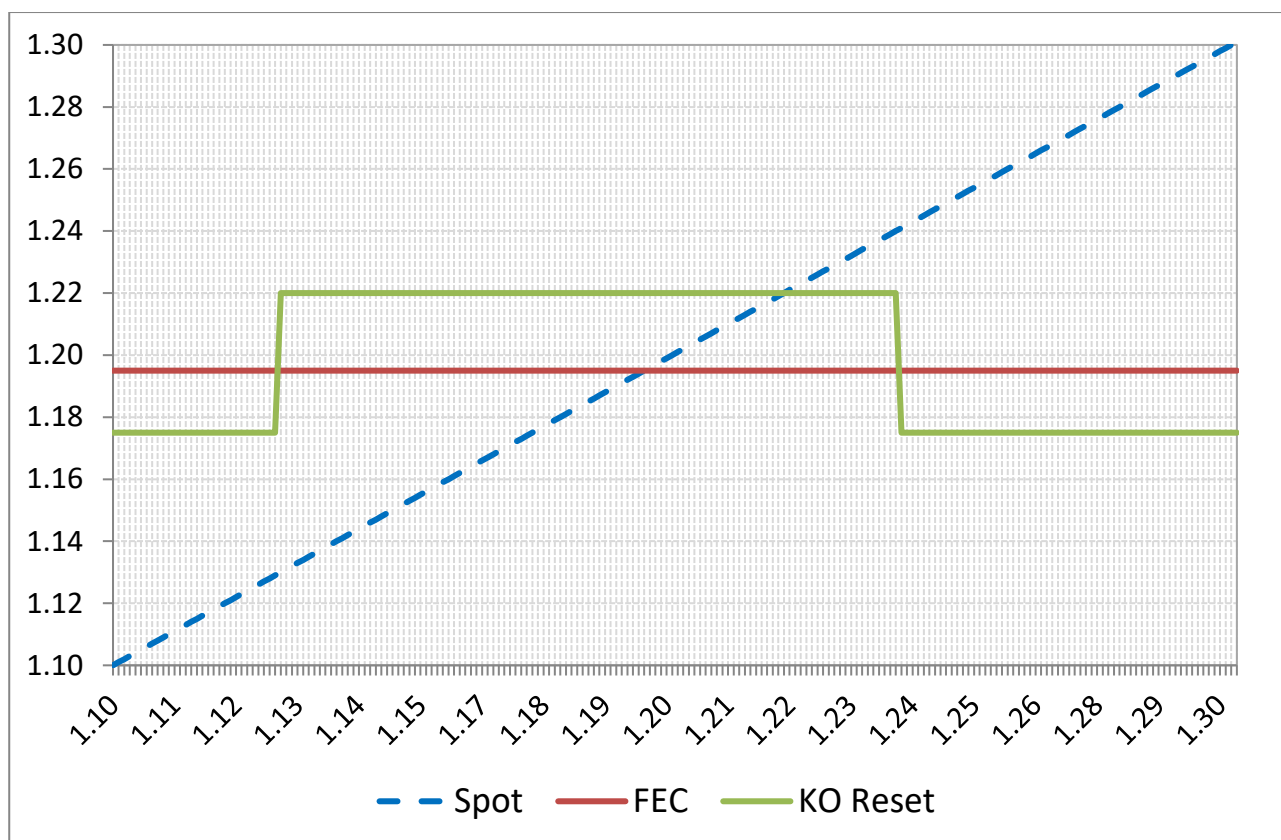
1,2200 cesseront d'exister et seront remplacés par une option de vente (pour l'importateur) et une option d'achat (pour Convera) équivalentes, au cours réajusté de 1,1750.

- L'importateur aura donc le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,1750 si le cours EURUSD au comptant est inférieur à ce niveau à l'échéance, ou bien il sera obligé de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,1750 si le cours EURUSD au comptant est supérieur à ce niveau à l'échéance. 1,1750 est donc le cours le plus défavorable possible pour l'importateur.

Pour un exportateur, les résultats sont très similaires, la différence étant que la structure consiste en l'achat d'une option d'achat et en la vente d'une option de vente au cours bonifié avec des barrières désactivantes supérieure et inférieure, puis à l'achat d'une autre option d'achat et en la vente d'une autre option de vente pour le même montant nominal convenu au cours réajusté, qui sont conditionnées par des barrières activantes.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'une réinitialisation de barrières désactivantes

- Possibilité d'obtenir un cours bonifié par rapport au cours de change à terme sans utiliser d'effet de levier si aucun cours de barrière désactivante n'est atteint.
- Protection à tout moment au niveau prédéterminé du cours de change le plus défavorable possible (le cours réajusté).

- Pas de prime à payer (voir article 4.6 pour plus de précisions).

Inconvénients d'une réinitialisation de barrières désactivantes

- **Si un des cours de barrière désactivante est atteint, vous risquez de réaliser votre opération à un niveau inférieur à celui du cours de change à terme comparable.**
- **La transaction peut être réalisée à un cours moins avantageux que le cours au comptant à la date d'échéance.**
- **Si le cours au comptant sous-jacent est suffisamment plus avantageux que le cours bonifié (ou que le cours réajusté, si les cours des barrières désactivantes ont été atteints) pendant la durée de la structure, Convera pourra faire un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.**

4.4.10.1 Fenêtre à réinitialisation à barrières désactivantes

La **Fenêtre de réinitialisation à barrières désactivantes** diffère de l'option réajustable à barrière désactivante standard : en effet, les barrières ne sont observées que pendant une période d'observation spécifique, ou fenêtre. Il s'agit souvent du mois précédant l'échéance, mais ce n'est pas obligatoirement le cas. Les barrières ne sont actives que pendant cette période, ce qui fait que les cours du marché peuvent dépasser le niveau des barrières en dehors de la fenêtre sans que cela n'ait d'effet sur l'option. En contrepartie de la réduction de la période d'observation, le cours de protection, le cours réajusté et/ou le niveau des barrières peuvent être moins favorables qu'avec une réinitialisation à barrières désactivantes standard.

4.4.10.2 Réinitialisation à barrières désactivantes avec effet de levier

Informations générales sur le produit

La **Réinitialisation à barrières désactivantes** avec effet de levier est une option structurée donnant au souscripteur l'avantage d'obtenir un meilleur cours de change que le cours de change à terme équivalent, à condition que le cours au comptant reste dans une fourchette définie pendant toute la durée de vie de la structure. Une réinitialisation à barrières désactivantes avec effet de levier vous apportera la garantie de ne pas réaliser l'opération au-delà d'un certain cours le plus défavorable possible, ce qui vous permettra de vous protéger contre le risque que le cours au comptant soit moins favorable à l'échéance de l'option.

Fonctionnement d'une réinitialisation à barrières désactivantes avec effet de levier

Une Réinitialisation à barrières désactivantes avec effet de levier est structurée en souscrivant simultanément les quatre options suivantes :

(i) Vous achetez une option de vente à Convera au cours bonifié avec une barrière désactivante inférieure et une barrière désactivante supérieure. Cela vous donne le droit, mais pas l'obligation, de vendre la valeur nominale de l'option à Convera au cours bonifié à l'échéance, à condition que le cours au comptant sous-jacent n'ait atteint ou dépassé aucune des barrières désactivantes à un quelconque moment pendant la durée du contrat.

(ii) Vous vendez une option d'achat à Convera au cours bonifié avec les mêmes barrières désactivantes inférieure et supérieure. Cette option vous obligera à vendre la valeur nominale convenue avec effet de levier à Convera au cours bonifié si le cours au comptant sous-jacent dépasse ce niveau à l'échéance: toutefois, comme pour la première option ci-dessus, cette obligation cesse d'exister si le cours au comptant atteint ou dépasse l'une ou l'autre des barrières désactivantes à la date d'échéance.

(iii) Vous achetez également une autre option de vente à Convera, cette fois au cours réajusté avec une barrière activante inférieure et une barrière activante supérieure aux mêmes niveaux que les barrières désactivantes ci-dessus. Cette option vous donnera le droit, mais sans que cela ne représente une obligation, de vendre la valeur nominale convenue à Convera au cours réajusté (bien que cela soit conditionné par le fait que le cours

au comptant atteigne ou dépasse l'une des barrières activantes avant la date d'échéance).

(iv) Vous vendez également une autre option d'achat à Convera au cours réajusté avec les mêmes barrières activantes inférieure et supérieure que ci-dessus. Cette option vous obligera à vendre la valeur nominale convenue avec effet de levier à Convera si le cours au comptant sous-jacent est supérieur au cours réajusté à l'heure et date d'échéance, bien que cela soit également conditionné par le fait que le cours au comptant atteigne ou dépasse une des barrières activantes avant la date d'échéance.

Exemple d'une réinitialisation à barrières désactivantes avec effet de levier

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur souhaite obtenir un cours de 1,1900, supérieur au cours au comptant actuel. Il pense que la volatilité restera faible dans les semaines à venir mais dans le pire des cas il accepte et protéger son cours budgétisé à 1,3400 pour le montant avec effet de levier.

L'importateur souscrit une réinitialisation à barrières désactivantes aux conditions suivantes:

Cours bonifié	1,1900
Cours réajusté	1,2300
Cours des barrières désactivantes (et activantes)	1,2500 et 1,1200
Date d'échéance	6 mois
Montant protégé	100,000 USD
Montant avec effet de levier	200,000 USD

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

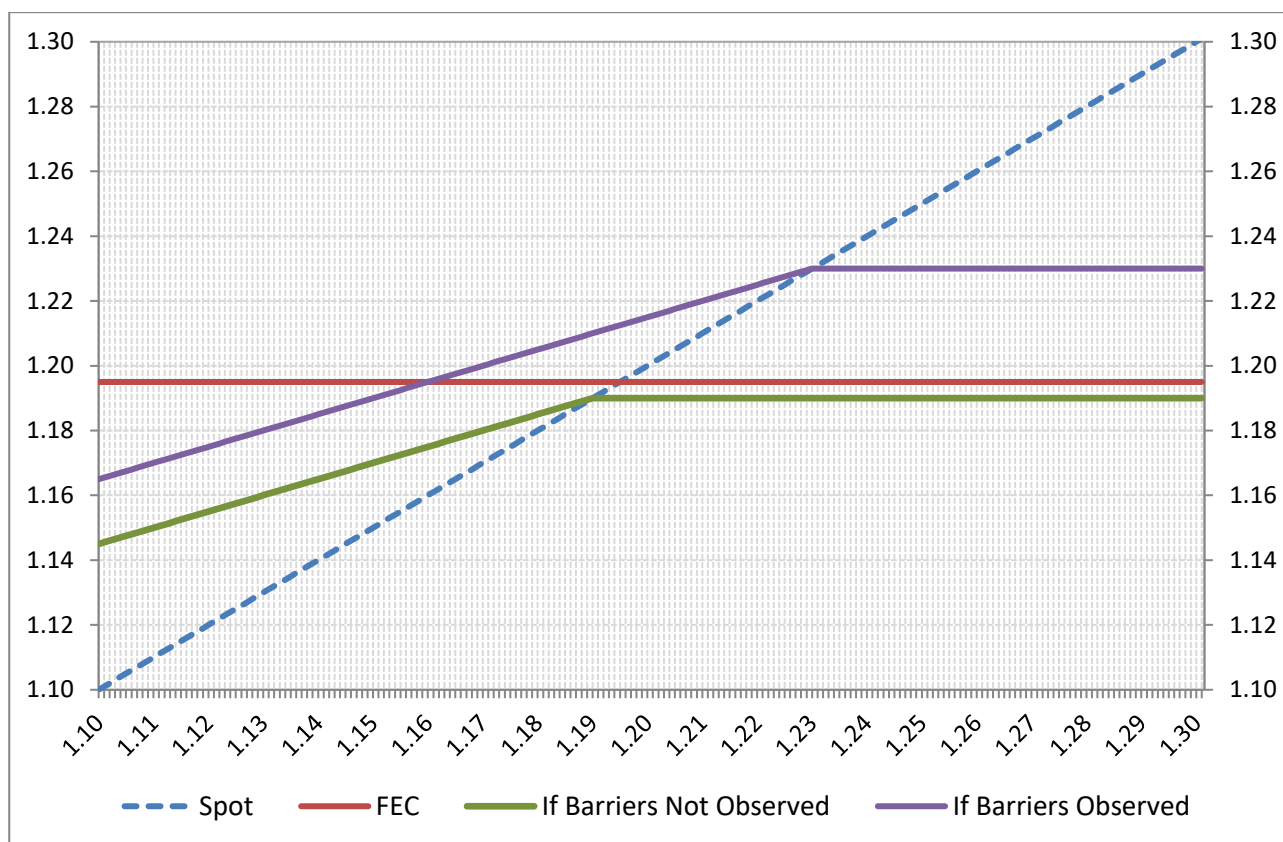
- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur au cours bonifié de 1,1900 et n'a pas atteint ou dépassé le cours de la barrière désactivante supérieure ou inférieure à aucun moment pendant la durée de la structure, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,1900.
- Si le cours EURUSD au comptant est supérieur ou égal à 1,1900 et n'a pas atteint ou dépassé un des cours des barrières désactivantes, l'importateur aura l'obligation de vendre des EUR pour acheter le montant avec effet de levier de 200,000 USD au cours bonifié de 1,1900 et il ne pourra donc pas participer aux mouvements favorables au-delà de ce niveau.
- Si le cours EURUSD au comptant a dépassé le cours de la barrière désactivante inférieure ou supérieure pendant la durée de la structure, l'option de vente de l'importateur et l'option d'achat de Convera à 1,1900 cesseront d'exister et seront remplacées par une option de vente (pour l'importateur) et une option d'achat (pour Convera) équivalentes, au cours réajusté de 1,2300.
- L'importateur aura donc le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,2300 si le cours EURUSD au comptant est inférieur à ce niveau à l'échéance, ou bien il sera obligé de vendre des EUR pour acheter le montant avec effet de levier de 200 000 USD à 1,2300 si le cours EURUSD au comptant est supérieur à ce niveau à l'échéance. 1,2300 est donc le cours le plus défavorable possible pour l'importateur.

Pour un exportateur, les résultats sont très similaires, la différence étant que la structure consiste en l'achat d'une option d'achat et en la vente d'une option de vente au cours bonifié avec des barrières désactivantes supérieure et inférieure, puis à l'achat d'une autre option d'achat et en la vente d'une autre option de vente pour le même montant nominal convenu au cours réajusté, qui sont conditionnées par des barrières activantes.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos

ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Inconvénients supplémentaires d'une réinitialisation à barrières désactivantes avec effet de levier

- **Outre les inconvénients énoncés ci-dessus, la réinitialisation à barrières désactivantes avec effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec une réinitialisation à barrières désactivantes sans effet de levier, si votre besoin est de 100 000 USD, vous couvrez 100 000 USD. Avec la variante à levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 USD et être potentiellement obligé de réaliser une transaction sur l'ensemble des 100 000 USD, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié de votre risque, soit vous pouvez couvrir 100 000 USD mais en risquant d'être obligé de réaliser une transaction de 200 000 USD, ce qui dépasse votre exposition et vous place en situation de sur-couverture.**
- **Lorsque vous traitez une option à effet de levier, vous amplifiez votre exposition aux mouvements du marché, car vous êtes obligé de négocier un montant plus important si les marchés réagissent favorablement ou d'avoir une couverture plus faible si le marché évolue en votre défaveur. Veillez donc à envisager ces risques avant d'effectuer des opérations.**

4.4.11 Convertible à barrière désactivante

Informations générales sur le produit

Le **Convertible à barrière désactivante** est une option structurée permettant au souscripteur de se protéger contre le risque de voir le cours de change au comptant être moins favorable qu'un cours de change prédéterminé (le **cours de protection**). Elle donne également au souscripteur la possibilité de participer aux

évolutions favorables du cours de change au comptant si un cours de barrière désactivante est atteint pendant la durée de la structure.

Fonctionnement du Convertible à barrière désactivante

Une Option à barrière désactivante convertible est structurée en souscrivant deux options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera vous donnant le droit, sans que cela n'entraîne une obligation, de vendre la valeur nominale convenue à Convera au cours de protection à la date d'échéance. Dans la deuxième, vous vendez une option d'achat à Convera également au cours de protection, mais avec une barrière désactivante. Cette option vous obligera à vendre la valeur nominale convenue à Convera au cours de protection si le cours au comptant sous-jacent dépasse ce niveau à l'échéance : cette obligation potentielle cessera toutefois d'exister si le cours au comptant sous-jacent atteint ou dépasse le cours de la barrière désactivante avant la date d'échéance.

Exemple du Convertible à barrière désactivante

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. Il prévoit que le marché sera volatil à court terme, mais pense qu'il évoluera probablement en sa faveur jusqu'au moment où il aura besoin de réaliser l'opération de change et il souhaiterait être en mesure de tirer profit d'une telle évolution, de préférence sans que son niveau de participation ne soit limité. Cela dit, ses marges sont serrées et il ne peut pas se permettre de se tromper et doit s'assurer que le cours le plus défavorable possible est de 1,1750.

L'importateur souscrit un convertible à barrière désactivante aux conditions suivantes :

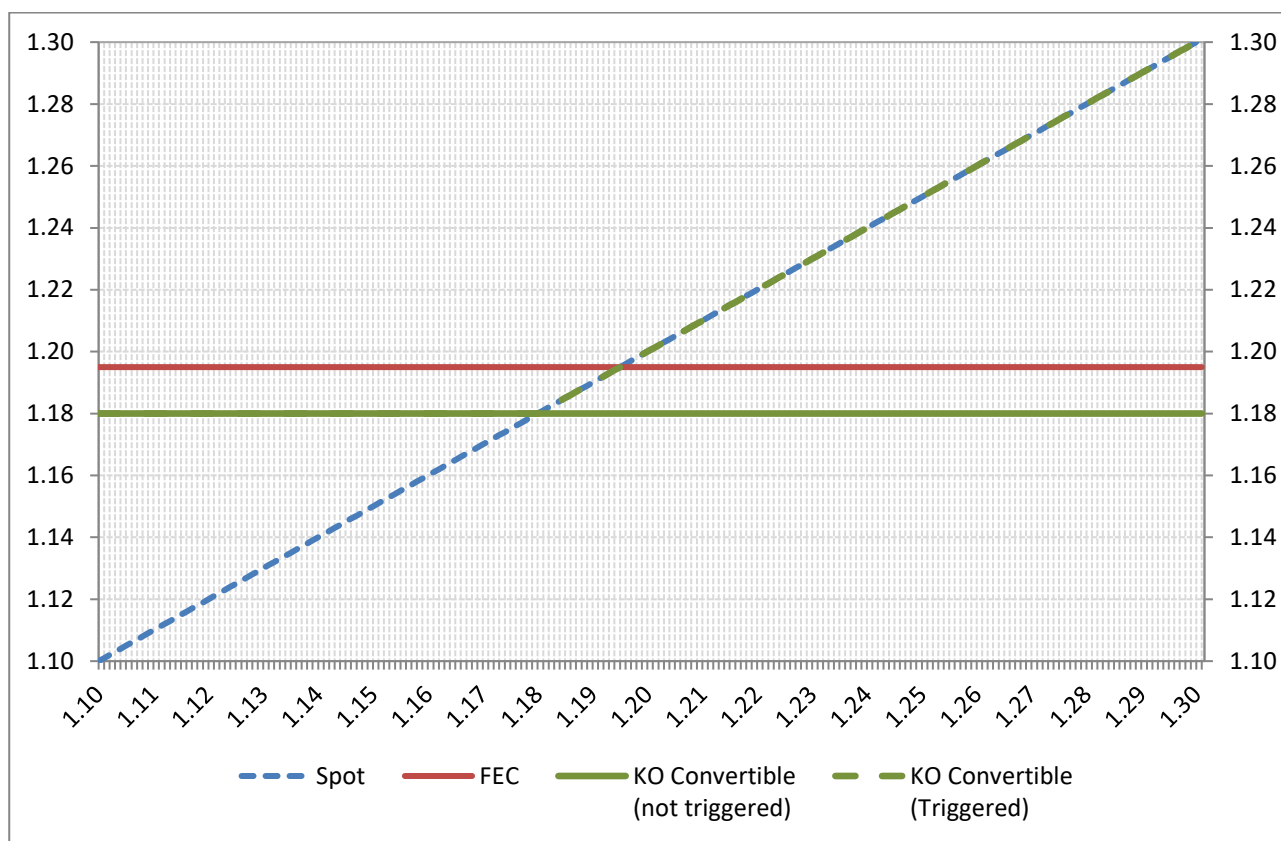
Cours de protection	1,1800
Cours de la barrière désactivante	1,1500
Date d'échéance	6 mois

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur ou égal au cours de protection de 1,1800, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,1800, soit son cours le plus défavorable possible.
- Si le cours EURUSD est supérieur au cours de protection de 1,1800 et n'a pas atteint ou dépassé le cours de la barrière désactivante de 1,1500 pendant la durée du contrat, l'importateur aura l'obligation de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,1800.
- Si le cours EURUSD a été inférieur ou égal au cours de la barrière désactivante de 1,1500 pendant la durée du contrat, toutes les obligations potentielles de l'importateur cessent d'exister. Cela signifie que si le cours EURUSD augmente par la suite et dépasse le cours de protection de 1,1800, l'importateur sera libre de réaliser son opération au cours au comptant en vigueur. Dans ce cas, le potentiel de l'« avantage » est illimité. L'importateur restera toutefois toujours protégé à 1,1800.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages du Convertible à barrière désactivante

- Possibilité illimitée de participer aux mouvements favorables des cours de change si le cours de la barrière désactivante a été atteint.
- Protection à tout moment au niveau prédéterminé du cours de change le plus défavorable possible.
- Pas de prime à payer (voir article 4.6 pour plus de précisions).

Inconvénients du Convertible à barrière désactivante

- **Le cours de protection sera moins avantageux que le cours applicable à un contrat à terme sur devises comparable.**
- **Si le cours au comptant à la date d'échéance est plus avantageux que le cours de protection et que le cours de la barrière désactivante n'a pas été atteint, vous aurez l'obligation de changer à un cours moins avantageux que le cours au comptant à la date d'échéance.**
- **Si avant la date d'échéance, le cours au comptant sous-jacent dépasse suffisamment le cours de protection et que la barrière désactivante n'a pas été atteinte, Convera pourra faire un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.**

4.4.11.1 Convertible à barrière désactivante à effet de levier

Le **Convertible à barrière désactivante à effet de levier** fonctionne comme la version sans effet de levier, c'est-à-dire que vous bénéficiez d'un cours fixé dès le départ qui vous apporte une protection contre les

évolutions défavorables du cours au comptant. Si le cours de la barrière désactivante est atteint, votre obligation de réaliser l'opération au cours de protection cessera d'exister, mais votre protection persistera. Cela signifie que votre participation à toutes les évolutions favorables par la suite est illimitée. La principale différence réside dans le montant que vous serez obligé de changer si le cours de la barrière désactivante n'est pas atteint et qu'à l'échéance le cours au comptant reste plus favorable que votre cours de protection. Pour obtenir un cours de protection plus favorable ou un cours de barrière désactivante plus à même d'être atteint, vous devrez réaliser l'opération de change pour le Montant de l'effet de levier au cours de protection.

Exemple du Convertible à barrière désactivante à effet de levier

Ici encore, un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur prévoit une volatilité à court terme, le cours devant probablement évoluer en sa faveur après cela, mais il ne peut pas se permettre de se tromper et a besoin de protéger au moins 50 % de son exposition à un cours n'étant pas trop inférieur au cours à terme actuel de 1,1800. Étant donné qu'autrement il devrait verrouiller un contrat à terme à ce niveau, il accepte de pouvoir être obligé de changer l'intégralité des 100 000 USD à 1,1800 si le cours de la barrière désactivante n'est pas atteint.

L'importateur souscrit un Convertible à barrière désactivante à effet de levier aux conditions suivantes :

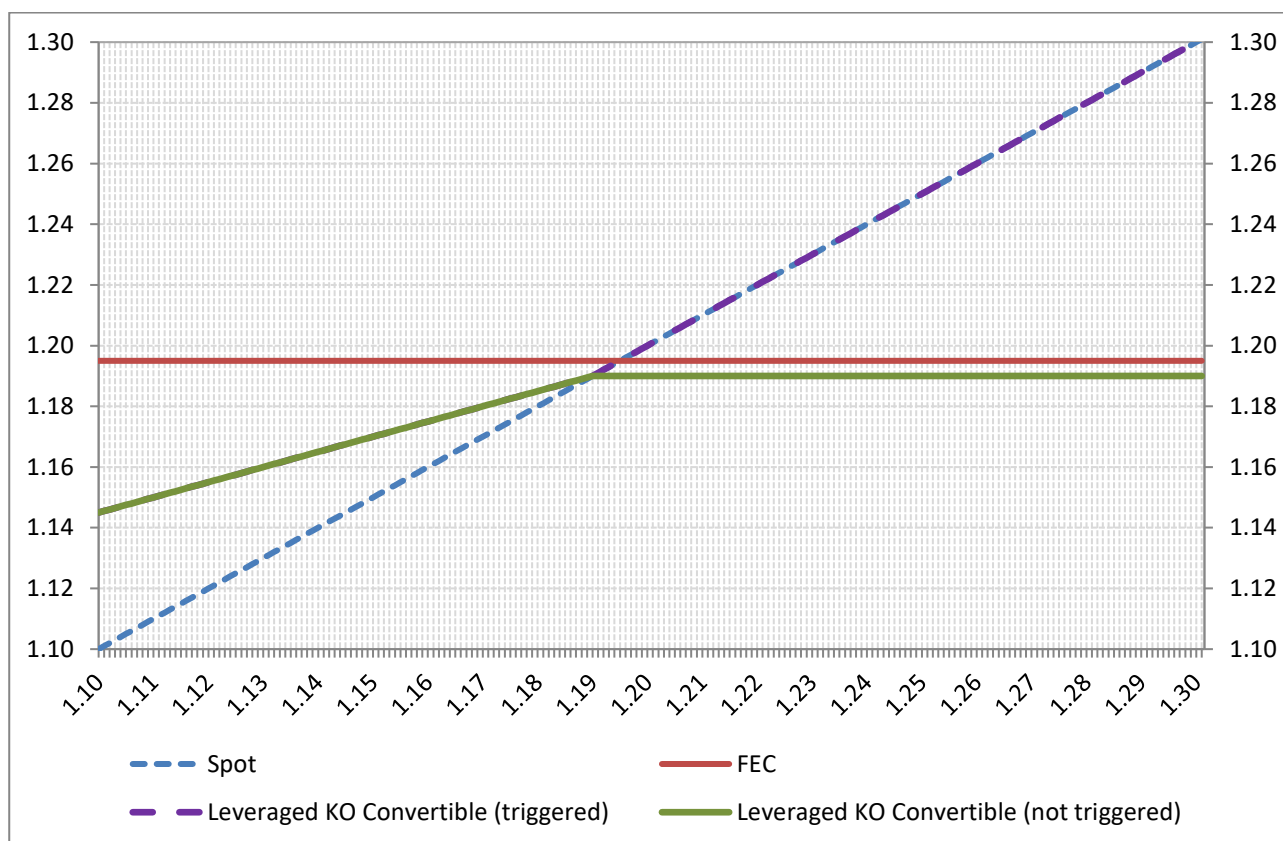
Montant protégé	50 000 USD
Montant de l'effet de levier	100 000 USD
Cours de protection	1,1900
Cours de la barrière désactivante	1,1600
Date d'échéance	6 mois

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur ou égal au cours de protection de 1,1900, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter le montant protégé de 50 000 USD à 1,1900. Il devra acheter le reste sur le marché au comptant.
- Si le cours EURUSD est supérieur au cours de protection de 1,1900 et n'a pas atteint ou dépassé le cours de la barrière désactivante de 1,1600 pendant la durée du contrat, Convera exercera son option d'achat et l'importateur aura l'obligation de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,1900.
- Si le cours EURUSD a été inférieur ou égal au cours de la barrière désactivante de 1,1600 pendant la durée du contrat, l'option d'achat de Convera cessera d'exister. Cela signifie que si le cours EURUSD augmente par la suite pour dépasser le cours de protection de 1,1900, l'importateur sera libre de laisser son option expirer et pourra choisir de réaliser son opération au cours au comptant en vigueur. Dans ce cas, le potentiel de l'« avantage » est illimité.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Inconvénients supplémentaires du Convertible à barrière désactivante à effet de levier

- **Outre les inconvénients énoncés ci-dessus, le Convertible à barrière désactivante à effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec une barrière activante convertible sans effet de levier, si votre besoin est de 100 000 USD, vous couvrez 100 000 USD. Avec la variante à levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 USD et être potentiellement obligé de réaliser une transaction sur l'ensemble des 100 000 USD, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié de votre risque, soit couvrir 100 000 USD mais en risquant d'être obligé de réaliser une transaction de 200 000 USD, ce qui dépasse votre exposition et vous place en situation de sur-couverture.**

4.4.12 Convertible à barrière désactivante à participation

Informations générales sur le produit

Le **Convertible à barrière désactivante à participation** est une option structurée vous permettant de vous protéger contre le risque que le cours de change au comptant soit moins favorable qu'un certain cours de change (le **cours de protection**). Elle vous offre également la possibilité de participer aux évolutions favorables du cours de change au comptant pour une partie de votre exposition, à condition que le cours de la barrière désactivante soit atteint pendant la durée de la structure.

Fonctionnement du Convertible à barrière désactivante à participation

Un **Convertible à barrière désactivante à participation** est structurée en souscrivant trois options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera vous donnant le droit, mais pas l'obligation, de vendre une devise et d'en acheter une autre au cours de protection à la date d'échéance. Dans la deuxième, vous vendez une option d'achat à Convera au cours de protection, qui vous obligera à changer une partie de votre besoin au cours de protection. L'option d'achat que vous vendez porte sur un pourcentage

du montant convenu pour votre option de vente (le **pourcentage de participation**). Dans la troisième option, vous vendez une autre option d'achat à Convera vous obligeant à réaliser votre opération au cours de protection, mais cette option est également assortie d'un cours de barrière désactivante (elle cesse d'exister si le cours au comptant atteint ou dépasse le cours de la barrière désactivante avant la date d'échéance). Le montant convenu pour la deuxième option d'achat que vous vendez sera égal au montant convenu de la première option moins le montant convenu de la deuxième option.

Exemple du convertible à barrière désactivante à participation

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur prévoit une volatilité à court terme, le cours devant probablement évoluer en sa faveur après cela, mais il ne peut pas se permettre de se tromper et a besoin de protéger l'ensemble de son exposition à un cours de 1,1750, un peu en dessous du cours à terme. Comme il a besoin de couvrir l'ensemble de son risque, un produit à effet de levier ne conviendrait pas et la plupart des autres structures sans effet de levier et à coût zéro seraient incapables de le protéger à un niveau convenable. Étant donné que son autre possibilité serait de verrouiller un cours à terme à ce niveau, il accepte de pouvoir être obligé de changer la totalité des 100 000 USD à 1,1750 si la barrière désactivante n'est pas atteinte.

L'importateur souscrit donc un convertible à barrière désactivante à participation aux conditions suivantes :

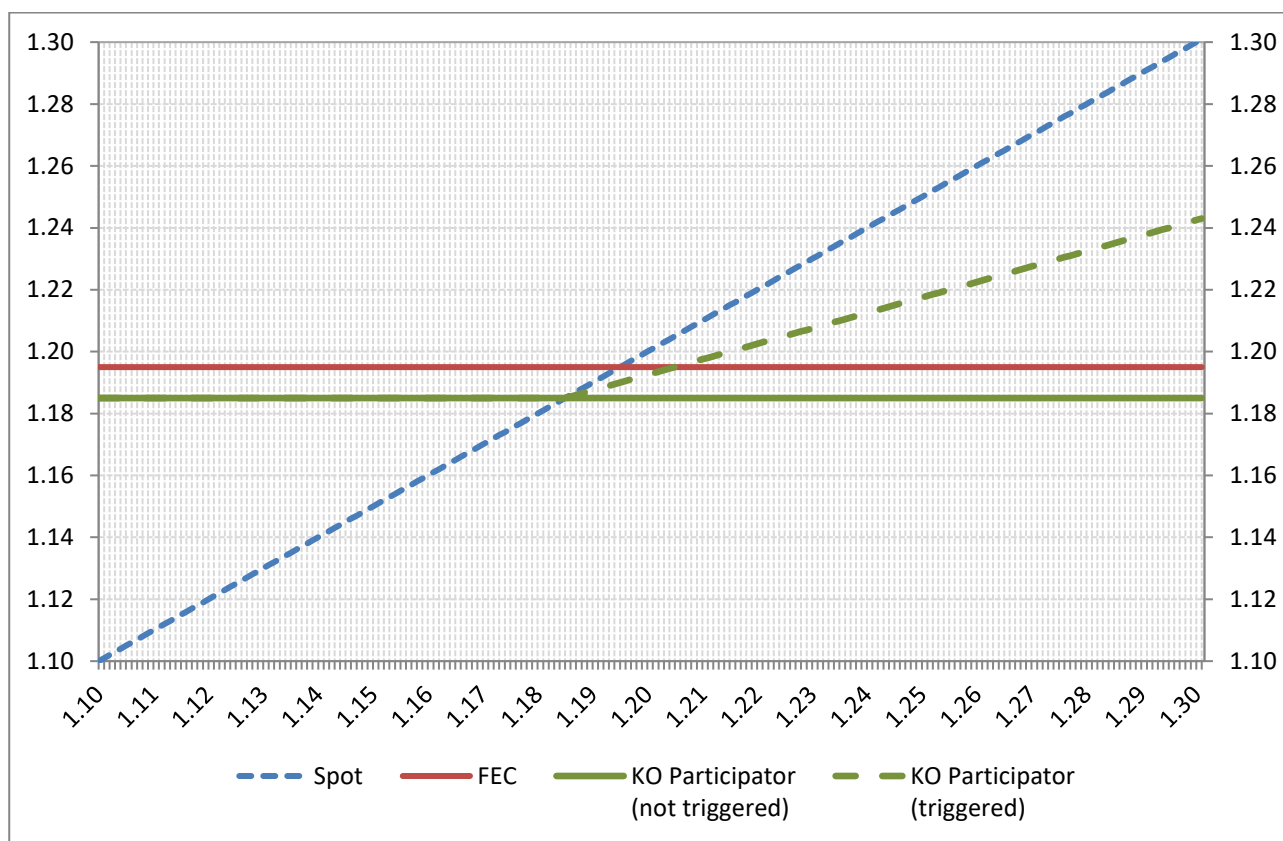
Montant protégé	100 000 USD
Pourcentage de participation	50 %
Cours de protection	1,1850
Cours de la barrière désactivante	1,1550
Date d'échéance	6 mois

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur ou égal au cours de protection de 1,1850, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter le montant protégé de 100 000 USD à 1,1850, soit son cours le plus défavorable possible.
- Si le cours EURUSD est supérieur au cours de protection de 1,1850 et n'a atteint ou dépassé le cours de la barrière désactivante à aucun moment pendant la durée du contrat, Convera exercera ses deux options d'achat et l'importateur aura l'obligation de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,1850.
- Si le cours EURUSD a été inférieur ou égal au cours de la barrière désactivante de 1,1550 pendant la durée du contrat, une des options d'achat de Convera cessera d'exister. Cela signifie que si le cours EURUSD remonte suffisamment et dépasse le cours de protection de 1,1850, l'importateur aura l'obligation de changer 50 000 USD au cours de protection puis sera libre de changer le reste (le pourcentage de participation) au cours au comptant plus favorable, ce qui signifie qu'il aura bénéficié de 50 % du mouvement favorable. Dans ce cas, l'« avantage » potentiel est illimité, même s'il reste toutefois dans le cadre du pourcentage de participation.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages du Convertible à barrière désactivante à participation

- Possibilité de participer aux évolutions favorables du cours de change à concurrence de votre exposition si le cours de la barrière désactivante est atteint.
- Protection à tout moment au niveau prédéterminé du cours le plus défavorable possible
- Le cours de protection est plus favorable que le cours applicable à un Participant comparable.
- Pas de prime à payer (voir article 4.6 pour plus de précisions).

Inconvénients du convertible à barrière désactivante à participation

- **Le cours de protection sera moins avantageux que le cours applicable à un contrat à terme sur devises comparable.**
- **Si le cours au comptant à la date d'échéance est plus avantageux que le cours de protection et que le cours de la barrière désactivante n'a pas été atteint, vous aurez l'obligation de changer la totalité du montant nominal convenu à un cours moins avantageux que le cours au comptant à la date d'échéance.**
- **Si le cours au comptant dépasse significativement le cours de protection avant la date d'échéance, Convera peut vous demander un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 et nos Conditions générales.**

4.4.12.1 Convertible à barrière désactivante à participation avec effet de levier

Le **Convertible à barrière désactivante à participation avec effet de levier** fonctionne de la même manière

que la version sans effet de levier, en ce sens que vous bénéficiez au départ d'un taux fixe qui offre une protection contre les mouvements défavorables du cours au comptant. Si le cours de la barrière désactivante est atteint, une partie de votre obligation de traiter au cours de protection cessera d'exister, même si votre protection demeure. Cela signifie que vous aurez ensuite une participation illimitée à tous les mouvements favorables sur cette partie. La différence principale est le montant que vous serez obligé de traiter si le cours de la barrière désactivante n'est pas atteint et si le cours au comptant reste plus favorable que votre cours de protection à l'échéance. Afin d'obtenir un cours de protection plus favorable ou un cours de la barrière désactivante plus susceptible d'être observé, vous serez obligé de négocier le montant résultant de l'effet de levier au cours de protection dans ce cas.

Exemple de Convertible à barrière désactivante à participation avec effet de levier

Une fois de plus, notre importateur français doit acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours au comptant actuel de la paire EURUSD est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1999. Il s'attend à ce qu'il y ait de la volatilité à court terme, le taux étant plus susceptible de se déplacer en sa faveur par la suite, mais ne peut se permettre d'avoir tort et doit protéger au moins 50% de son exposition à un cours équivalent au cours actuel du change à terme : 1,2000. Comme son alternative serait de bloquer un change à terme à ce niveau, il accepte de pouvoir être obligé de négocier la totalité du montant résultant de l'effet de levier, soit 100 000 USD au taux de 1.2000 si le cours de la barrière désactivante n'est pas atteint.

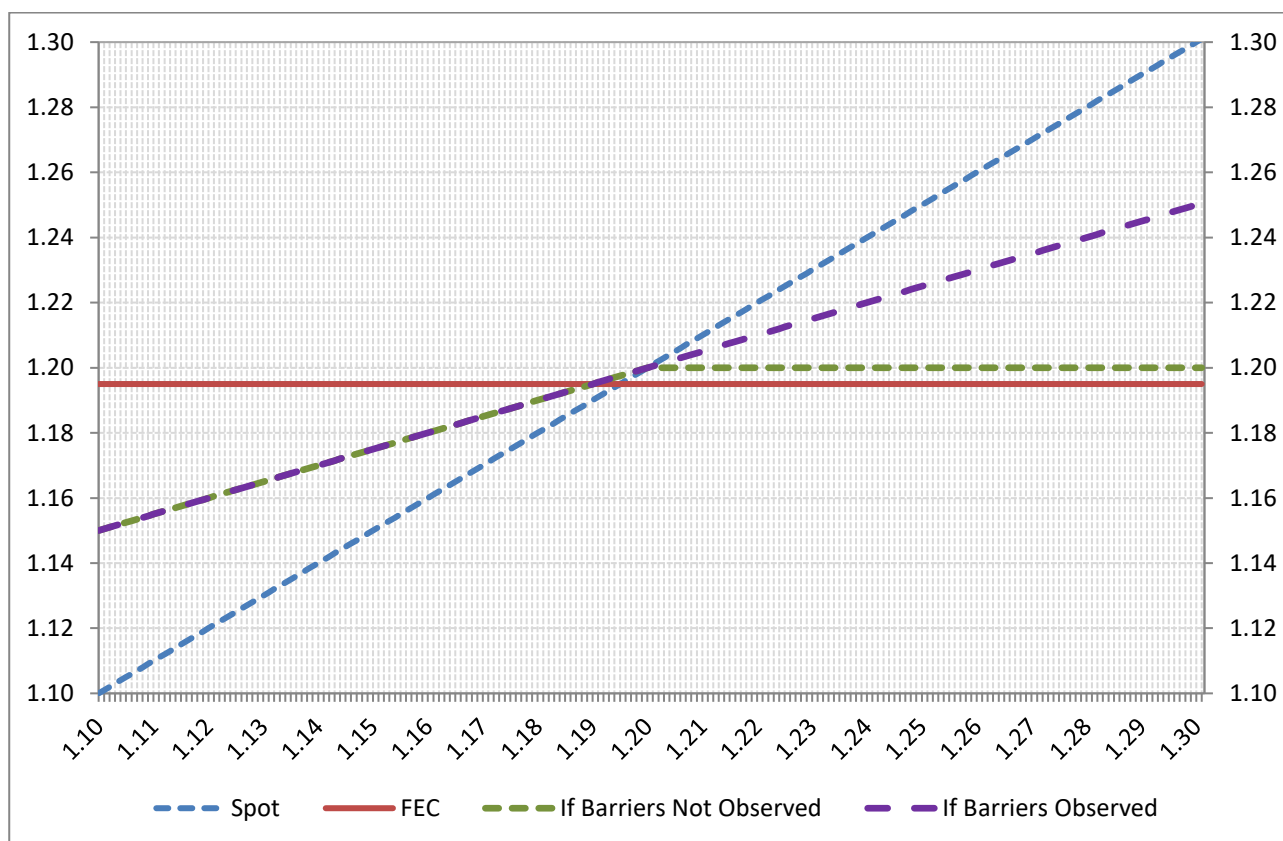
L'importateur a donc souscrit un convertible à barrière désactivante à participation avec effet de levier aux conditions suivantes :

Montant protégé	\$50,000
Montant résultant de l'effet de levier	\$100,000
Cours de protection	1,2000
Cours de la barrière désactivante	1,1590
Pourcentage de Participation	50%
Date d'échéance	6 months

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur ou égal au cours de protection de 1,2000, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter le montant protégé de 50 000 USD à 1,2000. Il devra acquérir le reste sur le marché au comptant.
- Si le cours EURUSD est supérieur au cours de protection de 1,2000 et n'a atteint ou dépassé le cours de la barrière désactivante à aucun moment pendant la durée du contrat, Convera exercera ses deux options d'achat et l'importateur aura l'obligation de vendre des EUR pour acheter 25 000 USD et 75 000 USD (soit 100 000 USD au total) à 1,2000.
- Si le cours EURUSD a été inférieur ou égal au cours de la barrière désactivante de 1,1590 pendant la durée du contrat, l'option d'achat de Convera de 75 000 USD cessera d'exister. Cela signifie que si le cours EURUSD remonte suffisamment et dépasse le cours de protection de 1,2000, l'importateur aura l'obligation de changer 25 000 USD au cours de protection de 1,2000 puis sera libre de changer le reste (le pourcentage de participation) au cours au comptant en vigueur – s'il le souhaite. Dans ce cas, l'« avantage » potentiel est illimité.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Inconvénients supplémentaires du Convertible à barrière désactivante à participation avec effet de levier :

- En plus des inconvénients énumérés ci-dessus, le Convertible à barrière désactivante à participation avec effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec un Convertible non assorti d'un effet de levier, si vous avez besoin de 100 000 \$, vous couvrez 100 000 \$. Avec la variété à effet de levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 \$ et être obligé de traiter 100 000 \$, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié du risque, ou bien couvrir 100 000 \$, mais vous risquez d'être obligé de traiter 200 000 \$, ce qui dépasserait votre risque et aurait comme conséquence une « sur-couverture ».
- Lorsque vous négociez une option à effet de levier, vous augmentez votre exposition aux fluctuations du marché, soit en étant obligé de traiter le montant plus élevé si les marchés évoluent favorablement, ou en ayant moins de couverture en place si le marché évolue contre vous. En tant que tel, vous devez vous assurer que vous avez pris en compte ces risques avant de négocier.

4.4.13 Ratio

Informations générales sur le produit

Un **Ratio** est une option structurée qui vous donne la possibilité de réaliser votre opération à un cours de change bonifié par rapport à un contrat à terme sur devises comparable (**cours bonifié**). Un Ratio vous apportera la garantie de ne pas réaliser l'opération à un certain cours le plus défavorable possible, vous permettant ainsi de vous protéger contre le risque que le cours au comptant soit moins favorable à l'échéance du contrat.

Comme cette option structurée comporte une composant ratio (ou effet de levier), il se peut que vous ayez

l'obligation de changer un montant de devises qui soit supérieur au montant nominal convenu (c'est-à-dire le montant du contrat multiplié par le facteur du ratio).

Fonctionnement d'un Ratio

Un Ratio est structuré en souscrivant deux options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera vous donnant le droit, mais pas l'obligation, de vendre le montant protégé à Convera au cours bonifié. Dans la deuxième, vous vendez une option d'achat à Convera qui vous obligera à changer un montant plus élevé au cours bonifié (appelé **Montant de l'effet de levier**) si le cours au comptant sous-jacent est supérieur ou égal au cours bonifié à l'heure et date d'échéance. Ce Montant de l'effet de levier sera égal au montant protégé de l'option de vente multiplié par le ratio. Le ratio maximal autorisé est de 2:1.

Exemple d'un Ratio

Un importateur français souhaite couvrir 100 000 USD pour une livraison dans 6 mois. Cela représente environ la moitié de son exposition totale. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur a budgétisé un cours de 1,2000 et il craint que le cours continue d'évoluer en sa défaveur dans les mois à venir, bien qu'il pense toujours que la EUR est sous-évaluée et pourrait rebondir à un moment ou un autre. Il ne veut pas fixer tout son besoin au cours à terme en vigueur car il ne respecterait pas son budget.

L'importateur souscrit donc un Ratio aux conditions suivantes :

Cours bonifié	1,2050
Montant convenu	100 000 USD
Montant conditionnel	200 000 USD
Ratio (achat : vente)	1:2
Date d'échéance	6 mois

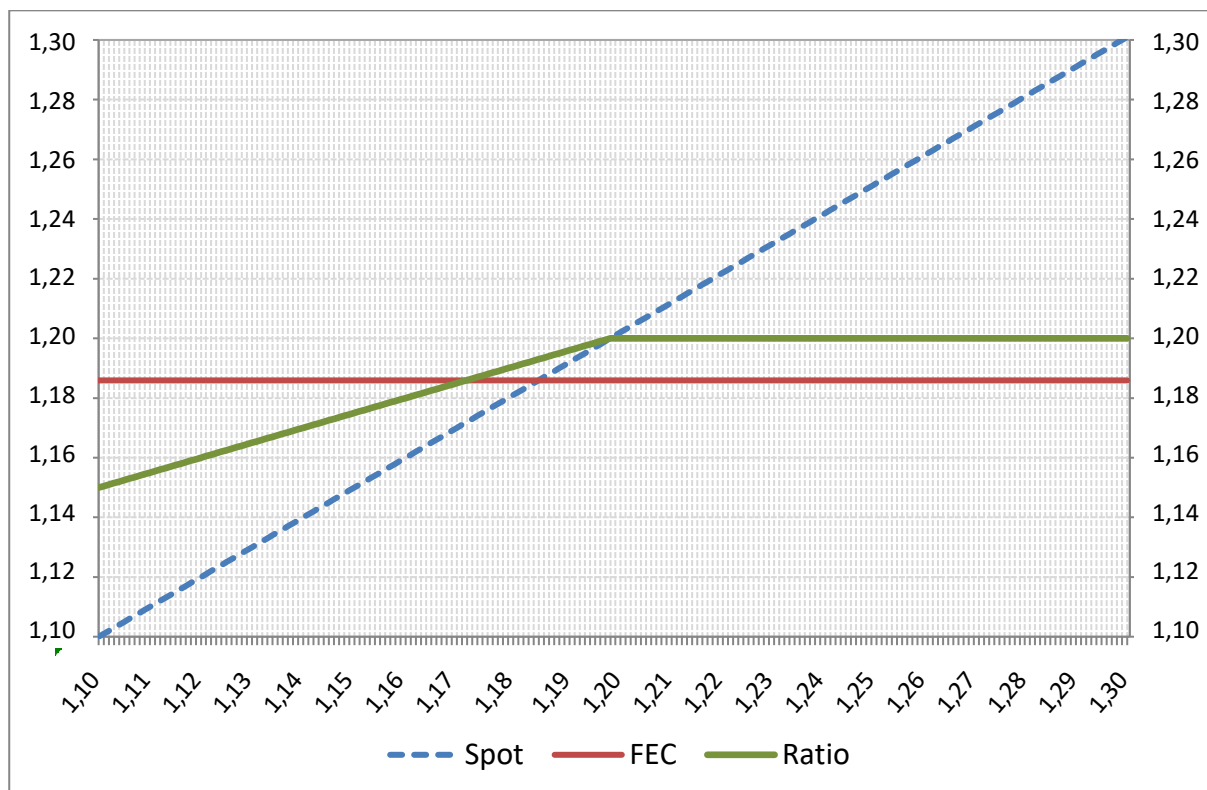
Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants :

- Si le cours EURUSD au comptant est inférieur à 1,2050, l'importateur aura le droit, mais pas l'obligation, de vendre des EUR pour acheter le montant protégé de 100 000 USD au cours bonifié de 1,2050.
- Si le cours au comptant est supérieur ou égal à 1,2050, Convera exercera son option d'achat et l'importateur sera obligé de vendre des EUR et d'acheter le montant de l'effet de levier de 200 000 USD au cours bonifié de 1,2050.

Pour un exportateur, les résultats sont très similaires, sauf que la structure consiste en l'achat d'une option d'achat pour le montant convenu au cours bonifié et par la vente d'une option de vente pour le montant conditionnel, également au cours bonifié.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'un Ratio

- Possibilité d'obtenir un cours bonifié par rapport au cours dans un contrat de change à terme comparable.
- Protection à tout moment au niveau prédéterminé du cours de change le plus défavorable possible.
- Pas de prime à payer (voir article 4.6 pour plus de précisions).

Inconvénients d'un Ratio

- **Vous pouvez avoir l'obligation de changer un multiple de la valeur nominale convenue au cours bonifié si le cours au comptant dépasse le cours bonifié à l'heure et date d'échéance.**
- **Vous n'avez pas la possibilité de couvrir efficacement le montant total de votre exposition sans risquer d'être en « sur-couverture ».**
- **Vous n'avez pas la possibilité de participer aux mouvements de change favorables au-delà du cours bonifié. Vous pouvez avoir l'obligation de changer à un cours de change moins favorable que le cours du marché à l'échéance.**
- **Si le cours au comptant dépasse pour un niveau suffisant le cours bonifié avant la date d'échéance, Convera peut faire un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.**

4.4.14 Barrière désactivante

Informations générales sur le produit

Une **Barrière désactivante** est une option structurée permettant au souscripteur de se protéger contre le risque de voir le cours de change au comptant être moins favorable qu'un cours prédéterminé (cours de change bonifié) qui est généralement meilleur qu'un contrat à terme sur devises comparables. Le souscripteur changera ses devises à ce cours de change bonifié à condition que le cours de la barrière désactivante ne soit pas atteint pendant la durée de vie de la structure. Si le cours de la barrière désactivante est atteint, la structure cessera d'exister (sera désactivée) et le souscripteur se retrouvera alors sans couverture de change. Ainsi, le barrière désactivante présente un risque important de non couverture.

Fonctionnement de la barrière désactivante

Une Barrière désactivante est structurée en souscrivant deux options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera vous donnant le droit, mais sans l'obligation de vendre le nominal convenu au cours bonifié le jour de l'échéance. Dans la seconde, vous vendez une option d'achat à Convera au cours bonifié et à la même date d'échéance. Cette option vous obligera à vendre le montant nominal convenu à Convera au cours bonifié si le cours au comptant le jour de l'échéance venait à se négocier au-delà du cours bonifié. Chacune de ces deux options sont sujettes à une barrière désactivante qui peut soit être observée en permanence, soit être observée pendant une certaine période, soit être uniquement observée à l'échéance. Si le cours de change au comptant atteint ou dépasse le cours de la barrière désactivante pendant la période d'observation de la barrière, la structure se désactivera totalement, laissant le souscripteur sans protection ni obligation. Le souscripteur pourra alors repositionner une stratégie de couverture sur la base du cours au comptant en vigueur qui pourrait être nettement moins favorable que lors de la mise en place originale.

Exemple de Barrière désactivante

Un importateur français souhaite acheter 100 000 USD par mois au cours des 6 prochains mois. Le cours EURUSD au comptant est actuellement de 1.1882 et le cours de change à terme équivalent est de 1.1849 L'importateur a budgété un cours de 1.2000 et ne souhaite pas mettre en place de couverture qui pourrait l'obliger à acheter des USD à un cours inférieur. Il s'attend à ce que la volatilité reste faible et se méfie de simplement placer un ordre de marché pour acheter à 1.2000 car le taux peut ne pas monter aussi haut.

L'importateur souscrit donc une barrière désactivante aux conditions suivantes :

Montant Notionnel	\$100,000
Cours bonifié	1,2150
Cours de la barrière désactivante	1,1390
Date d'échéance	6 mois

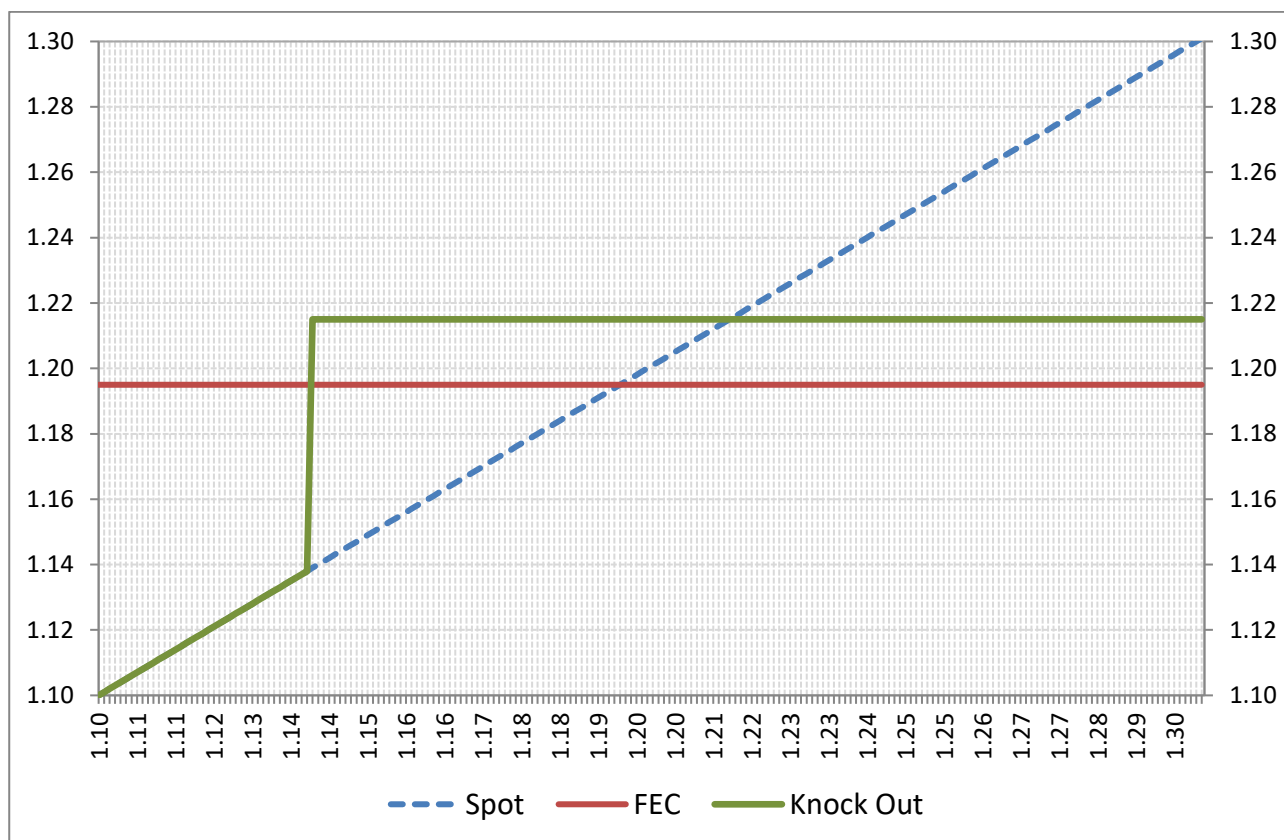
Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants

- Si le cours de l'EURUSD au comptant est inférieur ou égal au cours bonifié de 1.2150 et qu'il n'a jamais atteint ou dépassé le cours de la barrière désactivante de 1.1390 pendant la durée du contrat, l'importateur aura le droit mais pas l'obligation de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1.2150
- Si le cours de l'EURUSD au comptant est supérieur au cours bonifié de 1.2150 et n'a jamais atteint ou dépassé le cours de la barrière désactivante de 1.1390 pendant la durée du contrat, l'importateur aura l'obligation de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1.2150
- Si le cours de l'EURUSD a atteint ou a été inférieur au cours de la barrière désactivante de 1.1390 pendant la durée du contrat, la structure se désactive totalement. Cela signifie que l'importateur devra mettre en place une nouvelle couverture au cours au comptant en vigueur (donc inférieur à 1.1390), ou rester sans couverture jusqu'à ce que le taux remonte.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes

pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'une Barrière désactivante

- Si le cours de la barrière désactivante n'a pas été atteint pendant la période d'observation, possibilité d'obtenir un cours bonifié par rapport au cours d'un contrat de change à terme comparable
- Pas de prime à payer (voir article 4.6 pour plus de précisions)

Inconvénients d'une Barrière désactivante

- **Si le cours au comptant a atteint le cours de la barrière désactivante pendant la période d'observation, la stratégie sera désactivée et le souscripteur n'aura plus de couverture à terme et sera donc exposé au risque de change.**
- **Vous n'avez pas la possibilité de participer aux mouvements de change favorables au-delà du cours bonifié. Vous pouvez avoir l'obligation de convertir à un cours de change moins favorable que le cours du marché à l'échéance si le cours au comptant n'a jamais atteint le cours de la barrière désactivante pendant la période d'observation.**
- **Si le cours au comptant dépasse pour un niveau suffisant le cours bonifié avant la date d'échéance, Convera peut vous demander un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.**

4.4.14.1 Fenêtre à barrière désactivante

La **Fenêtre à barrière désactivante** diffère de la barrière désactivante standard dans le fait que la barrière n'est observée que pendant une période d'observation spécifique, ou fenêtre. Il s'agit souvent du mois précédant l'échéance, mais cela n'est pas toujours le cas. La barrière ne se désactive que pendant cette période, ce qui fait que les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière en dehors de la fenêtre sans que cela n'ait d'effet sur l'option. En contrepartie de la réduction de la période d'observation, le cours de protection et/ou le niveau de la barrière peuvent être moins favorables qu'avec une barrière désactivante standard.

4.4.14.2 Barrière désactivante à expiration

La **Barrière désactivante à expiration diffère** de la barrière désactivante standard : en effet, la barrière n'est observée qu'à l'échéance. Cela signifie que, sans effet sur l'option, les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière à tout moment jusqu'au moment de l'échéance (sans toutefois inclure celui-ci). En contrepartie du fait que la barrière n'est observée qu'au moment de l'échéance, le cours de protection et/ou le niveau de la barrière seront moins favorables qu'avec une barrière désactivante standard ou une Fenêtre à barrière désactivante.

4.4.14.3 Barrière désactivante à effet de levier

La **Barrière désactivante à effet de levier** fonctionne de manière très similaire à la barrière désactivante standard car le produit fournit un cours bonifié protégeant le souscripteur contre les mouvements défavorables du cours au comptant. Si la barrière désactivante est atteinte pendant la période d'observation, la stratégie cesse d'exister et le souscripteur se retrouvera alors sans couverture de change. La principale différence réside dans le montant que vous serez obligé de convertir si le cours au comptant est plus favorable que le cours bonifié au moment de l'échéance. Afin d'obtenir un cours bonifié plus favorable et/ou une barrière désactivante plus difficilement atteignable, vous pourriez être obligé de convertir le montant avec effet de levier au cours bonifié.

Exemple de Barrière désactivante à effet de levier

Un importateur français a besoin d'acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur a budgété un cours de 1,2225 et ne souhaite pas mettre en place de couverture qui pourrait l'obliger à acheter de l'USD à un cours inférieur. Il s'attend à ce que la volatilité de la parité reste faible et pense que le cours est susceptible d'évoluer à son détriment et baisser jusqu'à 1,1100. Il se méfie de simplement placer un ordre de marché pour acheter à 1,2225 car le taux peut ne pas monter aussi haut et qu'il ne souhaite pas rester sans protection si ses anticipations sont correctes. Comme il a d'autres besoins, l'importateur est prêt à accepter une stratégie qui l'obligerait à traiter un montant plus important à 1,2225 si le cours au comptant est plus favorable à l'échéance.

L'importateur souscrit donc une Barrière désactivante avec effet de levier aux conditions suivantes :

Montant protégé:	\$100,000
Montant avec effet de levier :	\$200,000
Cours bonifié	1,2225
Cours de la barrière désactivante	1,1190
Echéance	6 mois

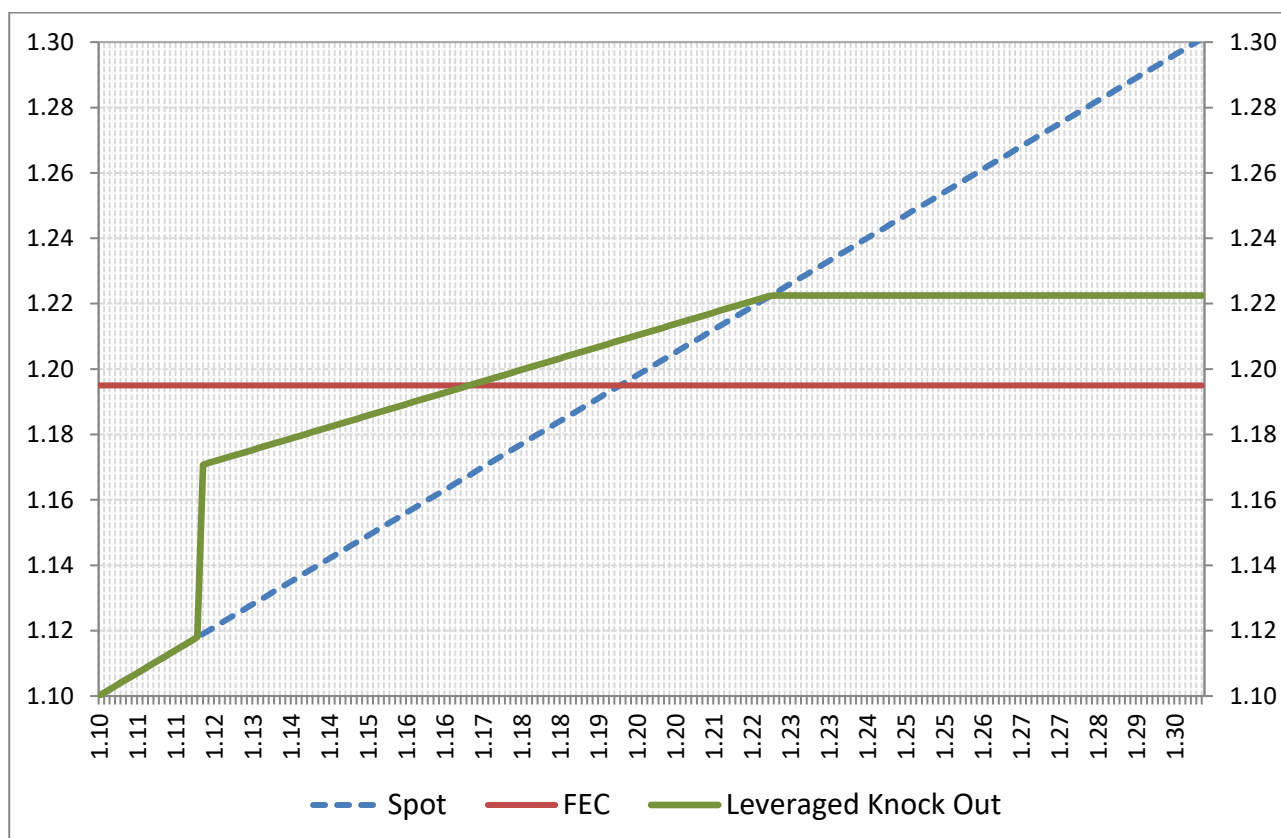
Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants

- Si le cours de l'EURUSD au comptant est inférieur ou égal au cours bonifié de 1,2225 et n'a jamais atteint ou été inférieur au cours de la barrière désactivante de 1,1190 pendant la durée du contrat, l'importateur aura le droit mais pas l'obligation de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1,2225
- Si le cours de l'EURUSD au comptant est supérieur au cours bonifié de 1,2225 et n'a jamais atteint ou dépassé le cours de la barrière désactivante de 1,1190 pendant la durée du contrat, l'importateur aura l'obligation de vendre des EUR pour acheter le montant avec effet de levier de 200 000 USD à 1,2225

- Si le cours de l'EURUSD au comptant a atteint ou été inférieur au cours de la barrière désactivante de 1.1190 pendant la durée du contrat, la structure se désactive totalement. Cela signifie que l'importateur devra mettre en place une nouvelle couverture au cours au comptant en vigueur (donc inférieur à 1.1225), ou rester sans couverture jusqu'à que le taux remonte.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Inconvénients supplémentaires de la barrière désactivante à effet de levier

- Outre les inconvénients énoncés ci-dessus, la barrière désactivante avec effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec une barrière désactivante sans effet de levier, si votre besoin est de 100 000 USD, vous couvrez 100 000 USD. Avec la variante à effet de levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 USD et être potentiellement obligé de réaliser une transaction sur l'ensemble des 100 000 USD, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié de votre risque, soit vous pouvez couvrir 100 000 USD mais en risquant d'être obligé de réaliser une transaction de 200 000 USD, ce qui dépasse votre exposition et vous place en situation de sur-couverture.
- Lorsque vous traitez une option à effet de levier, vous amplifiez votre exposition aux mouvements du marché, car vous êtes obligé de négocier un montant plus important si les marchés réagissent favorablement ou d'avoir une couverture plus faible si le marché évolue en votre défaveur. Veillez donc à envisager ces risques avant d'effectuer des opérations.

4.4.15 Tunnel à Barrière Désactivante

Informations générales sur le produit

Un **Tunnel à Barrière désactivante** est une option structurée permettant au souscripteur de se protéger contre le risque de voir le cours de change au comptant être moins favorable qu'un cours prédéterminé (cours de change bonifié). Il offre également l'opportunité de participer aux évolutions favorables du cours de change au comptant entre le cours de change bonifié et un cours dénommé cours de participation (le cours qui vous est le plus favorable).

Le cours bonifié et le cours de participation sont généralement meilleurs que les cours offerts dans un Tunnel classique sur devises comparables. Le souscripteur du Tunnel à Barrière Désactivante changera ses devises au cours de change bonifié ou au cours de participation à condition que le cours de la barrière désactivante ne soit pas atteint pendant la durée de vie de la structure. Si le cours de la barrière désactivante est atteint, la structure cessera d'exister (sera désactivée) et le souscripteur se retrouvera alors sans couverture de change. Ainsi, le tunnel à barrière désactivante présente un risque important de non couverture.

Fonctionnement du Tunnel à Barrière Désactivante

Un Tunnel à Barrière Désactivante est structuré en souscrivant deux options simultanées. Dans la première, vous achetez une option de vente à Convera vous donnant le droit, mais sans l'obligation de vendre à Convera le nominal convenu au cours bonifié le jour de l'échéance. Dans la seconde, vous vendez une option d'achat à Convera au cours de participation et à la même date d'échéance. Cette option vous obligera à vendre le montant nominal convenu à Convera au cours de participation si le cours au comptant le jour de l'échéance venait à se négocier au-delà du cours de participation. Chacune de ces deux options sont sujettes à une barrière désactivante qui peut soit être observée en permanence, soit être observée pendant une certaine période, soit être uniquement observée à l'échéance. Si le cours de change au comptant atteint ou dépasse le cours de la barrière désactivante pendant la période d'observation de la barrière, la structure se désactivera totalement, laissant le souscripteur sans protection ni obligation. Le souscripteur pourra alors repositionner une stratégie de couverture sur la base du cours au comptant en vigueur qui pourrait être nettement moins favorable que lors de la mise en place originale.

Exemple de Tunnel à Barrière Désactivante

Un importateur français souhaite acheter 100 000 USD par mois durant les 6 prochains mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1.1600 et le cours de change à terme équivalent est de 1.1849. L'importateur a budgété un cours de 1.1600 et ne souhaite souscrire de couverture qui l'obligerait à acheter l'USD à un cours inférieur. Il anticipe que la volatilité de la parité restera faible à modérée mais il est persuadé que le cours est susceptible d'évoluer en sa faveur, il souhaite donc pouvoir en profiter. Un tunnel standard lui permettrait de participer à cette hausse jusqu'à 1,2100 mais l'importateur pense qu'il peut y avoir plus de potentiel que cela.

L'importateur souscrit donc un tunnel à barrière désactivante aux conditions suivantes :

Montant nominal	\$100,000
Cours de Protection	1,1900
Cours de Participation	1,2200
Cours de la barrière désactivante	1,1190
Date d'échéance	6 months

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants

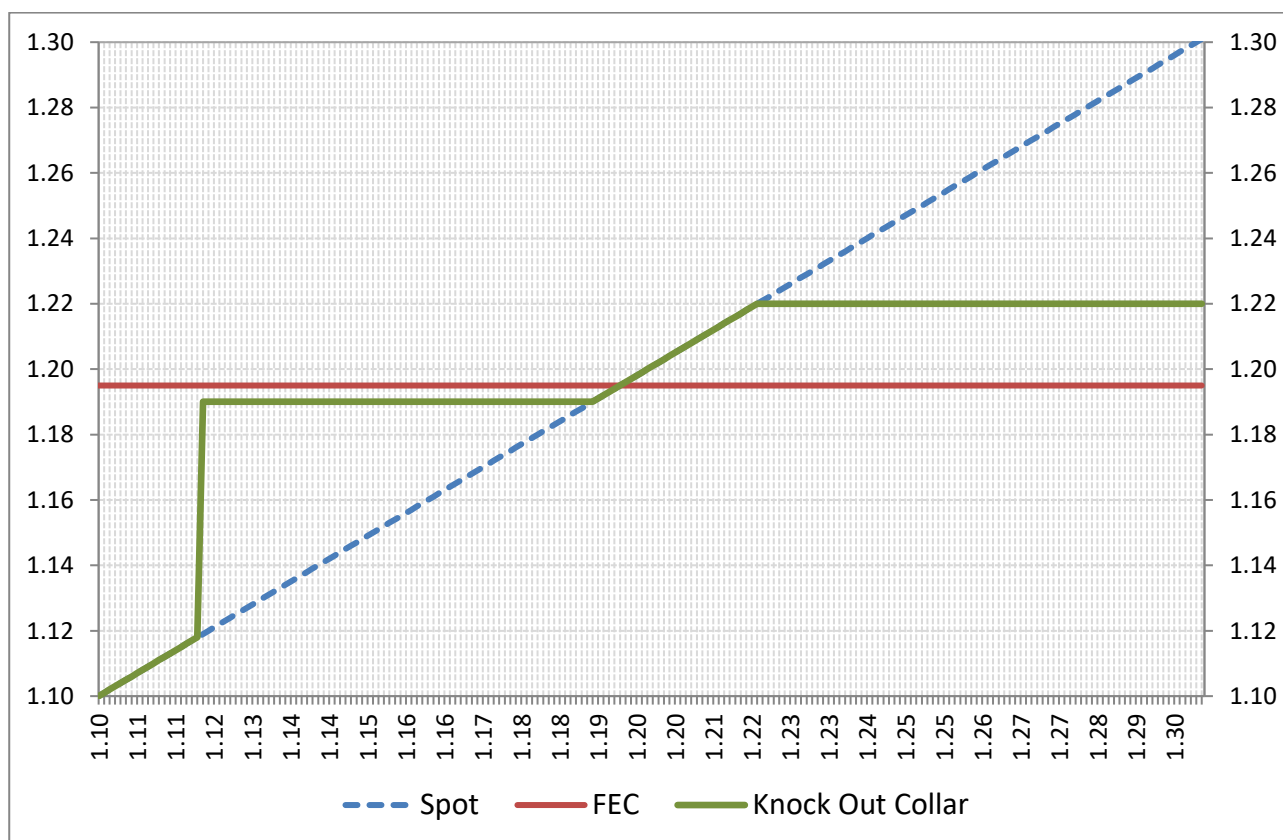
- Si le cours de l'EURUSD au comptant est inférieur ou égal au cours de protection de 1,1900 et n'a jamais atteint le cours de la barrière désactivante de 1,1190 pendant la durée du contrat, l'importateur aura le droit mais pas l'obligation de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1.1900
- Si le cours de l'EURUSD au comptant est supérieur au cours de protection de 1,1900 et inférieur au cours de participation de 1,2200 et qu'il n'a jamais atteint ou été inférieur au cours de la barrière

désactivante de 1.1190 pendant la durée du contrat, l'importateur sera libre de laisser d'acheter la quantité d'USD qu'il souhaite au cours au comptant en vigueur à l'échéance de l'option.

- Si le cours de l'EURUSD au comptant est supérieur au cours de participation de 1,2200 et n'a jamais atteint ou dépassé le cours de la barrière désactivante de 1,1190 pendant la durée du contrat, l'importateur aura l'obligation de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1.2200
- Si le cours de l'EURUSD au comptant a atteint ou a été inférieur au cours de la barrière désactivante de 1.1190 pendant la durée du contrat, la structure se désactive totalement. Cela signifie que l'importateur devra mettre en place une nouvelle couverture au cours au comptant en vigueur (donc inférieur à 1.1190), ou rester sans couverture jusqu'à ce que le cours remonte.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Avantages d'un Tunnel à Barrière désactivante

- Si le cours de la barrière désactivante n'a pas été atteint pendant la période d'observation, possibilité d'obtenir un cours bonifié et un cours de participation plus favorables que les cours proposés sur un Tunnel classique comparable.
- Possibilité de participer à des mouvements favorables des cours de change jusqu'au cours de participation.
- Pas de prime à payer (voir article 4.6 pour plus de précisions)

Inconvénients d'un Tunnel à Barrière désactivante

- **Si le cours au comptant a atteint le cours de la barrière désactivante pendant la période d'observation, la stratégie sera désactivée et le souscripteur n'aura plus de couverture à terme et sera donc exposé au risque de change.**
- **Si la barrière désactivante n'a pas été touchée pendant la période d'observation, à l'échéance, vous n'avez pas la possibilité de participer aux mouvements de change favorables au-delà du cours de participation. Vous pouvez avoir l'obligation de convertir à un cours de change moins favorable que le cours du marché à l'échéance si le cours au comptant n'a jamais atteint le cours de la barrière désactivante pendant la période d'observation.**
- **Si le cours au comptant dépasse pour un niveau suffisant le cours bonifié avant la date d'échéance, Convera peut vous demander un appel de marge pour garantir votre position hors de la monnaie. Pour de plus amples informations sur les appels de marge, voir la section 4.10 ci-dessous et nos Conditions générales.**

4.4.15.1 Fenêtre de Tunnel à Barrière Désactivante

Le **Fenêtre de Tunnel à Barrière Désactivante** diffère du tunnel barrière désactivante standard dans le fait que la barrière n'est observée que pendant une période d'observation spécifique, ou fenêtre. Il s'agit le plus souvent du mois précédant l'échéance, mais cela n'est pas toujours le cas. La barrière ne se désactive que pendant cette période, ce qui fait que les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière en dehors de la fenêtre sans que cela n'ait d'effet sur l'option. En contrepartie de la réduction de la période d'observation, les cours proposés et/ou le niveau de la barrière peuvent être moins favorables qu'avec un tunnel à barrière désactivante standard.

4.4.15.2 Fenêtre de Tunnel à Barrière Désactivante à expiration

Le **Fenêtre de Tunnel à Barrière Désactivante à expiration** diffère du tunnel à barrière désactivante standard : en effet, la barrière n'est observée qu'à l'échéance. Cela signifie que, sans effet sur l'option, les cours du marché peuvent dépasser le niveau de la barrière à tout moment jusqu'au moment de l'échéance (sans toutefois inclure celui-ci). En contrepartie du fait que la barrière n'est observée qu'au moment de l'échéance, les cours proposés et/ou le niveau de la barrière seront moins favorables qu'avec une barrière désactivante standard ou une Fenêtre à barrière désactivante.

4.4.15.3 Tunnel à Barrière désactivante à effet de levier

Le **Tunnel à Barrière désactivante à effet de levier** fonctionne de manière très similaire au tunnel à barrière désactivante standard car le produit fournit un cours bonifié protégeant le souscripteur contre les mouvements défavorables du cours au comptant et un cours de participation permettant au souscripteur de participer aux évolutions favorables du cours de change au comptant. Si la barrière désactivante est atteinte pendant la période d'observation, la stratégie cesse d'exister et le souscripteur se retrouvera alors sans couverture de change. La principale différence réside dans le montant que vous serez obligé de convertir si le cours au comptant est plus favorable que le cours de participation au moment de l'échéance. Afin d'obtenir des cours plus favorables et/ou une barrière désactivante plus difficilement atteignable, vous pourriez être obligé de convertir le montant avec effet de levier au cours de participation.

Exemple de Tunnel à Barrière désactivante à effet de levier

Un importateur français souhaite acheter 100 000 USD dans 6 mois. Le cours EURUSD au comptant actuel est de 1.1882 et le cours de change à terme est de 1.1849. L'importateur a budgété un cours de 1.2050 et ne souhaite pas s'engager dans une opération de couverture qui pourrait l'obliger à acheter du dollar à un cours inférieur. Comme il a d'autres besoins, il est prêt à accepter une solution de couverture comportant un effet de levier. Il s'attend à ce que la volatilité reste faible à modérée mais il est convaincu que le cours est susceptible d'évoluer en sa faveur. Il voudrait donc pouvoir en tirer un avantage. Un tunnel à effet de levier lui offrirait une participation à cette hausse jusqu'à 1,2200. Mais l'importateur estime que le potentiel de hausse est supérieur.

Il souscrit donc à un tunnel à Barrière désactivante à effet de levier aux conditions suivantes :

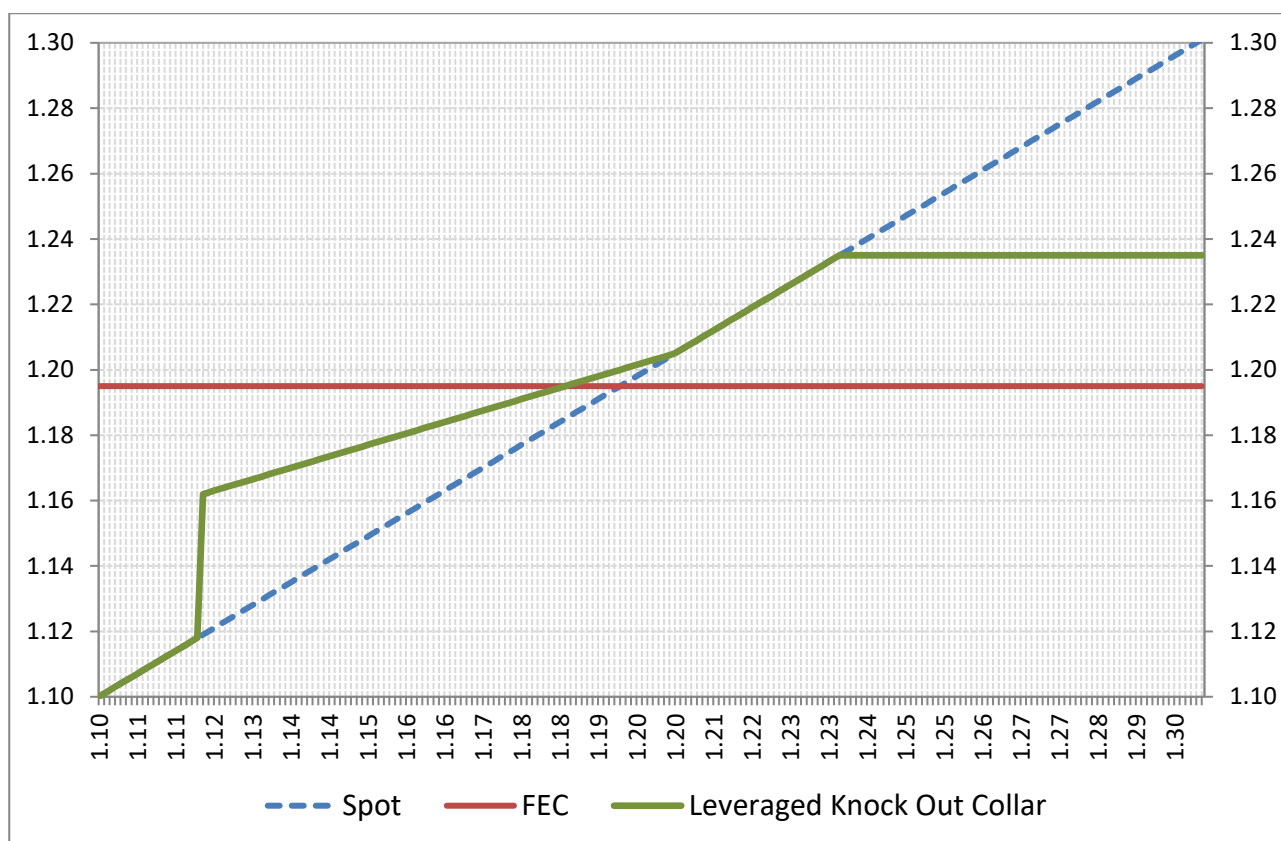
Montant protégé	\$100,000
Montant résultant de l'effet de levier	\$200,000
Cours de protection	1,2050
Cours de participation	1,2350
Cours de la barrière désactivante	1,1190
Date d'échéance	3 months

Les résultats possibles à l'échéance sont les suivants

- Si le cours de l'EURUSD au comptant est inférieur ou égal au cours de protection de 1,2050 et n'a jamais atteint ou été inférieur au cours de la barrière désactivante de 1,1190 pendant la durée du contrat, l'importateur aura le droit mais pas l'obligation de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1.2050
- Si le cours de l'EURUSD au comptant est supérieur au cours de protection de 1,2050 et inférieur au cours de participation de 1,2350 et qu'il n'a jamais atteint ou été inférieur au cours de la barrière désactivante de 1.1190 pendant la durée du contrat, l'importateur sera libre d'acheter la quantité d'USD qu'il souhaite au cours au comptant en vigueur à l'échéance de l'option.
- Si le cours de l'EURUSD au comptant est supérieur au cours de participation de 1,2350 et n'a jamais atteint ou dépassé le cours de la barrière désactivante de 1,1190 pendant la durée du contrat, l'importateur aura l'obligation de vendre des EUR pour acheter 100 000 USD à 1.2350
- Si le cours de l'EURUSD au comptant a atteint ou a été inférieur au cours de la barrière désactivante de 1.1190 pendant la durée du contrat, la structure se désactive totalement. Cela signifie que l'importateur devra mettre en place une nouvelle couverture au cours au comptant en vigueur (donc inférieur à 1.1190), ou rester sans couverture jusqu'à ce que le cours remonte.

Remarque : Ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et les cours et autres détails utilisés ne sont pas effectifs. Vous ne devez pas vous engager dans des contrats à terme/options de change tant que vous n'avez pas compris la nature du contrat, de vos engagements, de votre exposition au risque et que vous ne vous êtes pas assuré que le contrat dans lequel vous vous engagez correspond à vos compétences, vos objectifs et vos ressources financières.

À titre d'exemple, le profil de paiement de ce produit, par rapport à un Contrat à terme équivalent, se présente de la manière suivante :



Inconvénients supplémentaires du tunnel à barrière désactivante à effet de levier

- Outre les inconvénients énoncés ci-dessus, le tunnel à barrière désactivante avec effet de levier n'offre pas une protection complète. Avec un tunnel à barrière désactivante sans effet de levier, si votre besoin est de 100 000 USD, vous couvrez 100 000 USD. Avec la variante à effet de levier, vous pouvez soit couvrir 50 000 USD et être potentiellement obligé de réaliser une transaction sur l'ensemble des 100 000 USD, ce qui signifie que vous n'avez couvert que la moitié de votre risque, soit vous pouvez couvrir 100 000 USD mais en risquant d'être obligé de réaliser une transaction de 200 000 USD, ce qui dépasse votre exposition et vous place en situation de surcouverture.
- Lorsque vous traitez une option à effet de levier, vous amplifiez votre exposition aux mouvements du marché, car vous êtes obligé de négocier un montant plus important si les marchés réagissent favorablement ou d'avoir une couverture plus faible si le marché évolue en votre défaveur. Veillez donc à envisager ces risques avant d'effectuer des opérations.

4.4.16 Accumulateur de change à terme ciblé (ACTC) (Target Accrual Redemption Forward – TARF)

Informations générales sur le produit

Un **Accumulateur de change à terme ciblé (ACTC)** vous permet de couvrir (acheter/vendre) votre besoin en devise étrangère à un cours bonifié convenu, qui sera plus favorable que le cours de change à terme prévalant pour un certain nombre de fixings. A chaque date de fixing, si le cours de référence au comptant est moins favorable que le cours bonifié, le profit sera alors calculé et comparé au montant cible convenu. Ce dernier peut prendre la forme d'un montant monétaire (ex : 25.000 EUR) ou, plus couramment, d'un nombre de points (pips) de surperformance par rapport au marché. L'ACTC restera en vie jusqu'à ce que la somme des profits atteigne la cible. Si cette cible est dépassée lors d'une date de fixing, le cours bonifié sera ajusté pour ce fixing afin que la somme des profits soit égale à la cible, sans y être supérieure. L'ACTC est alors considéré comme désactivé pour les fixings suivants. Si le cours au comptant est plus favorable que le cours bonifié à une date de fixing, vous serez tenu de traiter le montant nominal maximum au cours bonifié pour ce fixing (ce montant sera le notionnel simple sur un ACTC sans effet de levier, ou 2 x le notionnel sur un ACTC avec effet de levier).

En supposant que l'ACTC n'a pas été résilié par anticipation, la livraison du notionnel accumulé s'effectuera à la date d'expiration convenue.

A la date de réalisation de l'opération, les variables suivantes devront être agréées entre les parties :

- le montant nominal,
- la dénomination de la parité,
- le ratio (avec ou sans Effet de Levier),
- la date d'expiration,
- la fréquence des fixings
- le cours bonifié,
- le montant cible,
- le fixing de référence (WMR 10:00am NY par défaut).

A chacune des dates de fixing, le cours de référence au comptant sera comparé au cours bonifié. Si le cours au comptant est moins favorable que le cours bonifié, la différence entre les deux cours sera déduite du montant cible.

Ce calcul sera réalisé comme suit : montant notionnel sur une base mensuelle x cours bonifié – montant notionnel sur une base mensuelle x cours de référence au comptant si la cible est calculée en montant monétaire ou un cours bonifié +/- cours de référence au comptant si la cible est calculée en nombre de points.

Ce mécanisme s'appliquera à chaque fixing jusqu'à ce que le montant cible soit épuisé, date à laquelle tous les fixings restants seront annulés.

Si le cours de référence au comptant est plus favorable que le cours bonifié à une date de fixation, vous devrez appliquer le cours bonifié pour le montant nominal convenu ou le montant nominal avec effet de levier, si celui-ci est applicable, et aucun point (pips) ne sera déduit du montant cible dans ce cas de figure.

Exemple d'ACTC

Les exemples ci-dessous sont donnés uniquement à titre informatif et les cours utilisés ainsi que les chiffres que nous avons sélectionnés afin d'illustrer le fonctionnement d'un ACTC le sont uniquement à titre informatifs. Afin d'évaluer les avantages d'un ACTC particulier il faudrait utiliser les cours actuels ainsi qu'un échéancier correspondant à vos besoins exacts et prendre en compte tous les risques liés au produit (risques décrits dans la présente fiche produit).

Un importateur français a besoin d'acheter 600 000 USD par mois au cours des six prochains mois. Le cours EURUSD au comptant est de 1,1882 et le cours de change à terme correspondant est de 1,1849. L'importateur a un cours budget de 1,2100 et il ne veut prendre aucune couverture qui l'obligerait à acheter les USD à un cours inférieur à celui-ci. Il s'attend à ce que la volatilité reste faible et il hésite à placer simplement un ordre d'achat sur le marché à 1,2100, dans la mesure où la parité a une faible probabilité d'atteindre ce niveau. Il est prêt à prendre le risque de ne pas être capable d'acheter la totalité des 600 000 USD à 1,2100 ou d'être obligé d'acheter la totalité de ce montant à 1,2100 en cas d'appréciation du cours EURUSD. Il souhaiterait commencer à se couvrir au plus tôt dans un but de planification/budgétisation.

L'importateur met en place un ACTC présentant les caractéristiques suivantes :

Cours bonifié	1,2100
Montant cible	900 points
Dates de fixing/expiration	Mensuelles/ 6 mois
Montant nominal maximal total	600 000 USD

Exemples des résultats possibles :

- Au premier fixing, le cours de change EURUSD est de 1,1900. L'importateur vend des euros et achète 100 000 \$ à 1,2100 et son montant cible est réduit de 200 points (pips) à 700.
- Au second fixing, le cours de change EURUSD est de 1,2200. L'importateur vend des euros et achète 100 000 \$ à 1,2100. Son montant cible n'est pas affecté.
- Au troisième fixing, le cours de change EURUSD est de 1,1500. L'importateur vend des euros et achète 100 000 \$ à 1,2100. Le montant cible est réduit de 600 points (pips) à 100.
- Au quatrième fixing, l'EUR / USD se négocie à 1,1900. Comme l'importateur n'a plus que 100 pips dans le montant cible, il y a deux possibilités en fonction des conditions convenues au départ.
 - Dans la première, il achète 100 000 \$ à 1,2000 (cours de référence au comptant auquel s'ajoutent 100 pips).
 - Dans la seconde, il traite 50 000 \$ à 1,2100 (les points restants étant divisés par le cours amélioré moins le cours de référence au comptant).

Dans les deux cas, les fixations 5 et 6 sont annulées et l'option se termine.

A ce stade, l'importateur peut soit mettre en place un nouvel ACTC afin de continuer à surperformer le marché et acheter au cours qu'il a budgété de 1,2100, soit souscrire à un produit différent basé sur ses objectifs actuels soit ne rien faire.

Si le montant cible n'avait pas été utilisé auparavant, l'importateur continuerait d'acheter des USD à 1,2100 jusqu'au 6^{ème} mois et le montant cible restant expirerait alors sans valeur.

Avantages d'un ACTC

- Capacité d'obtenir un cours bonifié supérieur au cours de change à terme tant que le montant cible n'a pas été intégralement utilisé.
- Le cours bonifié est généralement plus favorable qu'avec d'autres produits de couverture
- Un degré de protection est garanti dès le début, vous serez toujours avantagé par rapport au cours au comptant pour la valeur indiquée dans le montant cible ou serez tenu de traiter au cours bonifié si le cours au comptant est plus favorable.
- Profil mark-to-market favorable par rapport aux autres instruments de couverture destiné à réduire le risque d'appel de marge.
- Pas de prime.

Inconvénients d'un ACTC

- **Le montant nominal obtenu au cours bonifié peut être substantiellement inférieur au montant nominal potentiel du contrat.**
- **En cas de couverture insuffisante, vous aurez besoin de mettre en place un autre produit de couverture ou d'acheter/de vendre ce dont vous avez besoin au comptant à un cours qui peut être à un niveau moins avantageux que le cours bonifié.**
- **Vous serez contraint d'acheter/de vendre toute valeur résultant du cours bonifié sans pouvoir participer à des opérations plus favorables que ce niveau pour ce montant.**
- **Si le cours au comptant sous-jacent est négocié sur le marché à un cours relativement plus avantageux que le cours bonifié pendant la durée du produit financier, Convera peut procéder à un appel de marge afin de sécuriser votre position hors de la monnaie.**

- **Comme ce produit peut avoir une maturité importante (plus de 12 mois), il existe un risque plus caractérisé, que le cours bonifié ne soit plus attractif par rapport au cours au comptant. Vous devez donc vous assurer que la maturité du produit et le cours bonifié correspondent à vos besoins**

4.4.16.1 ACTC à effet de levier

Un ACTC à effet de levier fonctionne pour l'essentiel comme un ACTC mais avec une importante différence : si, à une date de fixation, le cours au comptant de référence est plus favorable que le cours bonifié, vous serez tenu de négocier le montant avec effet de levier au cours bonifié pour ce fixing. Si cela se produit, le montant cible n'en sera pas affecté. Cela signifie que si le cours reste plus favorable que le cours bonifié pendant une période prolongée, vous serez, non seulement tenu d'acheter vos devises à un cours moins avantageux que le cours au comptant mais vous serez également contraint de négocier un montant plus important. En général, cela représente deux fois le montant nominal, mais l'effet de levier exact sera convenu entre vous et Convera à la date de transaction. L'effet de levier permet d'améliorer davantage le cours bonifié ou d'accroître le montant cible.

Exemple

Un importateur français a besoin d'acheter 1 200 000 USD par mois au cours des douze prochains mois. Le cours EURUSD au comptant est de 1,1882 et le cours de change à terme correspondant est de 1,1849. L'importateur a un cours budget de 1,2400 et il ne veut prendre aucune de couverture qui l'obligerait à réaliser l'opération à un cours inférieur à celui-ci. Il s'attend à ce que la volatilité reste faible et il hésite à placer simplement un ordre d'achat sur le marché à 1,2400, dans la mesure où la parité a une faible probabilité d'atteindre ce niveau. Il est prêt à prendre le risque de ne pas être capable d'acheter la totalité des 1 200 000 USD à 1,2400 (et il n'a aucune couverture actuellement), ou d'être obligé d'acheter la totalité de 2 400 000 \$ à 1,2400 en cas d'appréciation du cours EURUSD, car cela correspond à son budget. Il souhaiterait commencer à se couvrir au plus tôt dans un but de planification/budgétisation.

L'importateur conclut un ACTC présentant les caractéristiques suivantes :

Cours bonifié	1,2400
Montant cible	2000 points (pips)
Dates de fixing/expiration	Mensuelles / 12 mois
Montant nominal maximal total	2 400 000 USD

Exemples des résultats possibles :

- Au premier fixing, le cours de change EURUSD est de 1,2000. L'importateur vend des euros et achète 100 000 \$ à 1,2400 et son montant cible est réduit de 400 points (pips) à 1600.
- Au second fixing, le cours de change EURUSD est de 1,2250. L'importateur vend des euros et achète 100 000 \$ à 1,2400. Le montant cible est réduit de 150 points (pips) à 1450.
- Au troisième fixing, le cours de change EURUSD est de 1,2500. L'importateur vend des euros et achète 200 000 \$ à 1,2400. Le montant cible n'est pas affecté.
- Au quatrième fixing, le cours de change EURUSD est de 1,2600. L'importateur vend des euros et achète 200 000 \$ à 1,2400 et son montant cible n'est pas affecté.
- Au cinquième fixing, le cours de change EURUSD est de 1,2000. L'importateur vend des euros et achète 100 000 \$ à 1,2400. Le montant cible est réduit de 400 points (pips) à 1050 .

- Au sixième fixing, le cours de change EURUSD est de 1,1800. L'importateur vend des euros et achète 100 000 \$ à 1,2400. Le montant cible est réduit de 600 points (pips) à 450.
- Au septième fixing, le cours de change EURUSD est de 1,2100. L'importateur vend des euros et achète 100 000 \$ à 1,2400 et son montant cible est réduit de 300 points (pips) à 150.
- Au huitième fixing, le cours de change EURUSD est de 1,2000. Étant donné que l'importateur n'a que 150 points (pips) restant dans le montant cible, il achète 100 000 \$ à 1,2150 (cours au comptant de référence plus 150 points) ou il achète 37 500 \$ à 1,24 (points restants divisés par le cours bonifié moins le cours spot) et les fixings 9, 10, 11 et 12 sont annulés.

A ce stade, l'importateur peut soit mettre en place un nouvel ACTC afin de continuer à surperformer le marché et acheter au cours qu'il a budgété de 1,2400, soit souscrire à un produit différent basé sur ses objectifs actuels soit ne rien faire.

Si le montant cible n'avait pas été utilisé rapidement, l'importateur continuerait de traiter à 1,2400 \$ jusqu'au mois 12 et le montant cible restant expirerait alors sans valeur.

Autres inconvénients d'un ACTC à effet de levier

- **Outre les inconvénients cités dans la section décrivant l'ACTC, il est moins probable qu'un ACTC à effet de levier offre une protection complète. Avec un ACTC sans effet de levier, si vos besoins sont de 100 000 \$, vous pouvez négocier ce montant au cours bonifié si vous n'avez pas utilisé tout votre montant cible. Avec un ACTC à effet de levier, pour négocier le montant maximal au cours bonifié, le cours au comptant doit être plus favorable que le cours bonifié à chaque fixing.**
- **Lorsque vous traitez une option à effet de levier, vous amplifiez votre exposition aux mouvements du marché, car vous êtes obligé de négocier un montant plus important si les marchés réagissent favorablement ou d'avoir une couverture plus faible si le marché évolue en votre défaveur. Veillez donc à envisager ces risques avant d'effectuer des opérations. Si le cours est plus favorable que le cours bonifié, vous serez contraint d'acheter le montant nominal à effet de levier au cours bonifié sans pouvoir participer à des mouvements favorables au-delà de ce niveau pour ce montant.**

4.4.17 Accumulateur (ou accumulateur suspensif)

Informations générales sur le produit

L'**Accumulateur** est une option structurée comportant un cours bonifié qui, à sa date d'exercice, se révèle être plus avantageux que le cours de change à terme initial. Toutefois, le montant pour lequel vous concluez des transactions à un cours bonifié dépendra des variations du cours de change au comptant déterminé à certains moments tout au long de la durée de vie du contrat.

Fonctionnement d'un accumulateur

Un accumulateur est un produit structuré autour d'une série d'options à barrière. A la date d'exercice, les paramètres suivants seront convenus entre vous et Convera :

- le montant nominal;
- le type de devise échangée;
- la date d'échéance;
- le cours bonifié;
- le cours de la barrière suspensive; et

- les fixings – les fixings sont donnés quotidiennement, mais aussi de manière hebdomadaire, mensuelle ou de toute autre manière convenue. Ces fixations de cours peuvent commencer immédiatement après conclusion de l'accumulateur et continuer tout au long de sa durée d'exécution ou commencer à une date ultérieure.

À chaque fixing, le cours de change au comptant est comparé au cours de la barrière suspensive. Si le cours de change au comptant est plus favorable que le cours de la barrière suspensive, vous accumulerez une position "forward" pour le montant accumulé au cours bonifié pour ce fixing. Si le cours de change au comptant est égal ou moins favorable que le cours de la barrière suspensive pour ce fixing, vous n'accumulerez rien (i.e. pas de montant accumulé) pour ce fixing; toutefois, si le cours de change au comptant est, une fois de plus, plus favorable que le cours de la barrière suspensive lors des fixings suivants, les accumulations reprendront.

Vous pouvez également spécifier les conditions de dénouement. Ainsi, si l'accumulateur est en activité pendant 6 mois, vous pouvez obtenir tous les montants accumulés de manière hebdomadaire, mensuelle ou en totalité au terme du contrat.

NOTE : Ce schéma sera en vigueur jusqu'à la date d'échéance. À ce moment-là, vous serez obligé de conclure des transactions sur tout montant accumulé au cours bonifié auxquels seront soustraits les montants déjà livrés dans le cadre du contrat d'option structurée.

NOTE : L'indice de référence du cours de change au comptant (indice de référence) sera déterminé au moment de la transaction et sera spécifié sur la confirmation de la transaction. L'indice de référence sera toujours un indice indépendant de la volonté des parties et vérifiable par vous ou par des tiers agissant pour votre compte.

Exemple d'Accumulateur

Les exemples ci-dessous sont fournis à titre d'information. Ils utilisent des cours et des chiffres que nous avons sélectionnés afin d'exposer les modalités de fonctionnement d'un accumulateur et ils ne constituent pas une recommandation. Afin d'évaluer l'efficacité d'un accumulateur spécifique, vous devrez utiliser les cours et chiffres fixés au moment en question. Vous devrez alors prendre en considération tous les risques associés à ce produit tels que décrits ci-dessous dans la présente section.

Un importateur français souhaite souscrire à un instrument de couverture pour un montant de \$100.000 chaque mois pour les 6 prochains mois à venir. Le cours de change au comptant EURUSD est de 1,1882 et le cours de change à terme équivalent est de 1,1849. L'importateur à un taux budgété à 1,2000 et il ne souhaite pas souscrire à un instrument de couverture qui l'obligerait à conclure des transactions à un taux inférieur à celui-ci. Il s'attend à ce que la volatilité reste faible et souhaite rester prudent concernant son choix de passer un ordre de marché pour acheter à 1,2000 étant donné que le cours n'est peut-être pas susceptible d'aller si haut. Il entend aussi prendre le risque d'acheter au cours de change au comptant EURUSD lorsque cours de change au comptant EURUSD sera égal ou inférieur au cours de la barrière suspensive. Il souhaite commencer à se couvrir aussitôt tôt que possible pour des raisons de budget/planification.

L'importateur souscrit à un accumulateur sur la base des conditions suivantes

Cours bonifié	1,2000
Cours de la barrière suspensive	1,1400
Date d'échéance	6 mois
Montant nominal Maximum	\$600.000
Fixings	Quotidiens (20 par mois)

Montant accumulé (par fixing)	\$5.000
Date de début du fixing	Immédiat
Livraison	Mensuelle

Le résultat possible est le suivant :

- Si le cours de change au comptant EURUSD est supérieur au cours de la barrière suspensive de 1,1400 à tous les fixings au cours du premier mois, l'importateur accumule l'obligation d'acheter la somme de \$100.000 au cours bonifié de 1,2000 (20 x \$5000) à la fin du mois. Il convient de noter que si cela se produit tous les mois, vous aurez acheté la totalité des \$600.000 au cours bonifié de 1,2000.
- Si le cours de change au comptant EURUSD est au-dessus du cours de la barrière suspensive de 1,1400 sur 15 des fixings et égal ou sous ce niveau sur 5 des fixings du deuxième mois, à la fin de ce mois, l'importateur aura accumulé l'obligation d'acheter \$75.000 au cours bonifié de 1,2000 (15 x \$5.000). Dans ce cas, l'importateur devra acheter les \$25.000 restants au cours de change au comptant EUR / USD applicable qui est moins favorable que le cours bonifié.
- Si le cours de change au comptant EURUSD est égal ou en dessous du cours de la barrière suspensive de 1,1400, tout au long du troisième mois, vous n'accumulerez pas une quelconque somme pour exécuter des transactions au cours bonifié de 1,2000 et, de ce fait, il devra acheter ses dollars sur le marché au cours de change au comptant.
- Si la cours de change au comptant EURUSD remonte au-dessus du cours de la barrière suspensive de 1,1400 tout au long du quatrième mois, l'importateur accumule une fois de plus l'obligation de conclure des transactions pour \$100.000 au cours bonifié de 1,2000 (20 x \$5000) à la fin dudit mois.
- Les cinquième et sixième mois, le cours reste au-dessus de 1,2000 et l'importateur continue d'accumuler l'obligation d'acheter \$5.000 par jour au cours bonifié de 1,2000 même si le cours de change au comptant est plus favorable.
- Dans le scénario ci-dessus, l'importateur aura échangé \$475.000 au cours bonifié de 1,2000 mais aura acheté \$125.000 au cours de change au comptant pour combler la différence entre le montant accumulé et le montant nominal maximum.

Avantages de l'accumulateur

- Faculté d'obtenir un cours bonifié par rapport au cours de change à terme équivalent sous réserve que le cours de change au comptant sous-jacent reste plus favorable que le cours de la barrière suspensive à tous les fixings durant la maturité l'option structurée.
- Pas de prime à payer.

Inconvénients de l'accumulateur

- **Pas de garantie qu'une quelconque couverture va être accumulée.**
- **Si une couverture insuffisante est accumulée, vous devrez acheter la part résiduelle restante qui ne bénéficie pas de la couverture sur le marché au comptant, ce qui peut être bien moins avantageux que le cours bonifié et le cours de change à terme.**
- **Vous serez obligé d'acheter tout montant accumulé au cours bonifié et il ne pourra pas bénéficier des variations plus favorables au-dessus de ce niveau pour ce montant. Par exemple, si le cours de change au comptant est monté au-dessus du cours bonifié au premier fixing et le demeure jusqu'à la date de maturité du contrat, vous serez obligé de réaliser des transactions**

pour le montant nominal maximum au cours bonifié et vous ne serez pas en mesure de bénéficier de la variation plus favorable au cours de change au comptant.

- **Si le mark to market (i.e. la valeur de marché) de votre option excède un niveau prédéterminé en faveur de Convera, donné sous forme d'un montant en devise ou un pourcentage du montant nominal du contrat (qui sera fixé en accord avec vous avant la conclusion du contrat – par exemple, \$100.000 ou 10%), Nous pourrions vous demander un appel de marge en vue de compenser en totalité le risque pesant sur Votre option.**
- **Etant donné que ce produit tend à avoir une durée de vie longue (12 mois +), il y a un risque significatif que le cours bonifié ne soit plus attractif comparé au cours de change au comptant lors de l'exécution du contrat. Vous devez dès lors vous assurer que les caractéristiques de ce produit et le cours bonifié sont conformes à Vos activités sur cette période de temps. Il n'y a pas de période d'interruption.**
- **Risque de volatilité : Le marché des devises est soumis à de nombreuses influences et peut engendrer d'importantes variations de cours (volatilité). Vous devez comprendre les risques liés aux marchés des devises et surveiller vos positions. Convera ne garantit aucun gain et n'est responsable d'aucune de vos pertes.**
- **Risque de contrepartie : Vous dépendez de la capacité financière de Convera, en tant que contrepartie à Votre option structurée, à remplir ses obligations qu'elle a envers vous à l'échéance du contrat. De ce fait, Vous supportez un risque de contrepartie. Pour vous aider à évaluer ce risque, Convera Vous fournira, sur demande, une copie de ses derniers états financiers audités. Vous pouvez demander une copie de ces états financiers en nous envoyant un courriel à CustomerServiceEU@convera.com.**
- **Risque de crédit : Vous être aussi exposez au risque de crédit de Convera. En cas d'insolvabilité de Convera, Convera pourrait ne pas être en mesure satisfaire ses obligations envers vous. En cas d'insolvabilité de Convera, vous deviendrez créancier de Convera pour les montants que vous auriez déjà réglés pour des transactions non réalisées. Le montant que vous pourrez récupérer dépendra des règles applicables en matière d'insolvabilité et toutes règles contractuelles de Convera.**

4.4.17.1 Accumulateur à effet de levier (ou accumulateur suspensif à effet de levier)

Un accumulateur à effet de levier fonctionne de la même façon qu'un accumulateur à l'exception d'une caractéristique importante. En plus d'être comparé au cours de la barrière suspensive, le cours de change au comptant à chaque fixing est aussi mesuré en comparaison avec le cours bonifié. Ceci signifie que si au fixing, le cours de change au comptant est plus favorable que le cours de la barrière suspensive, mais égal au ou moins favorable que le cours bonifié, l'acheteur accumulera une obligation d'échanger le montant accumulé au cours bonifié. Toutefois, si le cours de change au comptant est aussi plus favorable que le cours bonifié, l'acheteur accumulera une obligation d'échanger le montant à effet de levier au cours bonifié étant précisé que ce montant représentera 2 fois le montant accumulé. Ceci est effectué pour améliorer le cours bonifié ou pour éloigner le cours de la barrière suspensive du prix actuel du marché dans la perspective d'augmenter le montant de l'accumulation.

Exemple

Un importateur français doit acheter un montant de \$200.000 par mois sur les 6 prochains mois à venir. L'actuel cours de change au comptant EUR / USD est de 1,1882 et le cours de change à terme est de 1,1849. L'importateur veut obtenir un cours à 1,2250 – ce qui est bien au-delà de l'actuel cours de change au comptant et du cours qui peut être obtenu avec d'autres types d'option. Il aimerait échanger au moins 50% de sa demande à ce niveau mais il peut s'accommoder d'un volume plus ou moins important et, dans ce cas, il complètera le montant obtenu par des contrats à termes et d'autres options. Il s'attend à ce que la volatilité reste basse et donc il convient d'un cours de la barrière suspensive de 1,1400.

L'importateur souscrit à un accumulateur à effet de levier sur base des conditions suivantes :

Cours bonifié	1,2250
Cours de la barrière suspensive	1,1400
Date d'échéance	6 mois
Montant nominal Maximum	\$1.200.000
Fixings	Quotidiens (20 par mois)
Montant accumulé	\$5.000
Montant à effet de levier	\$10.000
Date de début du fixing	Immédiat
Livraison	Mensuelle

Le résultat possible est le suivant :

- Si le cours de change au comptant EURUSD est supérieur au cours de la barrière suspensive de 1,1400 à tous les fixings au cours du premier mois, mais en dessous du cours bonifié de 1,2250, l'importateur accumulera l'obligation d'acheter \$100.000 au cours bonifié de 1,2250 dont il prendra livraison à la fin du mois. Si cela se produit chaque mois, l'importateur aura acheté 50% des \$1.200.000 (\$600.000) à 1,2250.
- Si le cours de change au comptant EURUSD est au-dessus du cours de la barrière suspensive de 1,1400 mais en dessous du cours bonifié de 1,2250 sur 10 des fixings et au-dessus du cours bonifié de 1,2250 sur 10 fixings lors du deuxième mois, à la fin du mois l'acheteur aura accumulé l'obligation d'acheter \$150.000 au cours bonifié de 1,2250 (10 x \$5,000 + 10x \$10,000).
- Si cours de change au comptant EURUSD est au-dessus du cours bonifié de 1,2250 tout au long du troisième mois, l'acheteur accumulera l'obligation d'échanger la totalité des \$200,000 pour ce mois au cours bonifié de 1,2250 (20 x \$10,000).
- Si cours de change au comptant EURUSD est au-dessus du cours bonifié de 1,2250 sur 5 fixings au cours du quatrième mois, égal à ou en dessous de 1,2250 pour 10 fixings et en dessous du cours de la barrière suspensive de 1,14 pour les 5 fixings restants, l'importateur accumulera l'obligation d'échanger \$100,000 au cours bonifié de 1,2250 à la fin dudit mois (5 x \$10,000, 10 x \$5,000 and 5 x \$0).
- Au cours du cinquième mois, si le cours de change au comptant EURUSD est égal à ou en dessous du cours bonifié de 1,1400 pour 15 fixings et repasse au-dessus du cours de la barrière suspensive de 1,1400 pour 5 fixings, l'importateur accumulera l'obligation d'échanger \$25,000 au cours bonifié de 1,2250 (5 x \$5,000).
- Au cours du sixième mois, le cours de change au comptant EURUSD reste compris au-dessus du cours de la barrière suspensive 1,1400 et en-dessous du cours bonifié de 1,2250 durant tout le mois de telle sorte que l'acheteur aura l'obligation finale d'acheter \$100,000 au cours bonifié de 1,2250 à la date d'échéance de l'accumulateur à effet de levier (20 x \$5,000).
- Dans ce scénario, l'importateur a échangé \$675.000 au cours bonifié de 1,2250, même si le cours de change au comptant était égal à ou en dessous du cours de la barrière suspensive de 1,1400 et que, par conséquent, aucune accumulation n'a eu lieu lors de 20 fixings.

Inconvénients de l'accumulateur à effet de levier

- **En plus des désavantages listés dans la section décrivant l'accumulateur, l'accumulateur à effet de levier a une probabilité plus réduite d'offrir une protection complète. Avec un accumulateur sans effet de levier si votre demande est de \$100.000, vous pouvez accumuler \$100.000 au cours bonifié sous réserve que le cours de change au comptant reste plus favorable que le cours de la barrière suspensive. Toutefois, avec l'accumulateur à effet de levier, pour obtenir le montant maximum au cours bonifié, le cours de change au comptant devra aussi être plus favorable que le cours bonifié à tous les fixings.**
- **Vous serez obligé d'acheter tout montant accumulé au cours bonifié et vous ne pourrez pas prendre part à d'autres variations plus favorables au-delà de ce niveau pour ce montant. Par exemple, si le cours de change au comptant est monté au-dessus du cours bonifié au premier fixing et le reste jusqu'à la date de maturité du contrat, vous serez obligé de conduire des transactions pour le montant nominal maximum au cours bonifié (qui comporte dans ce cas un effet de levier) et vous ne serez pas en mesure de bénéficier de la variation plus favorable en question.**

4.5 Règlement d'une option structurée

À l'heure d'expiration (habituellement 10 heures du matin à New York) de la date d'échéance, vous aurez soit le droit (mais pas l'obligation) de changer la valeur nominale convenue au cours de protection (ou à un autre cours tel que le cours bonifié, etc.), soit dans certaines circonstances l'obligation de le faire au cours de protection (ou à un autre cours tel que le cours de participation, etc.). Si l'option expire « en jeu » (c'est-à-dire que le cours auquel vous avez le droit de réaliser la transaction est plus favorable pour vous que le cours au comptant en vigueur et si vous n'êtes pas autrement obligé de réaliser l'opération), Convera exercera automatiquement l'option pour votre compte et vous en informera dès que possible. Veuillez noter que cela ne vous contraint pas à réaliser l'opération de change. Toutefois, si vous décidez de réaliser cette opération, vous devez nous informer le même jour de votre intention concernant le règlement. Convera transmettra alors votre transaction à Convera Europe S.A., qui prendra ensuite en charge le reste de la transaction. Si vous avez l'obligation de réaliser la transaction, elle sera automatiquement exécutée pour votre compte et transmise de la même manière à Convera Europe S.A..

Si vous n'avez pas l'obligation de réaliser la transaction et que vous choisissez de ne pas exercer votre droit de changer la valeur nominale au cours de protection, l'option cessera d'exister à ce moment-là et aucune autre formalité ne sera nécessaire.

4.6 Coût d'une option structurée

En général, Convera, après vous avoir consulté, fixe à un certain niveau le cours de protection et les cours des barrières activantes ou désactivantes liés aux options structurées, afin de créer une structure de coûts à « prime zéro ». Bien que ces options structurées soient habituellement conçues de telle sorte qu'aucune prime ne soit payée par le client, Convera retire un bénéfice financier en incorporant une marge qui constitue son revenu sur cette transaction. La structure de coût d'une option structurée (c'est-à-dire le niveau de marge) est déterminée après avoir pris en compte plusieurs facteurs, notamment:

- le montant du contrat, l'échéance, le cours de protection et tout autre cours applicable à une option structurée (Cours de participation, cours de la barrière activante ou désactivante)
- les cours actuels sur le marché des changes ainsi que les taux d'intérêt des pays dont les devises sont échangées;
- la volatilité du marché;
- les dates d'échéance et de livraison;

- l'heure d'échéance;
- les taux attendus dans le meilleur et le pire des cas;
- les frais supportés par Convera pour conclure cette transaction avec vous (coût du crédit, coût opérationnels)

Lorsqu'une structure à « prime zéro » est créée, il n'y a aucune prime à payer d'avance au titre de l'option structurée. Si vous souhaitez toutefois fixer un cours de protection bonifié ou un autre cours lié à une certaine option structurée, une prime non remboursable payable d'avance peut être exigée. Convera calculera le montant de la prime et vous en informera avant que vous ne procédiez à la transaction.

Le cas échéant, les primes doivent être payées avec des fonds disponibles dans les deux jours ouvrables suivant la date de transaction.

Le fait que l'option structurée soit à prime nulle ne signifie pas qu'elle soit à coût nul. Avec une option structurée à prime nulle, notre marge résulte de la différence entre la prime payée pour l'achat d'une option et la prime reçue pour la vente d'une autre option.

4.7 Avantages des options structurées

Les avantages des options structurées comprennent:

- Les options structurées vous permettent de gérer le risque inhérent aux marchés des changes en fixant à l'avance le cours et la date auxquels vous achèterez ou vendrez un certain montant d'une devise contre une autre devise. Cela peut vous apporter une protection contre les évolutions négatives des cours de change entre le moment de la transaction et la date de valeur. Cela peut également vous aider à gérer vos flux de trésorerie en supprimant le caractère imprévisible des fluctuations des cours de change pour pouvoir compter sur des flux de trésorerie déterminés. Les options structurées peuvent permettre un certain niveau de participation aux évolutions favorables des cours de change (en fonction de l'option structurée utilisée).
- Les options structurées peuvent être adaptées à vos exigences spécifiques: c'est vous qui fixez les dates d'échéance et les montants nominaux convenus. Vous disposez également d'une flexibilité supplémentaire pour participer à certaines évolutions favorables des cours de change et vous pouvez obtenir un cours de change bonifié comparable au cours à terme équivalent en fonction de l'option structurée que vous souscrivez.

4.8 Principaux risques liés aux options structurées

Convera considère que les options structurées ne conviennent qu'aux personnes qui appréhendent et qui acceptent les risques inhérents aux transactions sur des produits financiers impliquant des cours de change. Convera vous recommande d'obtenir des conseils financiers et juridiques indépendants avant de souscrire à une option structurée.

Les principaux risques liés aux options structurées sont les suivants:

- **En souscrivant un contrat d'option structurée, vous (le souscripteur) pouvez-vous retrouver dans l'obligation de réaliser à l'échéance une opération à un niveau pouvant s'avérer défavorable par rapport au cours au comptant alors en vigueur. Une résiliation peut entraîner pour vous une perte financière. Si vous avez payé une prime pour souscrire un contrat d'option structurée, la perte finale peut être supérieure à cette prime. Convera vous présentera un devis pour ses services en se basant sur les conditions du marché au moment donné.**
- **Il n'y a pas de délai de réflexion.**
- **Vous vous fiez à la capacité financière de Convera, en sa qualité de contrepartie dans votre option structurée, à remplir ses obligations envers vous à l'échéance du contrat. Par conséquent,**

vous êtes exposé à un risque de contrepartie. Pour vous aider à évaluer ce risque, Convera vous remettra sur demande un exemplaire de ses derniers états financiers vérifiés. Vous pouvez demander un exemplaire de nos états financiers les plus récents par courriel à l'adresse CustomerServiceEU@convera.com.

- **Si l'évaluation de la valeur de marché de votre option dépasse un niveau prédéterminé, défini comme un montant en devises ou un pourcentage du montant nominal convenu (à convenir avec vous avant de conclure un contrat, par exemple 100 000 USD ou 10 %), nous pouvons vous demander un dépôt de garantie en compensation pour ramener à zéro l'exposition au risque de votre option.**

5. Conditions générales et autres documents

Chaque option structurée que vous souscrivez sera soumise aux conditions générales de Convera applicables aux options. Vous devrez les signer avant de souscrire à une option structurée. Nous vous demanderons également d'accepter en le signant un avenant relatif aux garanties collatérales qui sécurisera en notre faveur les dépôts de garantie ou les appels de marge que nous pourrions exiger de vous.

En plus de nos conditions générales, vous devrez également nous présenter vos états financiers audités les plus récents (ne datant pas de plus de 12 mois) ainsi que les autres informations relatives à la « connaissance du client » que Convera pourra vous demander. Cela peut également inclure des comptes audités plus anciens si nous ne sommes pas déjà liés par des relations contractuelles.

À la réception de tous les documents pertinents, Convera mènera un processus d'accréditation. L'accréditation et l'acceptation d'un client relèvent de l'entière discrétion de Convera et dépendent d'un certain nombre de facteurs.

Les principales vérifications pour l'accréditation d'un client sont les suivantes:

- Vérification de l'identité du client conformément aux lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- Résultat positif d'une enquête de solvabilité menée par une agence de crédit tierce;
- Une évaluation des risques liés à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme tenant compte de facteurs pertinents tels que la nature des activités du client et le pays dans lequel le client effectuera ou recevra les paiements;
- Une vérification des principaux cadres et bénéficiaires effectifs / actionnaires ultimes du client par rapport à des listes de sanctions établies par les autorités nationales.

6. Appels de marge

6.1. Qu'est ce qu'un Appel de marge ?

Pendant la durée d'une option structurée, et compte tenu des fluctuations du cours au comptant, le contrat peut être dans la monnaie (In the Money, **ITM**), hors de la monnaie (Out of the Money, **OTM**) ou à la monnaie (At the Money, **ATM**). Cela signifie que si le contrat doit être résilié à tout moment, il en résultera un gain (ITM), une perte (OTM) ou un résultat neutre (ATM).

Pour gérer le risque de marché lorsqu'une option structurée est souscrite, si elle est susceptible de se trouver en position OTM, Convera peut initialement garantir l'exécution du contrat en demandant un paiement partiel préalable/un dépôt en espèces de votre part. Autrement, Convera peut imputer ce risque de marché à votre limite de transaction. Vous en serez directement informé par Convera.

Afin de protéger Convera contre toute perte financière future que nous pourrions subir à la suite de la conclusion d'une transaction avec vous, vous serez invité à payer un dépôt initial (qui serait généralement un pourcentage du montant notionnel que vous voulez traiter), ou bien vous aurez besoin d'une ligne de crédit vous autorisant un montant maximum défini avant qu'un appel de marge ne devienne exigible.

Une fois que vous avez des positions ouvertes, nous surveillons constamment leur valeur de marché pour déterminer la différence entre le coût initial de l'achat du contrat en votre nom et la valeur actuelle si nous devions le revendre. Aussi appelée Valeur de marché, votre position nette peut être positive («dans la monnaie») ou négative («hors de la monnaie»). Lorsque votre position nette chez nous est Hors de la monnaie, nous vérifions que cette valeur est couverte par les dépôts que nous détenons ou par la ligne de crédit OTM – Out of The Money, Hors de la monnaie – que nous vous avons accordée. Et si cela est insuffisant pour couvrir la valeur de position négative, nous chercherons à supprimer ce risque en demandant dépôt supplémentaire - également appelé appel de marge.

6.2 Lignes de crédit

Lorsque nous vous accordons une ligne de crédit, nous vous permettons de négocier une quantité donnée de devises - votre ligne de produits dérivés (LPD) - que vous pouvez couvrir sur une période donnée sans avoir à payer un dépôt initial. Le montant de cette ligne sera généralement déterminé par la position Hors de la Monnaie (Out of the Money - OTM) maximum que nous sommes prêts à accepter sans prendre de garantie. Ceci est connu comme la limite OTM. Toute limite OTM appliquée est généralement exprimée en pourcentage de la LPD. Si cela est très faible - disons 1% ou 2% - il est probable que vous serez appelé en appel de marge plus tôt, et peut-être plus souvent par la suite. En conséquence, des limites OTM de 5% ou même 10% sont plus souhaitables. Nous prendrons toujours en considération votre capacité probable à répondre à tout appel de marge à court terme avant de vous accorder des conditions de crédit.

6.3 Comment cela fonctionne-t-il en pratique ?

Vous pouvez avoir, par exemple, une exposition de 100 000 € que vous devez convertir en dollars américains dans 9 mois et vous voulez couvrir ce risque en utilisant une structure d'options Knock In protégeant un cours à 1,2000 \$ avec une barrière à 1,3000 \$. (NOTE: le calcul sera le même pour un

contrat à terme en supposant le même taux de protection de 1,2000 \$). Au lieu d'un dépôt de 10% de 10 000 €, nous vous offrons une limite OTM de 5 000 € (5%), ce qui signifie que vous ne payez rien d'avance. Pendant la durée de ce contrat, nous continuerions à surveiller la valeur de marché de votre position pour nous assurer que le montant du dépôt versé demeurerait suffisant pour couvrir le risque.

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4
Cours de Protection	1,2000	1,2000	1,2000	1,2000
Nominal en EUR	100 000	100 000	100 000	100 000
Cours au comptant	1,16	1,17	1,23	1,29
Valeur de marché en EUR	2 874	2 137	-2 033	- 5 814
Limite OTM en EUR	5 000	5 000	5 000	5 000
Dépôt versé	0	0	0	0
Position nette en EUR	7 874	7 137	2 967	-814

Dans cet exemple, le cours de marché est passé à 1,2900 \$ et le coût de la vente de l'option dépasse maintenant la limite OTM. À ce stade, nous demandons un dépôt supplémentaire appelé un appel de marge.

6.4 Combien devrez vous payer et quand ?

Le calcul est simple. Nous demanderons des fonds suffisants pour couvrir tout dépassement de la limite OTM plus 20%. Cela sera dû dans les 48 heures suivant la notification.

Dans l'exemple ci-dessus, nous vous demandons de déposer 815 € pour couvrir le dépassement, plus 1 000 € supplémentaires pour vous ramener à 80% de votre limite.

	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8
Cours de Protection	1,2000	1,2000	1,2000	1,2000
Nominal en EUR	100 000	100 000	100 000	100 000
Cours au comptant	1,29	1,28	1,25	1,23
Valeur de marché en EUR	-5 814	-5 208	-3 333	-2 033
Limite OTM en EUR	5 000	5 000	5 000	5 000
Appel de marge payé	1 815	1 815	1 815	1 815
Position Nette en EUR	1 001	1 607	3 482	4 782

La raison pour laquelle nous demandons plus que le montant de votre limite est d'éviter les appels

de marge à répétition lorsque le marché est volatil. Dans l'exemple ci-dessus, la paire EURUSD s'élève encore à 1,2900 \$, mais un autre appel de marge n'est pas nécessaire car la limite de l'OTM plus la marge est suffisante pour couvrir le risque.

La paire EURUSD commence alors à se replier et nous voyons au mois 7 que la position nette est maintenant supérieure au montant de la marge et, à ce stade, nous vous rembourserons le dépôt de garantie ou, selon vos instructions, nous le conserverons jusqu'à expiration, date à laquelle il sera déduit du solde dû.

6.5 Est-ce un coût ?

Non. Toute marge que vous déposerez chez nous vous sera retournée avant l'expiration si elle n'est plus requise, ou sera déduite du solde dû une fois le contrat arrivé à échéance. Cela représente cependant un impact sur les flux de trésorerie qui peut se produire à un moment qui ne vous convient pas. Vous devez donc prendre en compte la façon dont vous pourriez répondre à un appel de marge avant de conclure une transaction.

6.6 Le produit que vous utilisez affecte-t-il vos chances d'être appelé en marge ?

Oui. Une option vanille (pour laquelle vous avez payé une prime) ne peut jamais avoir une valeur négative. Un *Participant* est deux fois moins sensible aux variations de marchés qu'un contrat à terme équivalent, ce qui signifie qu'avec ce produit, vous ne serez appelé en appel de marge que lorsque le marché aura évolué deux fois plus que si vous aviez choisi un contrat à terme équivalent.

D'un autre côté, les options à effet de levier peuvent vous obliger à traiter un montant double du montant du contrat à terme équivalent. La sensibilité aux variations de marchés sera donc augmentée et vous pourriez être appelé en appel de marge plus rapidement.

Si nécessaire, n'hésitez pas à nous demander des informations complémentaires à ce sujet.

6.7 Comment pouvez vous connaître votre position à la valeur de marché ?

Vous pouvez demander une mise à jour de votre position à la valeur de marché à tout moment par téléphone ou par e-mail. Vos positions sur les opérations à terme et sur options à la clôture du jour ouvrable précédent peuvent également être consultées sur la plateforme EDGE.

6.8 Extensions

Avant de demander une augmentation de votre ligne de crédit, vous devez d'abord discuter de vos besoins avec votre CHM (gestionnaire de couverture) ou votre CRM (Gestionnaire de relation). Ils transmettront ensuite un dossier de crédit à notre département crédit et demanderont une augmentation de votre ligne de crédit. Pour cela, Ils pourront être amenés à vous demander des états financiers à jour – comptes audités ou liasse fiscale.

6.9 Et si vous ne pouvez pas ou ne voulez pas payer ?

Si une demande d'appel de marge n'est pas satisfaite dans la période de 48 heures requise, nous gèlerons votre limite de crédit, en interdisant toute nouvelle transaction ou modification des dates d'échéance / ou des dates d'expiration des transactions existantes jusqu'à la réception du paiement.

En fin de compte, un échec ou un refus persistant de payer un appel de marge nous amènera à résilier tous vos contrats. Nous initierons également toutes les actions nécessaires (y compris toute procédure judiciaire) pour récupérer auprès de vous les montants requis.

7. Instructions, confirmations et entretiens téléphoniques

Les conditions commerciales de chaque option structurée seront convenues et auront force exécutoire au moment de la souscription. Les transactions peuvent être conclues en utilisant notre plateforme électronique ou par l'intermédiaire d'un employé de Convera. Dans ce dernier cas, la transaction pourra être conclue oralement par téléphone ou par écrit dans un email, comme indiqué dans nos conditions générales.

Peu de temps après la souscription d'une option structurée, Convera vous enverra une confirmation récapitulant les conditions commerciales de l'opération. Cette confirmation est destinée à décrire la transaction que vous avez conclue avec Convera. Il est important de prendre connaissance de la confirmation pour vous assurer qu'elle récapitule avec exactitude les conditions de la transaction. Veuillez toutefois noter qu'il n'existe pas de délai de réflexion pour les options structurées et que vous serez engagé une fois que votre instruction initiale aura été acceptée par Convera, que vous ayez ou non accusé réception d'une confirmation. En cas de divergence entre votre compréhension de l'option structurée et la confirmation, il est important de prendre contact dans les plus brefs délais avec Convera. La confirmation décrira aussi les coûts et charges inclus dans la transaction. À moins qu'il n'en soit décidé autrement, ceux-ci sont seulement indiqués à titre informatif et n'exigent pas de paiement supplémentaire.

Tous les entretiens téléphoniques avec nos représentants sont enregistrés conformément aux pratiques usuelles du marché. Nous disposons ainsi d'une documentation complète recensant les détails de toutes les transactions. Les entretiens téléphoniques enregistrés sont conservés pour une durée limitée et peuvent être utilisés en cas de litige ainsi qu'à des fins de supervision du personnel. Si vous ne souhaitez pas être enregistré, vous devrez en informer votre représentant Convera. Convera ne conclura toutefois aucune transaction par téléphone si la conversation n'est pas enregistrée.

8. Règlement des litiges

Notre but principal est de fournir un service client de qualité supérieure. Pour atteindre ce but nous vous serions gré de nous prévenir lorsque vous êtes mécontents des produits que vous avez achetés ou d'un service que nous vous avons fourni. Nous souhaiterions également que vous nous informiez si vous souhaitez complimenter un de nos salariés qui vous aurait fourni un service client de qualité exceptionnelle.

Nous avons mis en place les politiques et procédures nécessaires pour prendre en compte correctement toute réclamation que vous pourriez avoir et les traiter de manière appropriée. Si vous avez une réclamation, vous pouvez la déposer: (i) par téléphone au: +352 800 81 634 ; (ii) par courrier électronique à : CustomerServiceEU@convera.com ; (iii) en personne en vous rendant à nos bureaux (vous trouverez notre adresse ci-dessus au paragraphe 2), ou (iv) par courrier à notre adresse postale (vous trouverez notre adresse ci-dessus au paragraphe 2).

Toute réclamation que vous nous soumettez sera traitée conformément à notre politique de traitement des réclamations. Une copie de cette politique est disponible sur notre site Web ou sur demande auprès de votre contact habituel.

9. Définitions

À l'échéance (ou à expiration): lorsque cette expression est utilisée pour décrire une barrière activante ou désactivante, elle signifie que le niveau de la variable ne sera observé qu'à l'heure d'expiration (habituellement à 10 heures du matin, heure de New York) de la date d'échéance. Un franchissement de la barrière avant cet instant ne produira aucun effet.

Appel de marge: C'est un appel de fonds qui est réalisé auprès de vous et qui a pour objectif de compléter votre couverture. Un appel de marge est fait lorsque la couverture devient insuffisante pour couvrir vos engagements.

Client: l'entité qui signe les Conditions générales de Convera applicables aux options.

Confirmation: notification écrite ou électronique de Convera récapitulant les conditions commerciales d'une option structurée.

Contrat à terme sur devises: un contrat en vertu duquel une devise est achetée ou vendue contre une autre devise à un cours de change à terme convenu, pour son règlement à une date future spécifiée.

Cours bonifié: le cas échéant, le cours de change bénéficiant au souscripteur qui s'appliquera à l'achat ou à la vente de devises lorsqu'un souscripteur exerce son droit en vertu d'une option de vente ou d'une option d'achat.

Cours d'exercice: le cas échéant, le cours de change qui s'appliquera à l'achat ou à la vente de devises lorsqu'un souscripteur exerce son droit en vertu d'une option de vente ou d'une option d'achat.

Cours de change à terme: le cours au comptant ajusté à une date future eu égard au taux d'intérêt en vigueur dans les deux pays de la parité et à tout autre facteur pertinent.

Cours de change au comptant ou cours au comptant: le cours de change pour le règlement à une date de valeur allant jusqu'à deux (2) jours ouvrables après la date à laquelle la transaction a été convenue.

Cours de change interbancaire: le cours au comptant que Convera reçoit du marché des changes interbancaires.

Cours de change: le cours auquel une parité est changée.

Cours de la barrière activante: le cas échéant, le cours de change dont il a été convenu qu'il doit être atteint sur le marché des changes au comptant avant l'heure d'expiration pour que prenne effet le droit du souscripteur en vertu d'une option d'achat ou d'une option de vente.

Cours de la barrière désactivante: le cas échéant, le cours de change dont il a été convenu qu'il doit être atteint sur le marché des changes au comptant avant l'heure d'expiration pour que cesse d'exister le droit du souscripteur en vertu d'une option d'achat ou d'une option de vente.

Cours de participation: le cours de change le plus avantageux pouvant potentiellement être obtenu dans une option structurée disposant d'une structure de tunnel, comme convenu avec vous.

Cours de protection (également appelé cours d'exercice): le cours auquel un contrat d'option peut être exercé. Dans le cas des contrats d'option structurée, ce sera généralement (mais pas forcément) le cours le plus défavorable possible.

Cours réajusté: le cours de change qui s'appliquera à l'achat ou à la vente d'une devise lorsqu'un cours de barrière activante ou désactivante a été atteint dans le cadre d'une option structurée.

Date d'échéance: la date à laquelle expire une option structurée.

Date de valeur: a la signification qui lui est attribuée à la section 4 (*Qu'est-ce qu'une option structurée ?*).

Évaluation de la valeur de marché: une méthode d'évaluation reflétant la valeur actuelle des flux de trésorerie relatifs à la transaction et apportant des informations sur le risque de marché et les mesures de couverture adéquates.

Exercer: faire usage du droit que détient une partie, comme spécifié dans une option d'achat ou une option de vente, par exemple le droit d'acheter, auquel cas, une fois le droit exercé, le vendeur de l'option est obligé envers le souscripteur en vertu des conditions déjà convenues.

EUR ou Euro: désigne la devise actuellement en vigueur dans la zone Euro.

Fenêtre: lorsque ce terme est utilisé pour décrire une barrière activante ou désactivante, il signifie que la barrière en question ne sera observée que pendant une période spécifique au cours de la durée du contrat d'option, par exemple uniquement le dernier mois ou le dernier jour. Les franchissements de la barrière en dehors de la fenêtre seront sans effet.

Heure d'échéance: l'heure du jour de la date d'échéance à laquelle expire une option structurée.

Limite de transaction: les conditions de crédit vous concernant pour couvrir l'exposition découlant du risque de règlement.

Montant nominal conditionnel: le montant de la devise qu'un contrat d'option structurée auquel vous souscrivez vous donnera le droit ou l'obligation d'acheter ou de vendre si certaines autres conditions définies sont réunies.

Montant nominal convenu: le montant de la devise que le contrat d'option auquel vous souscrivez vous donnera le droit ou l'obligation d'acheter ou de vendre.

ND: Cette notice descriptive sur les produits.

Option d'achat (Call): le contrat donnant au souscripteur le droit, mais pas l'obligation, d'acheter le montant spécifié d'une devise.

Option de vente (Put): le contrat donnant au souscripteur le droit, sans que cela ne représente une obligation, de vendre le montant spécifié d'une devise.

Paiement partiel préalable / appel de marge supplémentaire: est décrit à l'article 6.

Parité: les deux devises d'une option structurée.

Risque de marché: le risque de variation défavorable dans le temps de la valeur d'une transaction en raison des évolutions du cours au comptant.

Risque de règlement: le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations à la date de valeur.

USD ou United States Dollar: la devise actuellement en vigueur légalement aux États-Unis d'Amérique.

Vous/votre/votre: le Client.

Convera/nous/notre/nos: Convera Europe Financial S.A., société immatriculée au Luxembourg, numéro d'identification B264303, 6b rue du Fort Niedergrunewald, L-2226 Luxembourg.

10. Mises à jour de la présente ND

Les informations figurant dans la présente ND sont susceptibles d'être modifiées. Convera publiera un supplément ou une nouvelle ND en cas de nouvelles informations substantiellement contraires aux informations de la présente ND. Vous pouvez demander un exemplaire papier gratuit de ces informations à

votre représentant ou en contactant Convera.

Pour plus d'informations,
veuillez nous contacter

CustomerServiceEU@convera.com